

Aménagement forestier

Forêt domaniale D'AYGUEBONNE

Département : Puy-de-Dôme (63)

2016 - 2035

Surface cadastrale : 316,0155 ha
Surface retenue pour la gestion : 316,02 ha

Altitudes extrêmes : 680 m – 1070 m

Révision d'aménagement

DRA des Montagnes d'Auvergne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

**portant approbation du document d'aménagement de la forêt
domaniale de AYGUEBONNE (Puy-de-Dôme)
pour la période 2016 - 2035
avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code forestier, notamment les articles L. 122-7, L. 122-8, L. 124-1, L. 212-1, L. 212-2, L. 212-3, R. 122-23, R. 122-24, D. 212-1, D. 212-2, R. 212-3, D. 212-5, R. 213-19 et R. 213-20 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 414-4 et R. 414-19 ;

Vu la directive régionale d'aménagement de la région de la région Auvergne - montagnes d'Auvergne, arrêtée en date du 05 OCTOBRE 2009 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 09 novembre 2001, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de AYGUEBONNE (Puy-de-Dôme), pour la période 1999 - 2013 ;

Sur la proposition de la directrice générale de l'Office national des forêts,

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale de AYGUEBONNE (Puy-de-Dôme), d'une contenance de 316,02 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 307,11 ha, actuellement composée d'épicéa commun (36 %), sapin pectiné (21 %), Douglas (15 %), épicéa de Sitka (5 %), pin sylvestre

(1 %), autres résineux (3 %), hêtre (8 %), châtaignier (4 %) et autres feuillus (7 %). Le reste, soit 8,91 ha, est constitué d'éboulis et de zones humides.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière, sur 174,70 ha, et en conversion en futaie irrégulière, sur 41,50 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (86,38 ha), l'épicéa commun (71,34 ha) et le Douglas (58,48 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2016 – 2035) :

- La forêt sera divisée en six groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 39,00 ha, qui sera entièrement ouvert en régénération et dont 22,84 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 139,50 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 6 à 10 ans, en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 42,00 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 8 à 10 ans, en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement traité en futaie régulière, d'une contenance de 1,02 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité et sera parcouru deux fois en coupe au cours de cette période ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 7,23 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe correspondant au projet de réserve biologique dirigée, d'une contenance de 87,27 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, hormis d'éventuelles interventions localisées, au profit de la préservation des espèces et des habitats remarquables, dans l'attente de la création de la réserve biologique dirigée et qui sera ensuite géré selon le plan de gestion spécifique de la réserve biologique, arrêté par ailleurs ;
- Les unités de gestion concernées par le projet de réserve biologique dirigée seront regroupées au sein d'une division et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le document d'aménagement de la forêt domaniale d'AYGUEBONNE, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative aux zones de spéciales de conservation FR 8301051 et FR 8301091, dénommées respectivement "Vallées et piémonts du Nord-Foréz » et "Dore et affluents".

Article 5

Le directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la directrice générale de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **19 JUIN 2023**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,
Pour le ministre, et par délégation :

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 6

1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	6
1.1.1	DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	6
1.1.2	FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	8
1.1.3	LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	9
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	15
1.2.1	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	15
1.2.2	DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	19
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	24
1.3.1	PRODUCTION LIGNEUSE.....	24
1.3.2	FONCTION ECOLOGIQUE.....	27
1.3.3	FONCTION SOCIALE	33
1.3.4	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	38

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS..... 40

2.1	SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	40
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	42
2.2.1	TRAITEMENTS RETENUS	42
2.2.2	ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	42
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	45
2.3.1	FUTAIE REGULIERE : PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	45
2.3.2	FUTAIE IRREGULIERE : PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	47
2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	47
2.4.1	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	47
2.4.2	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	50
2.4.3	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	50
2.5	PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2016 - 2035.....	51
2.5.1	PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	51
2.5.2	PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	52
2.5.3	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	57
2.5.4	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	63
2.5.5	PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	67
2.5.6	PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	67
2.5.7	PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES	67
2.5.8	ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB	68
2.5.9	COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	69

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 70

3.1	RECAPITULATIFS.....	70
3.2	INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	73

LISTE DES ANNEXES :..... 75

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT

Le contexte

D'acquisition relativement récente (1937), en plusieurs actes successifs, la forêt domaniale d'Ayguebonne d'une superficie totale de 316,02 ha se situe dans le Livradois-Forez, à 10km de la ville de Thiers.

Elle occupe les pourtours du Grun de Chignore (qui culmine à 1 070m et domine la vallée de la Dore) et le versant Ouest du Roc Blanc, la liaison entre eux se faisant par une zone plane humide. Elle se situe en majorité dans l'étage montagnard entre 800m et 1 000m d'altitude.

Cette forêt présente deux pôles d'intérêt :

- Un pôle de forte production ligneuse en résineux
- Un pôle environnemental affirmé par la présence de zones humides et de chaos granitiques ; deux types de milieux naturels contrastés mais tout aussi riches en biodiversité.

Les enjeux de la forêt

La fonction de production est significative sur 2/3 de la surface, occupés par des peuplements de résineux d'origine artificielle.

Le reste de la forêt recèle de grandes richesses naturelles (milieux et espèces) ; ainsi, la fonction écologique est forte, ce que traduisent les statuts de protection présents en forêt : deux zones spéciales de conservation (réseau NATURA 2000) et un projet de réserve biologique.

La fonction sociale est reconnue sur près de la moitié de la surface en raison, d'une part, de la présence de sept captages d'eau potable (d'où le nom de la forêt « bonne eau ») et, d'autre part, de la grande qualité paysagère à l'Ouest du massif, très en vue de la plaine en contrebas. L'originalité de ce paysage, imprégné par la présence de chaos granitiques, en fait un élément identitaire fort pour la population locale.

Cette forêt a été acquise au titre de la RTM ; cependant, la fonction de protection contre les risques naturels de cette forêt est aujourd'hui moins prégnante ; le manteau forestier assure maintenant pleinement son rôle protecteur et il n'y a plus d'enjeux socio-économiques majeurs identifiés en aval.

Dans la zone productive, le rééquilibrage les classes d'âge constitue un objectif et il imposera le renouvellement des peuplements les plus mûrs.

Dans la zone d'intérêt écologique, l'objectif principal est de définir les actions les plus efficaces pour pérenniser les habitats remarquables que sont la tourbière, la boulaie tourbeuse, les éboulis, nus et arborés, ainsi que les hêtraies relictuelles. Ce sera un des enjeux du plan de gestion de la réserve biologique.

Bilan de l'aménagement précédent

La forêt était précédemment constituée de deux séries :

- Une série de production
- Une série d'intérêt écologique particulier.

Dans la série de production – entièrement traitée en futaie régulière, avec un groupe unique d'amélioration – les coupes prévues ont été réalisées.

Dans la série d'intérêt écologique particulier, les quelques coupes prévues ont été réalisées et le programme de réhabilitation de la tourbière a été engagé.

Globalement, les récoltes ont été légèrement inférieures aux prévisions, sans préjudice pour les peuplements.

Les grandes options de l'aménagement

L'aménagement vise à concilier la production de bois, très importante pour le développement local (les récoltes alimentent principalement les scieries de proximité), et la protection des milieux naturels, largement déclinée dans la préservation de l'eau, du paysage, de la biodiversité tout en améliorant l'accueil du public.

Les traitements :

L'aménagement poursuit la mise en valeur du patrimoine forestier à travers sa fonction de production de bois résineux de qualité mais aussi en préservant les milieux naturels à haute valeur patrimoniale, le paysage et la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Les usages traditionnels tels que les activités de loisirs, le ramassage des champignons ou des myrtilles et la chasse sont maintenus. Cependant, des restrictions seront édictées pour préserver les milieux les plus fragiles, en particulier dans le plan de gestion de la réserve biologique en projet.

Dans les zones productives, deux traitements sylvicoles ont été retenus :

- Un traitement en futaie régulière, sur la majeure partie du massif (hors zones humides), soit 175ha, qui se répartit entre un groupe de régénération et un groupe d'amélioration
- Un traitement en futaie irrégulière, appliqué sur les 42ha regroupant les principales zones humides de la forêt, qui font office de surcroît de zone tampon aux zones tourbeuses protégées.

Les essences-objectif retenues sont le sapin pectiné, l'épicéa commun, le Douglas.

Le nouveau groupe de régénération de 39ha a pour but de renouveler naturellement les peuplements ayant atteint le diamètre d'exploitabilité (Douglas essentiellement) et d'amorcer aussi le rajeunissement des peuplements qui atteindront ce diamètre en fin d'aménagement.

Le groupe irrégulier regroupe des peuplements d'épicéa arrivant à maturité sur des sols fragiles hydromorphes, pour lesquels toutes vellités de drainage seront abandonnées. L'effort de conversion en irrégulier s'échelonne sur au moins deux périodes d'aménagement, avec un enjeu de production qui sera parfois secondaire par rapport à la nécessaire protection des milieux humides : c'est pourquoi le but sera la constitution de peuplements hétérogènes et mélangés dans lesquels les feuillus divers autochtones pourront tenir une place significative.

Les zones sans objectif de production regroupent un îlot de vieillissement à base de Douglas (1ha), un îlot de sénescence à base de Hêtre (7ha) et surtout un projet de réserve biologique de 87ha. Ce projet est anticipé dans l'aménagement par la création d'une division et la création de 3 nouvelles parcelles forestières adaptées et dédiées, aux milieux naturels remarquables de la forêt (tourbière, boulaie tourbeuse, éboulis, hêtraie à houx, soit la majorité des habitats reconnus d'intérêt communautaire).

De ce fait l'aménagement est compatible avec les DOCOB des deux zones spéciales de conservation qui englobent la future réserve et au-delà (NATURA 2000 couvre 197ha dans cette forêt). Les chartes NATURA 2000 seront signées et les engagements principaux sont intégrés à cet aménagement à travers diverses mesures concrètes : par exemple, les exploitations sur pentes fortes ou sur sols humides du groupe régulier et celles réalisées dans la totalité du groupe irrégulier seront assurées par la technique du câble aérien, pour préserver les éboulis et sols humides.

Les coupes :

Les coupes de régénération porteront sur 39 ha avec obligation de terminer la régénération sur 23 ha.

Les coupes d'amélioration seront assises selon une rotation de 10 ans, tandis que deux passages sont prévus dans l'îlot de vieillissement.

Les coupes irrégulières auront lieu selon une rotation de 9 ans.

Les exploitations se conformeront aux prescriptions spéciales, d'ores et déjà prévues en termes de mode d'exploitation (câble) et de respect des cahiers des charges des périmètres de protection de captages.

Les récoltes prévisibles sont de 42 000 m³ (soit une moyenne de 2 100m³/an et 11,8m³/ha/an).

Les travaux :

Les travaux contribuent à la maintenance de l'infrastructure et de la voirie, et à la régénération des peuplements mûrs.

- Les travaux sylvicoles se focalisent essentiellement dans le groupe de régénération : préparation du sol ; assistance à la régénération naturelle ; dégagements de semis ; nettoiemnts et dépressages.
- Les travaux fonciers consisteront essentiellement à mettre en place le nouveau parcellaire lié à la réserve biologique en projet et à entretenir le périmètre et le parcellaire existant.
- Les travaux d'amélioration de la desserte consistent en la création d'une piste de débardage de 400m de long et en la réfection généralisée d'un passage busé. Au-delà, il s'agit d'entretien de l'infrastructure et des équipements existants.
- Au-delà de l'entretien des réalisations existantes, les travaux pour l'accueil du public restent conditionnés par la participation de partenaires extérieurs sur un plan d'action ambitieux : aménagement d'une maison pour l'abri et l'information ; mise en place d'un point de pique-nique ; création de sentiers de découverte.
- Les travaux au profit des milieux naturels et de la biodiversité seront définis dans le plan de gestion de la réserve biologique. Ces travaux pourront faire l'objet de contrats NATURA 2000 sur demande des structures animatrices, que ce soit dans la réserve ou hors réserve.

Bilans prévisionnels

Malgré la forte hausse des dépenses prévues (x 6,3), le bilan financier prévisionnel est nettement positif et en forte hausse par rapport au bilan passé (x 3), en raison de la forte augmentation des recettes de bois (x 4,5). Les plantations réalisées au siècle dernier par l'administration des Eaux et Forêts donnent donc de très beaux résultats.

Conclusion

La gestion de cette forêt de l'Etat restera sagement équilibrée entre production et protection des milieux. Ainsi répondra-t-elle à l'objectif de produire plus tout en préservant mieux l'environnement.

Document ONE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat français. Forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Domaniale
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale d'Ayguebonne
Départements de situation	Puy-de-Dôme (63)
Région nationale IFN de référence	633-Mont du Forez
Directive régionale d'aménagement	Montagnes d'Auvergne

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale
Puy-de-Dôme	Vollore-Ville	252,7501 ha
	Sainte-Agathe	63,2654 ha
Total		316,0155 ha

- **Période d'application de l'aménagement**

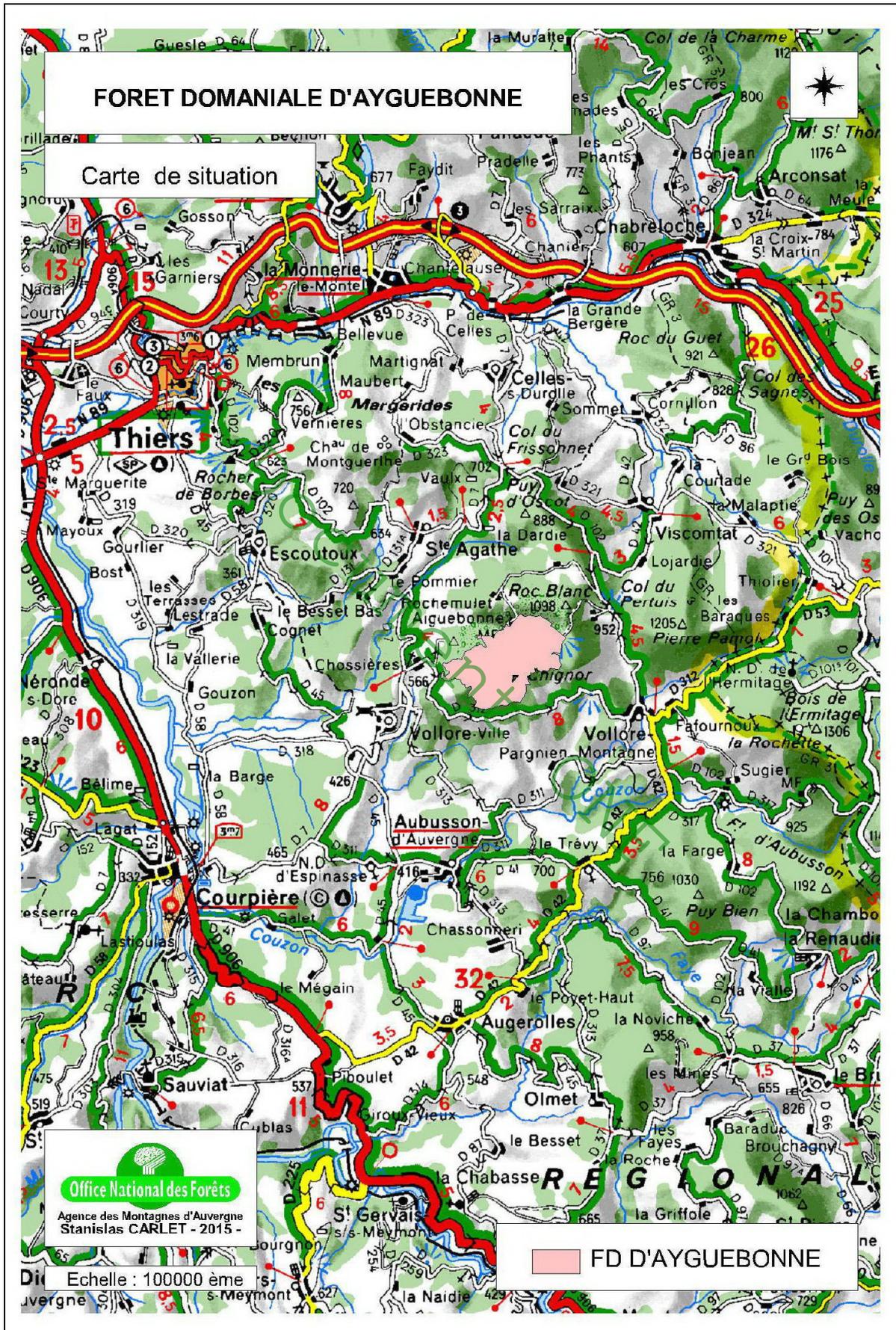
L'aménagement s'applique sur une période de 20 ans (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2035).

- **Forêt aménagée**

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale d'Ayguebonne	F01836P	316,0155	09/11/2001	1999	2013

La forêt se situe au Sud-Est de la ville de THIERS (à 10km en ligne droite ; voir carte ci-après).

- Carte de situation de la forêt



1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	316ha01a55ca
Surface retenue pour la gestion	316ha02a
Surface boisée en début d'aménagement	307ha11a
Surface en sylviculture de production*	216ha20a

**Ont été soustraites : les surfaces non productives par nature ainsi que les surfaces productives mais classées « hors sylviculture », à savoir : la future réserve biologique et des ilots de sénescence.*

Remarques concernant le cadastre :

1/ Suite à un message de la Direction des impôts d'Auvergne (du 15/07/2015), la surface inscrite sur les matrices cadastrales de 316ha01a55ca diffère de la surface consignée dans le référentiel Immobilier CHORUS pour le site ONF d'Ayguebonne sous le numéro 172348, à savoir : 317ha05a15ca.

Il semblerait que la vente de la parcelle cadastrale AH-19 pour 1ha03a60ca auprès de la commune de Vollore-Ville n'ait pas encore été prise en compte dans cette base de données du ministère des Finances.

2/ Les parcelles AD-17 et AH-20 de Vollore-Ville ne sont pas décrites comme parcelles bâties au cadastre, bien qu'elles portent respectivement les maisons d'Ayguebonne et du Naud : c'est pourquoi elles sont intégrées dans la surface forestière aménagée.

L'extrait de matrice cadastrale se trouve en annexe N°0.

• Etat des lieux

La forêt est un seul ensemble compact. Les limites en sont nettement marquées et matérialisées par :

- de la peinture sur	8,8 km
- des éléments de voirie et de la peinture	2,2 km
- des bornes et de la peinture	0,2 km
TOTAL	11,2 km

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Sans objet.

• Origine de la propriété forestière

C'est un massif forestier d'un seul tenant constitué depuis 1937 par des acquisitions et des échanges successifs au titre de la restauration des terrains en montagne.

A l'origine les terrains supportaient une occupation humaine (un village maintenant disparu était présent). Ils étaient non boisés car dédiés pour la plupart au pastoralisme et aux cultures vivrières (seigle, pomme de terre) ou bien tout simplement parce qu'ils étaient incultes par nature (éboulis granitiques, tourbière). Des zones boisées n'étaient toutefois pas absentes (peuplements résiduels de Chêne et de Hêtre) marquées également par l'action humaine (exploitation en taillis pour le bois de chauffage, introduction de châtaigniers pour leurs fruits nourriciers).

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier, qui comportait dans l'aménagement précédent 12 parcelles, est modifié d'une part pour tenir compte du projet de réserve biologique en trois tènements et d'autre part pour simplifier les limites de quelques parcelles existantes en s'appuyant sur l'infrastructure Il comporte désormais 14 parcelles.

La comparaison entre ancien et nouveau parcellaire se trouve en annexe N°1.

- **Concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation (parcelle forestière)
Concession de terrain pour 4 captages d'eau potable Au profit de la commune de La Monnerie-Le Montel	2003-2009 A renouveler	7
Concession de terrain pour 1 captage d'eau potable Au profit de la commune de Courpière	2007 - ?	5
Concession de terrain pour 2 captages d'eau potable Au profit de la commune de Vollore -Ville	?- ?	12
Concession de terrain pour les périmètres de protection immédiat et rapproché d'un captage d'eau potable (hors forêt) Au profit de la commune de Vollore -Ville	1977- ?	6-9

Les concessions doivent faire l'objet d'un récapitulatif précis et d'une mise à jour sans tarder. (Voir annexe N°9).

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion	
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	316	
		99	30	114	73		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort		316
				258	87		
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort		316
		162	154				
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	316		
		316					

La fonction de production s'exprime sur 60% de la surface, l'autre partie étant classée « hors sylviculture de production » en raison principalement du possible futur classement dans un statut de Réserve Biologique.

La fonction écologique est reconnue ou forte du fait bien sûr des habitats et espèces remarquables que la forêt abrite mais aussi parce que la forêt se trouve dans des territoires à statuts particuliers qui se chevauchent parfois : Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, NATURA 2000, ZNIEFF de type I, projet de Réserve Biologique.

La fonction sociale est reconnue sur près de la moitié de la surface en raison de la présence de 7 captages d'eau potable d'intérêt public et du fait de la grande qualité paysagère que la forêt assure dans la partie Ouest du massif appréciée des habitants des villages alentours.

Cette forêt, acquise au titre de la RTM au début du XX^{ème} siècle, conserve un rôle pour la fonction de protection contre les risques naturels sur le massif, face aux aléas d'érosion. Néanmoins, les grilles d'analyse actuelles des aléas et des risques existants, identifient un niveau d'enjeu faible

pour cette fonction. Les aléas (surtout érosion) sont maîtrisés en grande partie du fait de la présence d'une forêt installée qui joue son rôle de protection des sols.

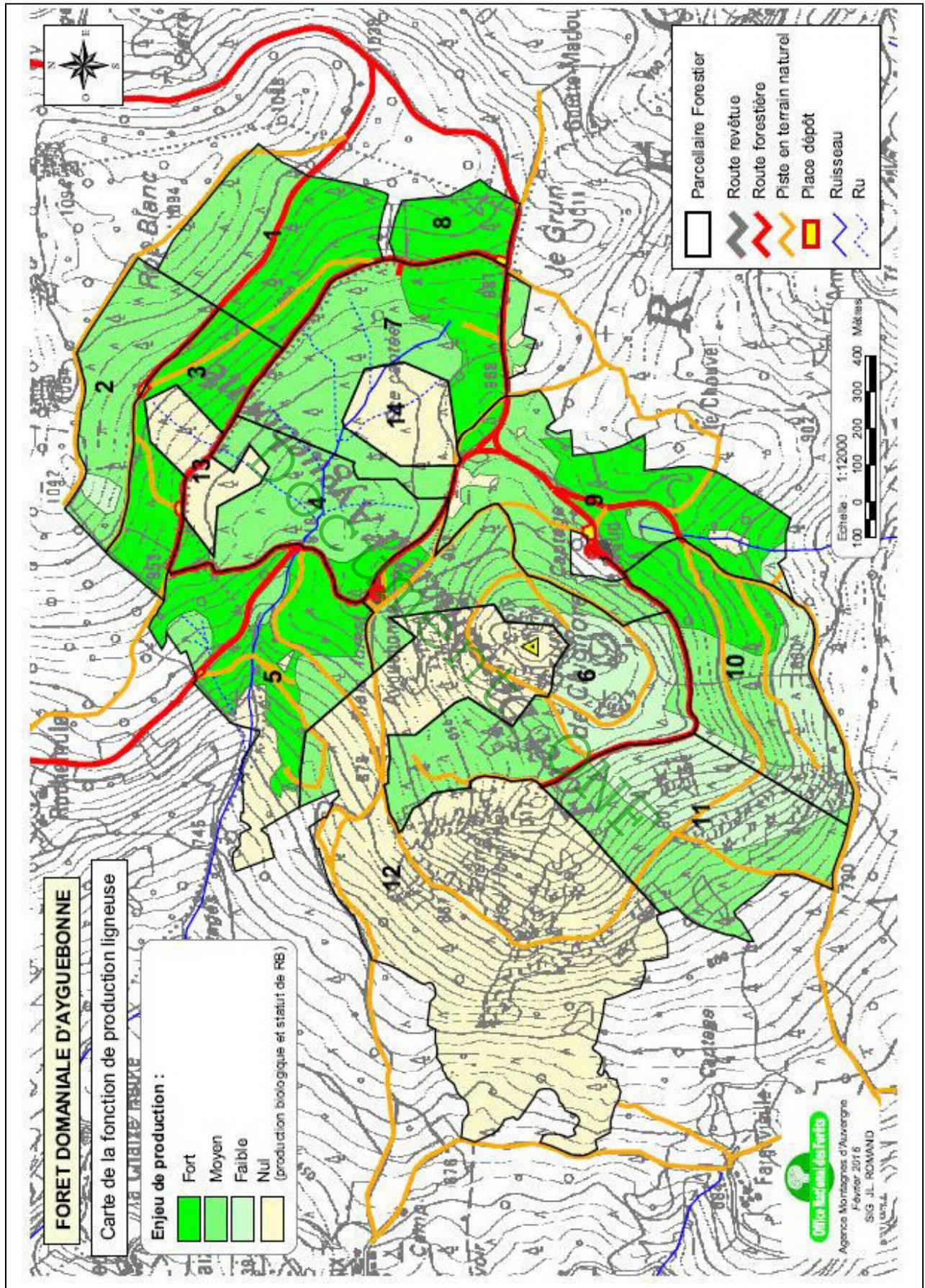
- **Cartes des fonctions principales de la forêt**

Ces 3 fonctions sont illustrées par les 3 cartes suivantes :

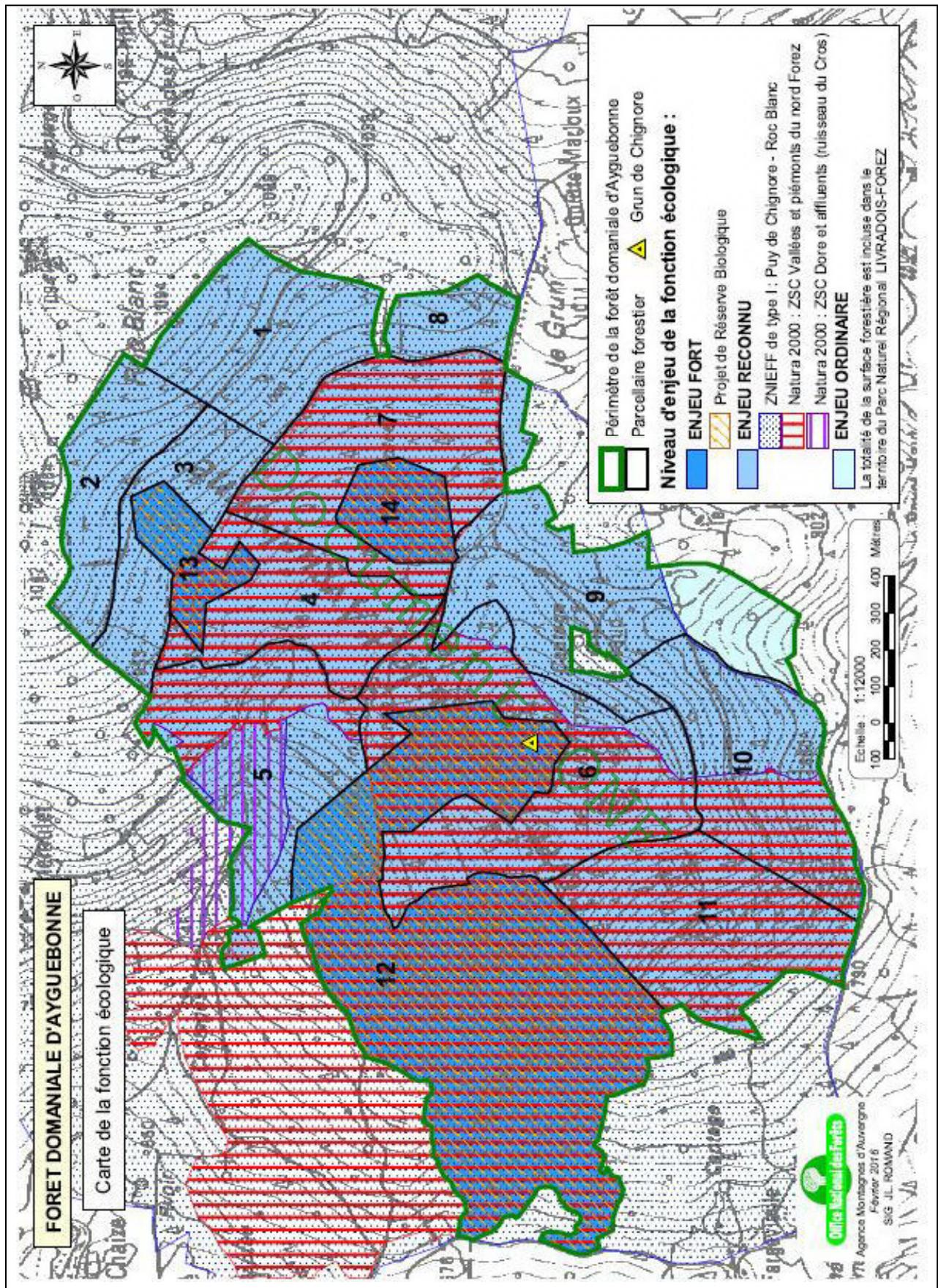
- Carte de la fonction de production ligneuse
- Carte de la fonction écologique
- Carte de la fonction sociale

Document ONE

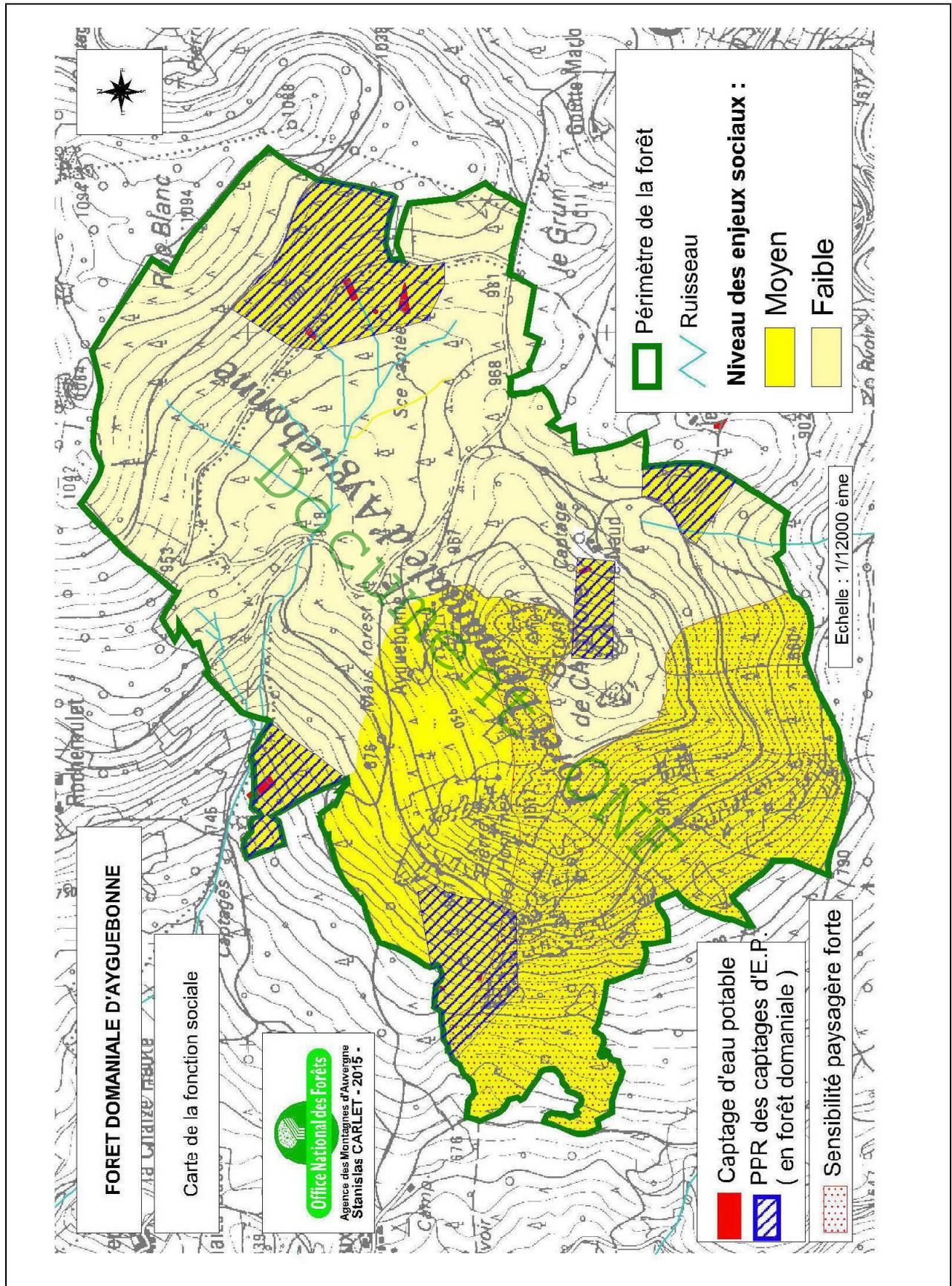
- Carte de la fonction de production ligneuse



- Carte de la fonction écologique



- Carte de la fonction sociale



- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	<i>Surface concernée</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves		Sans objet aujourd'hui mais la vigilance s'imposera avec les changements climatiques qui pourraient impacter le Sapin pectiné en particulier et au Hêtre dans une moindre mesure.
- Déséquilibre grande faune / flore		Sans objet aujourd'hui mais arrivée du cerf à surveiller et à enrayer si besoin était (zone d'exclusion)
- Incendies		Sans objet aujourd'hui mais la vigilance s'imposera avec les changements climatiques annoncés qui laissent prévoir des épisodes de sécheresse estivale intense dans le futur, propices aux incendies.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	316ha	Sans être un véritable problème limitant la gestion forestière, les nombreux statuts des routes et pistes sont une gêne dans la maîtrise pleine et entière de la desserte de ce massif (entretien, réglementation de la circulation...)
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	4ha20	Peuplements de Sapin pectiné en exposition Sud.
- Autres : menaces sur sols et milieux naturels sensibles	200ha	Pratique sauvage du quad et de la moto verte sur pistes et en parcelles

Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>Surface concernée</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	126ha	Les zones très pentues ou très humides sont sous-équipées en voies de desserte dont le coût et la pertinence ici dissuadent toutes réalisations complémentaires : on recherchera plutôt à mettre en œuvre des méthodes alternatives de vidange des produits (câble aérien, traction animale...)
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	46ha	Tourbière, sols tourbeux boisés, sols humides dans les dépressions
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		Le manteau forestier boisé, de par sa position topographique en altitude, et la tourbière assurent une protection quantitative et qualitative des eaux de surface (régulation du régime des cours d'eau, qualité chimique et biologique des eaux de surface et des nappes phréatiques qui alimentent des captages d'eau potable d'importance vitale pour les agglomérations qui en bénéficient (7 captages concernés)
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	316ha	1/ Présence de vestiges de l'ancienne occupation agricole et pastorale de ces terrains (il existait un village maintenant rayé de la carte) 2/ Une croix présente sur le Grun de Chignore, point culminant du massif (<i>Grun = sommet, Puy en langage local</i>)
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		Sans objet
- Importance sociale ou économique de la chasse	316ha	Chasse louée mais à restreindre éventuellement en fonction des dispositions prises dans le projet de

		Réserve Biologique
- Pastoralisme		Sans objet
- Contrats Fonds Forestier National en cours		Sans objet
- Dispositifs de recherche	IND	Un dispositif obsolète p.6 sur la sylviculture du Sapin Un dispositif de suivi de la végétation des éboulis p12

- **Démarches de territoires**

Les deux communautés de communes (celle du pays de Courpière et celle de la montagne Thiernoise) avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) mettent en œuvre depuis quelques années un plan de développement de Massif dans le but d'aider les propriétaires de parcelles boisées à mieux gérer leur patrimoine et à vendre plus facilement leurs coupes. La forêt publique n'entre pas dans le champ de cette démarche de territoire.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt occupe un territoire de moyenne montagne où dominent deux massifs :

- le Grun de Chignore (au Sud Ouest; point culminant à 1 070m ; en forêt)
- le Roc Blanc (au Nord est ; point culminant à 1 084m ; hors forêt)

La forêt est située sur les pourtours du Grun de Chignore et le versant Ouest du Roc Blanc, la liaison entre eux se faisant par une zone plane et humide, hébergeant une tourbière.

Les altitudes varient de 680m à 1070m, la majeure partie de la forêt étant située entre 900 et 1000m, dans l'étage montagnard inférieur.

Les expositions dominantes sont le Sud et le Nord ; les pentes varient de 0 à 60% (le plus souvent de 0 à 30%).

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Référence : base de données AURELHY © Météo-France, 2001

Le climat est de type montagnard subatlantique caractérisé par des précipitations importantes.

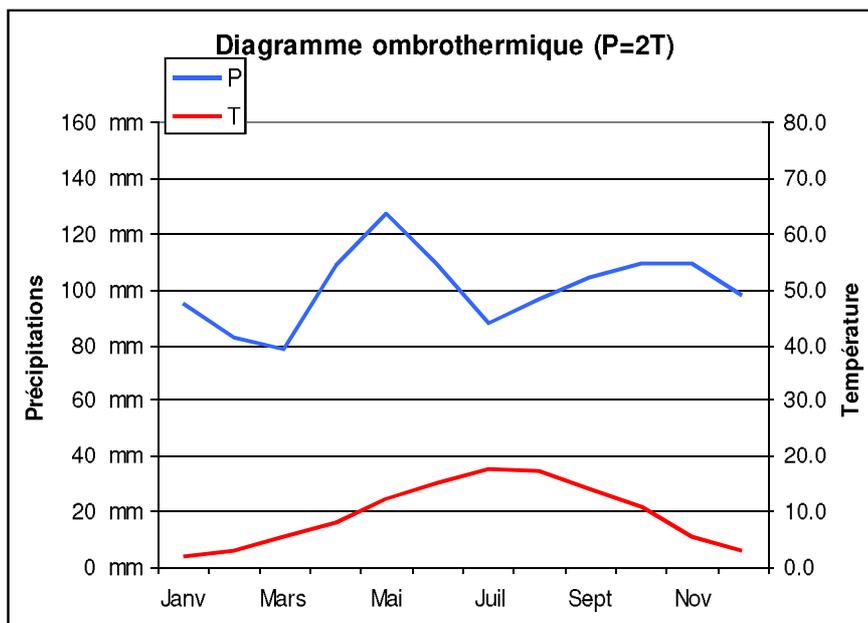
Moyenne des précipitations : 1 200 mm par an dont 523 mm de mai à septembre

Moyenne des températures : 9°C

Nombre de jours de gelée par an en moyenne : 84 j. Les gelées sont fréquemment tardives (voire, même, estivales !).

Le givre et les neiges lourdes (assez fréquentes à moyenne altitude), peuvent causer des dégâts aux arbres (écimage, casse, chablis).

Il n'y a pas de mois sec (défini par Gaussen : $P_{mm} < 2T^{\circ}C$) conformément au diagramme ombrothermique ci-dessous :



On constate deux pics de précipitation au printemps, ce qui est très favorable à la végétation, et en automne, avec un été relativement plus sec.

Les vents, principalement d'Ouest et Sud-Ouest, ont peu d'impact sur les zones encaissées mais davantage sur les zones plus exposées.

L'indice de de MARTONNE $I = Pm / (Tm + 10)$ est égal à 62 ce qui est très favorable au Sapin pectiné, pour lequel il doit être supérieur à 50.

Le climat est donc aujourd'hui favorable à la végétation forestière native (pin sylvestre, hêtre, sapin pectiné) ou introduite (épicéa commun, épicéa de Sitka, Douglas). Néanmoins il faudra tenir compte des changements globaux annoncés, lesquels risquent d'être défavorables à la flore montagnarde en place.

• Géologie

La forêt repose sur le massif granitique du Forez (leucogranite de Vollore-Montagne). Le granite en sous-sol donne naissance à des arènes filtrantes et engendre des sols acides. Il affleure en surface directement sur les points sommitaux ou sous forme d'éboulis sur les pentes. Ces éboulis sont constitués de blocs anguleux, nus ou arborés, parfois étendus, essentiellement sur les versants Ouest du massif très en vue ; ils sont une composante déterminante du paysage local.

• Pédologie

Trois familles de sol se rencontrent à Ayguebonne :

- Des sols bruns acides à bruns ocreux (arène granitique grossière et filtrante), profonds par endroit, souvent avec blocs apparents,
- Des sols hydromorphes relativement profonds, plus ou moins tourbeux allant jusqu'à la tourbière dégradée,
- Des sols superficiels, rocheux comprenant des rankers, des affleurements rocheux et des éboulis grossiers de fort diamètre.

• Unités stationnelles

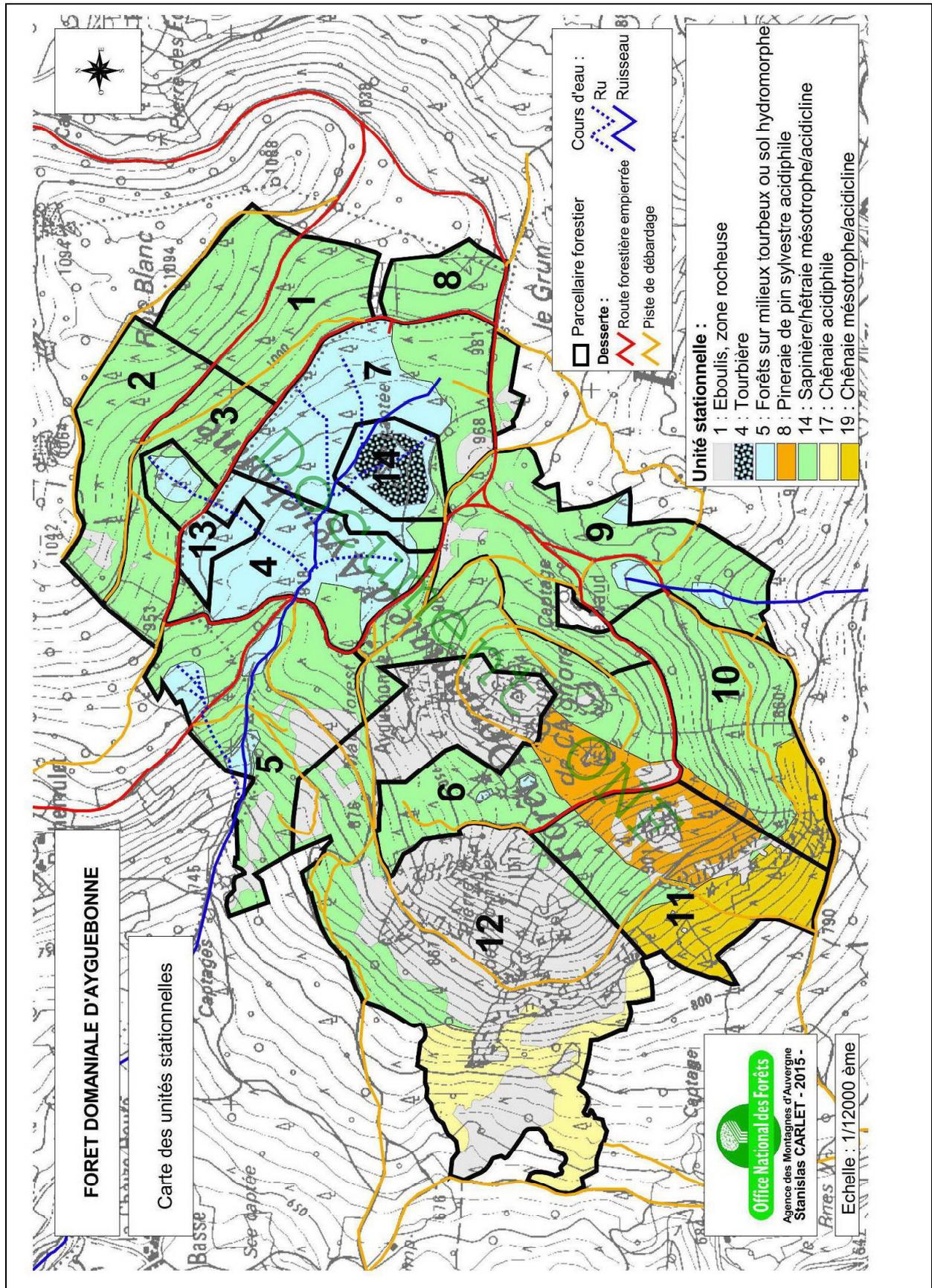
Unité stationnelle		Répartition		Potentialité <i>Précautions de gestion</i>	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	surface	part		
1	Eboulis, zone rocheuse (éboulis nus ou plus ou moins colonisés par des landes, hêtraies ou fruticées)	60,81	19%	Nulle à très faible <i>Ne pas intervenir sauf prescriptions spéciales (NATURA 2000)</i>	
4	Tourbière (Tourbière intégrée dans le projet de RB, dans une dépression hydromorphe, anciennement drainé et boisée dans en 1960 en <i>Epicea</i> puis volontairement déboisée en 2000, nue ou en voie de colonisation par le bouleau)	2,76	1%	Nulle <i>Ne pas boiser, Ne pas intervenir sauf prescriptions spéciales (NATURA 2000)</i>	
5	Forêts sur milieux tourbeux ou sol hydromorphe (Zones massivement drainée par le passé et plantées le plus souvent d' <i>Epicea</i> de Sitka) (Nota : Présence d'une boulaie tourbeuse remarquable dans le projet de RB)	42,5	13%	Faible ou moyenne* Nulle à faible* <i>Milieux dans lesquels les réseaux de drainage seront volontairement laissés à l'abandon et dans lesquels s'exercera de façon prépondérante la dynamique naturelle de la strate arborée</i>	
8	Pineraie de pin sylvestre acidiphile (zone relativement artificialisée par des plantations d' <i>Epicea</i>)	12,49	4%	Faible à moyenne*** <i>Favoriser le Pin sylvestre</i>	Epicéa commun
14	Sapinière/hêtraie mésotrophe/acidicline (Véritables zones de production de cette forêt comportant des peuplements de Sapin, <i>Epicea</i> commun, Douglas)	172,12	54%	Moyenne à forte** <i>Favoriser le mélange Sapin/Hêtre</i>	
17	Chênaie acidiphile (présence significative du châtaignier)	12,08	4%	Faible, sol superficiel en général <i>Ne pas intervenir (RB, zone de non intervention parcelle 12)</i>	
19	Chênaie mésotrophe/acidicline (Zones investies grandement et artificiellement par le Douglas)	13,26	4%	Faible à forte*** <i>Favoriser le Douglas sur les sols les plus profonds et le pin sylvestre sur les sols superficiels</i>	Douglas

*Selon le niveau de fonctionnement du réseau hydrographique ancien et volontairement non entretenu.

** Selon la profondeur du sol variant de 30 à 60cm

*** Selon la profondeur du sol et sa charge en cailloux parfois importante qui diminue les réserves en eau.

• Carte des unités stationnelles



1.2.2 Description des peuplements forestiers

La description des peuplements réalisée sur la base d'un inventaire statistique aboutit à 144 types élémentaires de peuplement qui, après simplification et regroupement, permettent de dresser une liste d'une trentaine de types synthétiques conforme à la typologie utilisée dans le Massif Central.

La liste des unités élémentaires de peuplement (UEP) se trouve en annexe N°13.

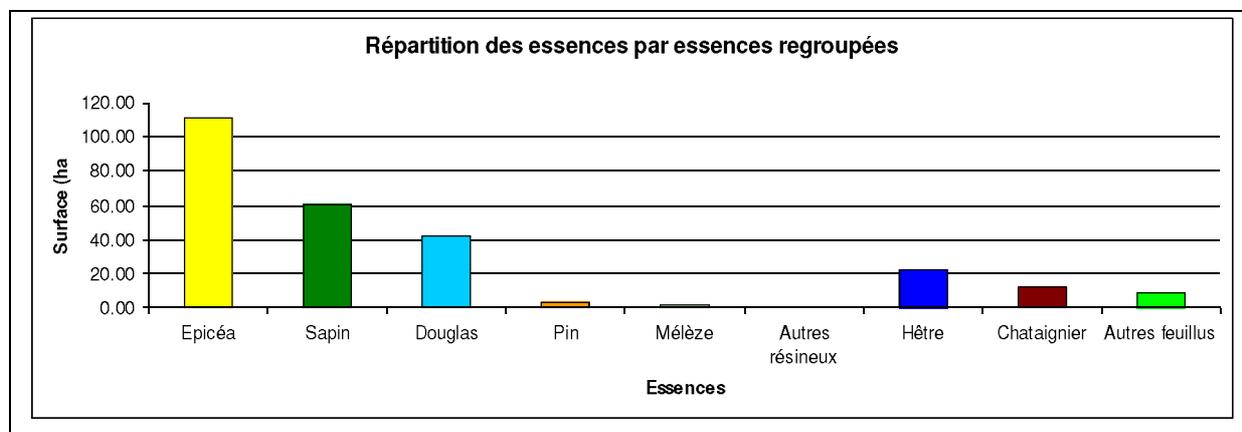
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	Répartition
Epicéa commun	102,63	36%
Sapin pectiné	60,15	21%
Douglas	42,43	15%
Epicéa de Sitka	14,87	5%
Pin sylvestre	3,17	1%
Mélèze d'Europe	1,91	1%
Grandis	0,22	0%
Autres résineux	6,68	2%
Sous-Total	232,06	81%
Hêtre	22,06	8%
Châtaignier	12,00	4%
Chêne	3,14	1%
Autres feuillus	37,85	6%
Sous-Total	75,05	19%
TOTAL	307,11	100%

Les résineux occupent 80% de la surface et parmi eux, les Epicéas et le Sapin dominent, en bonne adéquation globalement avec les conditions stationnelles, hormis certains Epicéas sur zone humide, notamment à proximité de la tourbière, ou bien les Douglas et Epicéas plantés sur les éboulis.

La représentation graphique ci-dessous prend en compte les regroupements suivants : Epicéa commun + Epicéa de Sitka et Sapin pectiné+Grandis, en sus des autres résineux (*Tsuga heterophylla*) et des autres feuillus (Bouleau, Tremble, Saules...)



- Répartition des types de peuplement

Une note de présentation de la typologie des peuplements Auvergne-Limousin utilisée se trouve en annexe N°2.

CODE	TYPE	Surfaces (ha)			Répartition
		En sylvi-culture	Hors sylvi-culture	Totale	
EMP	Emprise, MF		1,2	1,2	0%
EBO	Eboulis nus et arborés		49,6	49,6	16%
MTO	Tourbière		2,8	2,8	1%
C A.F	Peuplement clair de feuillus divers	13,2	4,7	17,9	4%
G MEL	Plantation de mélèze au stade gaulis/perchis	0,8		0,8	0%
P S.P	Perchis de Sapin (+ Epicea commun)	1,2		1,2	0%
R DOU	Plantation de Douglas (3ans)	2,2		2,2	1%
T1 DOU	Jeune futaie de Douglas (PB)	1,0		1,0	0%
T1 EPC	Jeune futaie d'Epicea commun (PB)	3,0	0,3	3,3	1%
T1 S.P	Jeune futaie de Sapin majoritaire avec parfois de l'Epicea (PB majoritaires)	2,2		2,2	1%
T2 A.F	Peuplement de feuillus divers (PB+BM)		0,5	0,5	0%
T2 DOU	Jeune futaie de Douglas majoritaire avec parfois de l'Epicea (PB +BM)	3,8		3,8	1%
T2 EPC	Jeune futaie d'Epicea commun (PB +BM)	2,8		2,8	1%
T2 S.P	Jeune futaie de Sapin (PB +BM)	0,6	2,0	2,6	1%
T2 S.P+EPC	Jeune futaie de Sapin majoritaire et d'Epicea (PB +BM)	4,6		4,6	1%
T3 HET	Futaie de Hêtre (BM)	1,4	3,2	4,6	1%
T3 A.F	Futaie de châtaignier majoritairement et autres feuillus divers (BM)	0,3	7,0	7,3	2%
T3 DOU	Futaie de Douglas parfois en mélange avec de l'Epicea (BM)	3,4	0,5	3,9	1%
T3 EPC	Futaie d'Epicea commun parfois en mélange avec de l'Epicea de Sitka ou du Sapin (BM)	56,4	0,4	56,8	18%
T3 P.S	Futaie de pin sylvestre (BM)	0,3		0,3	0%
T3 S.P	Futaie de Sapin parfois en mélange avec de l'Epicea (BM)	49,6	1,2	50,8	16%
T4 EPS	Futaie d'Epicea de Sitka (rarement de thuya) en mélange avec de l'Epicea commun ou du Sapin (BM+GB)	10,9		10,9	3%
T4 DOU	Futaie de Douglas (BM+GB)	15,3		15,3	6%
T4 EPC	Futaie d'Epicea commun parfois en mélange avec du Douglas ou du Sapin (BM+GB)	19,3		19,3	6%
T4 S.P	Futaie de Sapin parfois en mélange avec du Hêtre (BM+GB)	3,0		3,0	1%
T4 HET	Futaie de Hêtre (BM+GB)	0,2	8,2	8,4	3%
T5 DOU	Futaie mature de Douglas (GB)	11,3	1,2	12,5	3%
T5 EPC	Futaie mature de d'Epicea commun parfois en mélange avec du Sapin ou du mélèze (GB)	5,4	0,6	6,0	2%
T7 S.P	Peuplement irrégulier de Sapin et parfois mélangé d'Epicea commun	2,0		2,0	1%
T9 EPC	Peuplement irrégulier et parfois mélangé d'Epicea commun	1,1	3,6	4,7	1%
T9 HET	Peuplement irrégulier et parfois mélangé de Hêtre	1,2	3,3	4,5	1%
T9 A.F	Peuplement irrégulier et parfois mélangé de feuillus divers		9,2	9,2	4%
Total		216,2	99,8	316,0	100%

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

Ces peuplements peuvent être regroupés en « familles » de la façon suivante :

PEUPLEMENT RESINEUX	Surface (ha) en sylviculture	Surface (ha) hors sylviculture	TOTAL	%
Peuplement juvénile (semis, gaulis, perchis) de Sapin, de Mélèze, de Douglas	4,2		4,2	2%
croissance active d'Epicea majoritaire		0,7	48,4	18%
croissance active de Sapin majoritaire	33,9	2	35,9	14%
croissance active de Sapin Epicea majoritaire		1,2	24,3	9%
croissance active de Douglas majoritaire	8,2	0,5	8,7	3%
croissance active d'autres résineux majoritaires	14,7		14,7	6%
maturation d'Epicea (commun + Sitka) majoritaire	22,7		22,7	9%
maturation active de Sapin majoritaire	2,5	0,5	3,0	1%
maturation de Sapin Epicea majoritaire	7,5		7,5	3%
maturation de Douglas majoritaire	15,2		15,2	6%
mûr d'Epicea majoritaire	5,5	0,6	6,1	2%
mûr de Douglas majoritaire	11,3	1,2	12,5	5%
hétérogène d'Epicea majoritaire		2,9	4,1	2%
hétérogène de Sapin et Epicea majoritaire	2	0,7	2,7	1%
Sous-Total résineux	127.7	10.3	210	80%
FEUILLUS				0%
clair	13,2	4,7	17,9	7%
croissance active de feuillus divers	0,3	7,5	7,8	3%
croissance active de Hêtre	1,5	3,1	4,6	2%
maturation de Hêtre	0,2	8,2	8,4	3%
hétérogène de Hêtre	1,2	3,3	4,5	2%
hétérogène de Châtaignier et de feuillus divers		9,2	9,2	4%
Sous-Total feuillus	16.4	36	52.4	20%
TOTAL PEULEMENT	144.1	46.3	262.4	100%
Eboulis		49,6	49,6	17% de la forêt*
Tourbière		2,8	2,8	
Vide non boisable		1,2	1,2	
TOTAL GENERAL	144.1	99.9	316,0	

Il en ressort les points principaux suivants :

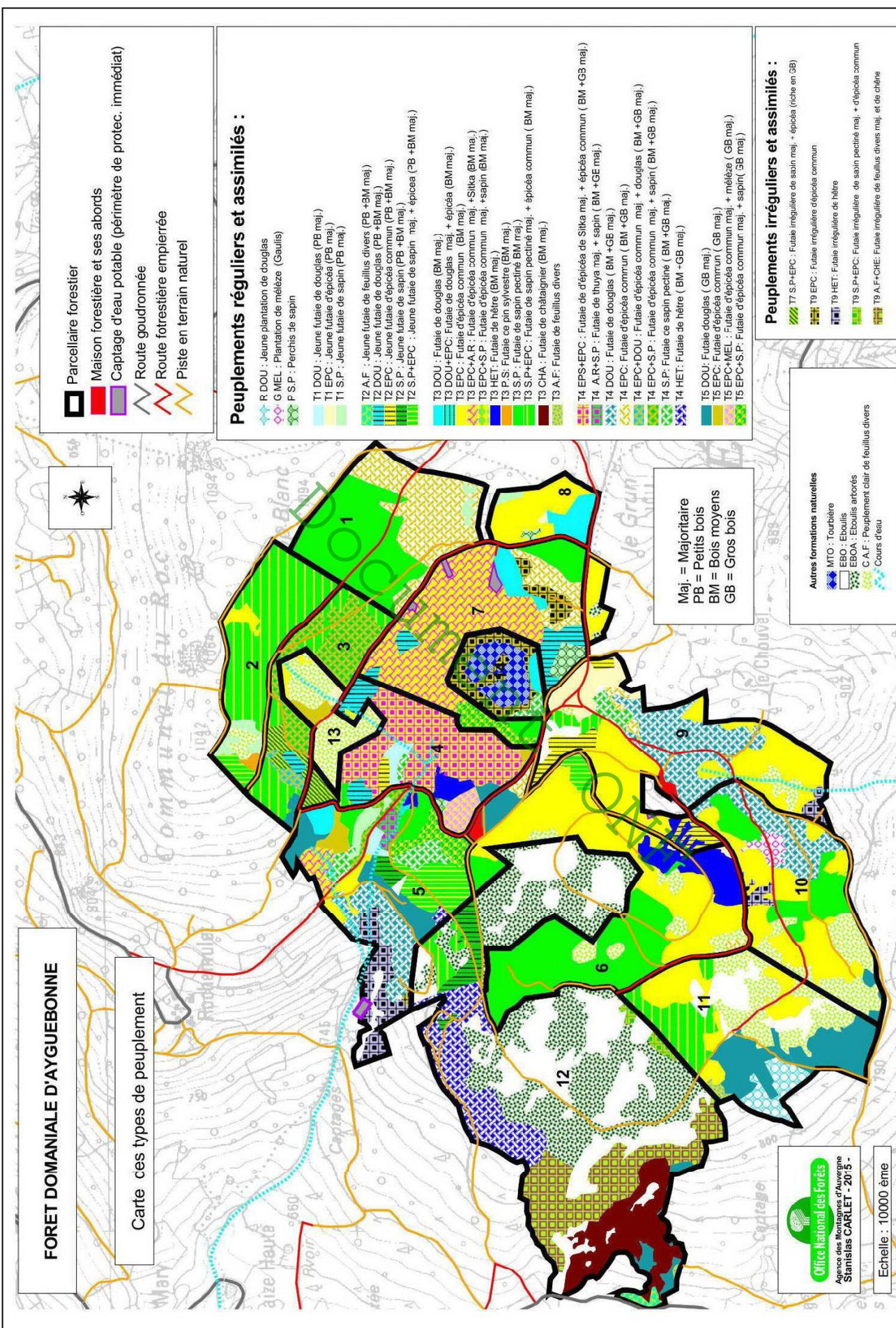
- 1) 17% de la forêt est constitué de vides non boisables
- 2) La forêt est constituée de 80% de peuplements résineux dont 90% en zone productive et de 20 % de peuplements feuillus, eux à 86% en surfaces soit non boisables soit classées hors enjeu de production ligneuse.
- 3) Parmi les peuplements résineux de la zone en sylviculture, 2/3 environ sont en croissance active et 1/3 en maturation ou mûrs alors que les peuplements juvéniles sont nettement déficitaires.

- **Carte des peuplements**

Voir page suivante.

FORET DOMANIALE D'AYGUEBONNE

Carte des types de peuplement



- Parcellaire forestier
- Maison forestière et ses abords
- Captage d'eau potable (périmètre de protec. immédiat)
- Route goudronnée
- Route forestière empierrée
- Piste en terrain naturel

Peuplements réguliers et assimilés :

- R DOU : Jeune plantation de douglas
- G MEL : Plantation de mélèze (Gaulis)
- P S.P : Perchis de sapin
- T1 DOU : Jeune futaie de douglas (PB maj.)
- T1 EPC : Jeune futaie d'épicéa (PB maj.)
- T1 S.P : Jeune futaie de sapin (PB maj.)
- T2 A.F : Jeune futaie de feuillus divers (PB +BM maj.)
- T2 DOU : Jeune futaie de douglas (PB +BM maj.)
- T2 EPC : Jeune futaie d'épicéa commun (PB +BM maj.)
- T2 S.P : Jeune futaie de sapin (PB +BM maj.)
- T2 S.P-EPC : Jeune futaie de sapin maj. + épicéa (PB +BM maj.)
- T3 DOU : Futaie de douglas (BM maj.)
- T3 DOU+EPC : Futaie de douglas maj. + épicéa (BM maj.)
- T3 EPC : Futaie d'épicéa commun (BM maj.)
- T3 EPC+A.R : Futaie d'épicéa commun maj. + Sitka (BM maj.)
- T3 EPC+S.P : Futaie d'épicéa commun maj. + sapin (BM maj.)
- T3 HET : Futaie de hêtre (BM maj.)
- T3 P.S : Futaie de pin sylvestre (BM maj.)
- T3 S.P : Futaie de sapin pecciné (BM maj.)
- T3 S.P-EPC : Futaie de sapin pecciné maj. + épicéa commun (BM maj.)
- T3 CHA : Futaie de châtaignier (BM maj.)
- T3 A.F : Futaie de feuillus divers
- T4 EPS+EPC : Futaie d'épicéa de Sitka maj. + épicéa commun (BM +GB maj.)
- T4 A.R+S.P : Futaie de thuya maj. + sapin (BM +GE maj.)
- T4 DOU : Futaie de douglas (BM +GB maj.)
- T4 EPC : Futaie d'épicéa commun (BM +GB maj.)
- T4 EPC+DOU : Futaie d'épicéa commun maj. + douglas (BM +GB maj.)
- T4 EPC+S.P : Futaie d'épicéa commun maj. + sapin (BM +GB maj.)
- T4 S.P : Futaie de sapin pecciné (BM +GB maj.)
- T4 HET : Futaie de hêtre (BM -GB maj.)
- T5 DOU : Futaie douglas (GB maj.)
- T5 EPC : Futaie d'épicéa commun (GB maj.)
- T5 EPC+MEL : Futaie d'épicéa commun maj. + mélèze (GB maj.)
- T5 EPC+S.P : Futaie d'épicéa commun maj. + sapin (GB maj.)

Peuplements irréguliers et assimilés :

- T7 S.P-EPC : Futaie irrégulière de sapin maj. + épicéa (riche en 3B)
- T9 EPC : Futaie irrégulière d'épicéa commun
- T9 HET : Futaie irrégulière de hêtre
- T9 S.P-EPC : Futaie irrégulière de sapin pecciné maj. + d'épicéa commun
- T9 A.F+CHE : Futaie irrégulière de feuillus divers maj. et de chêne

- Maj = Majoritaire
- PB = Petits bois
- BM = Bois moyens
- GB = Gros bois

- Autres formations naturelles
- MTO : Tourbière
- EBO : Eboulis
- EBOA : Eboulis arborés
- C.A.F : Peuplement clair de feuillus divers
- Cours d'eau

Office National des Forêts
Agence des Montagnes d'Auvergne
Stanislas CARLET - 2015 -

Echelle : 10000 ème

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée ; voir tableau ci-dessous	4,21 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (, tempête, problème sanitaire)	0,00 ha

Remarque : Au cours de l'aménagement passé, il n'y avait pas de groupe de régénération.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)		Sans objet (pas de GR)
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)		Sans objet (pas de GR)
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	4,21 ha	- Plantation de Mélèze suite à la tempête de 1999 p.10, - Plantation de Douglas suite à des pertes sanitaires sur Grandis p. 11, - perchis de Sapin p.4 et 8, - régénération de Douglas parcelle 11
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)		Sans objet (pas de GR)

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Sans objet

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

La surface boisée a été inventoriée par inventaire statistique à raison de 2,5 placettes /ha. La surface des placettes était de 3 ares.

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre**

(Résultats ramenés à l'hectare).

Légende du tableau ci-dessous :

A.F = Autres feuillus, A.R = Autres résineux, CHA = Châtaignier, CHE = Chêne, DOU = Douglas, EPC = Epicéa commun, EPS = Epicéa de Sitka, HET = Hêtre, MEL = Douglas, P.S = Pin sylvestre, S.G = Grandis, S.P = Sapin pectiné

NT = Nombre de tiges total/ha

G = Surface terrière/ha (des tiges de classe de diamètre 20 et +)

V = Volume total /a (des tiges de classe de diamètre 20 et +)

Gmoy = Surface terrière moyenne des tiges (des tiges de classe de diamètre 20 et +)

Dg =Diamètre quadratique moyen (des tiges de classe de diamètre 20 et +)

Les classes de diamètre 10 et 15 cm, non précomptables, n'entrent pas dans le calcul de NT, de G, ni de V.

Répartition de la densité de tiges par essences et par classes de diamètre (tiges/ha)													Total par essence			
Essence	Classes de diamètre (cm)												NT U/ha	G m2/ha	V m3/ha	Dg m/U
	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65 et +				
A.F	15,3	12,8	4,2	2,7	1,7	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	0,52	4,3	0,26
A.R	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4	0,04	0,5	0,36
CHA	1,3	2,0	3,2	2,3	3,6	4,2	2,7	1,5	0,9	0,3	0,3	0,0	19,0	1,79	16,8	0,35
CHE	0,4	1,0	0,9	0,7	0,4	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	2,6	0,18	1,6	0,30
DOU	2,0	4,9	7,0	6,6	5,5	5,3	5,3	4,8	5,1	4,2	2,5	2,1	48,4	6,34	81,1	0,41
EPC	7,6	13,3	19,3	26,5	26,2	22,8	17,0	8,6	5,0	2,3	0,9	1,2	129,9	11,70	125,0	0,34
EPS	0,1	0,3	0,7	1,1	1,6	1,8	1,5	1,4	0,9	0,6	0,0	0,0	9,5	1,10	13,5	0,38
HET	5,3	5,0	4,6	4,3	4,7	3,8	4,0	1,8	1,1	0,7	0,2	0,3	25,5	2,41	22,7	0,35
MEL	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,7	0,11	1,5	0,44
P.S	0,3	0,7	1,4	1,1	1,2	1,0	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	5,8	0,44	4,4	0,31
S.G	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	1,2	0,14	1,7	0,39
S.P	14,6	21,9	28,8	27,0	24,7	17,4	11,1	4,9	2,9	0,6	0,1	0,1	117,6	8,60	86,1	0,31
TOTAL	47,1	62,0	70,3	72,4	69,9	57,6	43,2	24,0	16,3	9,0	4,1	3,7	370,6	33,38	359,1	0,34

Les résultats d'inventaire par unité de gestion se trouvent en annexe N°3.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	99ha	30 ha	114 ha	73 ha	316 ha

Le niveau des enjeux dépend de la productivité des stations forestières qui n'est pas finement appréhendée. Il faut surtout retenir que cette forêt présente deux pôles de productivité ligneuse :

- un pôle à enjeu de production faible ou nul (40% de la surface), plutôt orienté vers un rôle de protection au sens large (paysage, biodiversité, sols),
- un pôle à enjeu de production élevé (60% de la surface) = forêt de production.

La gestion de cette forêt doit prendre en compte au mieux ces deux composantes imbriquées, complémentaires et interconnectées sur le terrain.

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (indicatif)	Production en surface terrière	Production en volume
	((m ² /ha)/an)	((m ³ /ha)/an)
Epicéa commun	0,75	8,0
Sapin pectiné	0,80	7,5
Douglas	0,59	10,0
Epicéa de Sitka	0,82	7,5
Pin sylvestre	0,58	5,0
Hêtre	0,50	5,0
Total	0,77	8,1

Ces données sont issues d'une estimation à dire d'expert sur la partie productive de la forêt à défaut d'une analyse dendrologique et historique fine des peuplements.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période 1999-2015)													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre (emprise)		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
en m3 totaux récoltés au cours de l'aménagement													
0	0	16 260	12 418	0	0	0	822	0	1 681	16 260	14 921	3 681	
											Ecart		
											1 339		
											8%		0
en (m3/ha)/an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
0,0	0,0	3,4	2,6	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4	3,4	3,1	0,8	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Les récoltes réalisées apparaissent légèrement inférieures aux prévisions (-8%) ce qui peut s'expliquer par le fait qu'après la tempête 1999, la forêt domaniale a été moins sollicitée que les autres forêts publiques dont les chablis ont momentanément saturé le marché (effet tampon des forêts domaniales en Auvergne).

Une partie de la différence trouve peut-être aussi une explication dans les modes de calcul, relativement complexes, du volume sur pied récolté puisqu'une bonne partie des bois ont été vendus à l'unité de produit et cubés uniquement bord de route (1/3 environ, la conversion restant approximative).

Dans ces conditions on peut estimer que les prescriptions de l'aménagement passé ont été respectées.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte	Longueur Totale	Densité		Etat général	Points noirs existant	Rôle multi-fonctionnel ?
		km /100ha	suffisante			
Routes publiques non domaniales hors forêt accessibles aux grumiers permettant l'accès à la forêt*	revêtues	0,967	0,3	Non		Multi-usage
	empierrées	2,358	0,7	Oui	Moyen	

Type de desserte	Longueur totale (km)	Densité		Etat général	Points noirs existant	Rôle multi-fonctionnel ?	
		km /100ha	suffisante				
Routes forestières en forêt accessibles aux grumiers	revêtues						
	empierrées	7,680	2,40	Oui	Assez bon	Exploitation forestière, activité cynégétique et accueil des usagers	
	terrain nat.						
Piste de débardage	terrain nat.	12,280	3,90	Non	Sans objet	Exploitation forestière, randonnée, cueillette	
LONGUEUR TOTALE des voies de desserte	revêtues	0,967	7,37	Oui	Moyen	Non	Multiusage
	empierrées	10,038					
	terrain nat.	12,280					
	Total	23,285					
dont Routes publiques en forêt** participant à la desserte	8,200						
Ancrages câbles	Nombre à déterminer						

*La route d'accès principale à la forêt, à l'est du massif, partant du col du Pertuis, totalise 2,63 km (dont près d'un kilomètre revêtu).
Il s'agit d'une voie cadastrée, propriété privée de la commune de Vollore-Montagne, mais son entretien est assuré par l'ONF (hors partie goudronnée).

** Les routes forestières et pistes cadastrées, appartenant aux communes, totalisent en forêt 8,2 km.

La desserte de la forêt est suffisante même si certaines zones restent difficiles d'accès et difficile à défruire à cause du relief difficile (parcelles 5 ptie, 6ptie10, 11, 12). Des pistes de débardage supplémentaires pourraient améliorer ponctuellement la situation. Le débardage alternatif par câble aérien doit être mis en œuvre dans ces zones difficiles d'exploitation et de vidange ainsi que dans les zones où le sol est humide et fragile (parcelles 4 et 7 en particulier).

Par ailleurs il faut noter la complexité du réseau de desserte, puisque bon nombre de voies sont de statut non domanial : route forestières ou pistes cadastrées qui appartiennent aux communes de situation mais qui restent toutefois à la charge du budget de l'ONF en ce qui concerne leur entretien courant. (cf. annexe N°4)

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La pente forte, la présence d'éboulis, de blocs, de zones humides et tourbeuses ainsi que les talwegs rendent par endroit les conditions d'abattage et de sortie des bois difficiles. Ici l'exploitation par câble doit s'envisager en substitution aux modes d'exploitation traditionnels. Cf. annexe N° 5

A noter également que par endroit la présence de vestiges à contourner (murets, amas de pierres etc) occasionne une contrainte pour le débardage.

- **Schémas de desserte existants**

Néant

- **Carte de la desserte**

Cf. Annexe N°6.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		104 ha	125 ha	87 ha	316 ha

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface	Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Projet de Réserve biologique <i>Surface totale : 87ha27</i>	74,56ha	Eboulis, hêtraie	En attente : zone de non-intervention, Parc.12
	12,71 ha	Tourbière, zones humides, boulaie tourbeuse	En attente : Parc.13 et 14

Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc Naturel Régional	316,00 ha	Mise en valeur économique du Livradois Forez dans le respect des principes du développement durable Objectif pour le patrimoine forestier : promouvoir et développer la gestion durable de la forêt, favoriser une filière bois solide économiquement (objectif stratégique 2.2) La forêt est avant tout envisagée comme une ressource naturelle, à récolter et valoriser localement. Enjeux identifiés : maintien des Sapinières jardinées ; éviter les coupes rases ; privilégier la régénération naturelle	Charte révisée du Parc, validée par décret du 25/07/2011
NATURA 2000 Habitats (ZSC)	197,00 ha	FR8301051 : Vallées et piémonts du Nord Forez : Eboulis, hêtraie, tourbière	DOCOB validé (Structure animatrice = ONF) http://www.donnees.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/PAC_FTP/pdf/NATURA2000/Fiches/FR8301051.pdf
	8,39 ha	FR8301091 : Dore et affluents Ruisseaux, ripisylves	DOCOB validé (Structure animatrice = PNR) http://www.donnees.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/PAC_FTP/pdf/NATURA2000/Fiches/FR8301091.pdf PNR Livradois-Forez)

ZNIEFF de type I	308,70 ha	830005527 : PUY DE CHIGNORE - ROC BLANC Faune et flore des éboulis, des zones humides et des zones boisées	Remarque : Toute la forêt sauf parcelle 9 partie Sud Cf. : Site de la DREAL Auvergne CF annexe N° 12
ZNIEFF de type II	316,00 ha	Haut-Forez	Cf. : Site de la DREAL Auvergne
SAGE	316,00 ha	SAGE Allier aval dont le but est de définir des actions pour gérer et valoriser les eaux du bassin versant de l'Allier et de ses affluents (dont la Dore dans laquelle arrivent les eaux de la FD d'Ayguebonne)	http://www.sage-allieraval.com/ailleurs.htm

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Dans les prochaines années, les principaux risques pressentis sont le réchauffement climatique qui peut désorganiser les écosystèmes actuels ainsi qu'une augmentation incontrôlée du cheptel de cervidés, en particulier avec l'arrivée redoutée du cerf, qui imposerait à la végétation une pression telle que de nombreuses espèces disparaîtraient. Enfin, un développement anarchique et non maîtrisé des pratiques sportives avec engins motorisés pourrait mettre les milieux humides sensibles en péril.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

D'après l'aménagement précédent (inventaires 1995 de la LPO, l'OPN et M. Durand)

Espèces remarquables	Localisation (parcelle)	Observations <i>Conséquences pour la gestion</i>	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
<i>Huperzia selago</i> Lycopode sélagine	6	Sols très acides ; se développent à plein découvert dans des landes à Ericacées et Vaccinacées <i>Laisser ces milieux en évolution libre</i>	Non (rare)
<i>Lycopodium clavatum</i> Lycopode en massue			
<i>Vaccinium microcarpum</i> Canneberge à petits fruits	7	Haut marais des tourbières <i>Laisser ces milieux en évolution libre après réhabilitation éventuelle</i>	Non (rare)
<i>Sphagnum magellanicum</i> Sphaigne de Magellan	14	Haut marais des tourbières <i>Laisser ces milieux en évolution libre après réhabilitation éventuelle</i>	oui
<i>Myrris odorata</i> Myrrhède odorant	9	Pentes rocailleuses et bois clairs <i>Laisser ces milieux en évolution libre</i>	Non (rare)
<i>Walthenbergia hederacea</i> Campanule à feuilles de lierre	7	Héliophile localisée dans les prairies humides <i>Laisser ces milieux en évolution libre</i>	oui (assez rare) <i>Liste rouge Rhône-Alpes (Dpt de la Loire à moins de 10km)</i>
<i>Polygonatum multiflorum</i> Sceau de Salomon multiflore	6-12	Hêtraie <i>Conservier les hêtraies</i>	Non (marginalité chorologique)
<i>Circaea lutetiana</i> Circée de Paris			

Faune remarquable						
MAMMIFERES						
<i>Barbatella barbastellus</i> Barbastelle	Forêt	Maintien d'une mosaïque de milieux	oui			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand rhinolophe						
<i>Myotis bechtheini</i> Grand murin						
OISEAUX						
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Forêt	Maintien des habitats existants (peuplements forestiers et zones ouvertes) Les oiseaux cités ici sont potentiellement présents mais pas observés de façon continue	Annexe I Directive Habitats			
<i>Milvus milvus</i> Milan royal						
<i>Lullula arborea</i> Alouette lulu						
<i>Circaetus gallicus</i> Circaète Jean-le-Blanc						
<i>Circus Cyaneus</i> Busard Saint- Martin						
<i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux						
<i>Aegolius funereus</i> Chouette de Tengmalm						
<i>Coprimulgus europaeus</i> Engoulevent d'Europe						
<i>Dryocopus matius</i> Pic noir						
<i>Lanius collurio</i> Pie grièche écorcheur						
INSECTES						
<i>Nymphalis antiopa</i> Le Morio				5-6-12	Maintien des habitats existants (zones humides pour les lépidoptères) (hêtraies et chênaies et formation à base d'autres feuillus dans les éboulis arborés pour les coléoptères)	Non protégé Pontes et chenilles sur saule ou bouleau
<i>Nymphalis polychlorus</i> La Grande tortue						
<i>Apatura iris</i> Le Grand Mars changeant	5					
<i>Clossiana titania</i> Le Nacré porphyrin						
<i>Chrisocarabus auronitens</i> Carabe à reflet d'or	12	Annexe I I Directive Habitats				
<i>Lucanus cervus</i> Lucane cerf-volant						
REPTILES						
<i>Lacerta vivipara</i> Lézard viviparaz	Forêt	Maintien des habitats existants (zones d'éboulis notamment)	Liste rouge nationale			
<i>Lacerta viridis</i> Lézard vert						
<i>Coronella austriaca</i> Coulouevre lisse						

Les tableaux ci-dessus montrent que l'alternance de milieux boisés et de milieux ouverts dans cette forêt est très favorable à une grande biodiversité typique de ces milieux. Les zones d'éboulis en particulier abritent une entomofaune riche, une flore diversifiée et des peuplements feuillus en milieu thermophile.

- **Autres espèces animales présents dans la forêt (liste non exhaustive) :**

On peut signaler la présence de mammifères relativement communs dans la région comme : le sanglier ; le chevreuil ; le blaireau ; le renard ; le lièvre ; l'écureuil roux ; la fouine ; la martre ; le loir ; le lérot ; etc.

Les oiseaux forestiers sont également présents ou de passage (87 espèces recensées par la LPO - Ligue pour la Protection des oiseaux- en 1995 ; voir détails annexe N°11). On peut y rencontrer aussi du gibier issu de lâchers comme le faisan...

Signalons en outre :

- Des amphibiens : la grenouille agile, la grenouille rousse, le crapaud commun.
- Des reptiles : la vipère aspic, le lézard vert, le lézard vivipare (observé sur la tourbière)...

Nota : Il n'est pas nécessaire de mentionner l'intégralité des insectes, arachnides, crustacées et autres invertébrés qui peuplent cette forêt, très riche en biodiversité.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code NATURA 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée
Habitats d'intérêt communautaire					
Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central (à <i>Vaccinium et calluna</i>)	oui	4030	31.21	Peu sensible Risque de colonisation par les ligneux et de dégradation en cas de cueillette intensive des myrtilles.	5,53 ha
Hêtraies acidiphiles à houx		9120	41.12	Peu sensible hors intervention humaine	10,34 ha
Eboulis silicieux montagnards à subalpin frais (nus)*		8110	61.12	Peu sensible Risque d'évolution par endroit vers le type « éboulis arborés » non prioritaire	1,28ha
Eboulis médio- européens silicieux des régions hautes*		8150			17,84 ha
Tourbières hautes actives		7110	51.11	Sensible : risque de tassement, assèchement, enrichissement destruction du sous-bois. A mettre hors sylviculture	0,58 ha
Tourbières hautes dégradées		7120	51.2		0,04 ha
Tourbières de transition et tremblantes		7140	54.5		0,10 ha
Bois de Bouleaux à Sphaignes		91DO	44.A13		2,66 ha

* 4 types d'éboulis sont reconnus dans cette forêt : éboulis granitiques nus, éboulis à lande à *Vaccinium myrtillus*, éboulis à manteau arbustif dont les éboulis à manteau de *Sorbus aucuparia* et à *Dryopteris expansa*.

NOTA :

1/ Les habitats de landes ou d'éboulis sont en bon état de conservation. Les éboulis sont riches en bryoflore (mousses) : *Cynodontium stumiferum*, *lophozia longidens* ..., signe effectif de bon état de conservation. Ils recèlent aussi des lichens d'intérêt scientifique mais non encore inventoriés et étudiés : un programme régional sur la connaissance des lichens va démarrer en 2016.

2/ La tourbière haute active la plus représentée est en mosaïque avec les autres formations tourbeuses d'intérêt communautaire (tourbières de transition, tourbières hautes dégradées très peu représentées). Elle recèle des espèces remarquables comme *Vaccinium microcarpum*, *sphagnum magellanicum*. Même si la tourbière haute active est considérée comme en bon état, il faut

signaler que d'une façon générale, les zones tourbeuses ont été dégradées au siècle dernier par des opérations de drainage et de boisement considérées à l'époque comme judicieuses mais jugé aujourd'hui- à juste titre- comme inopportun. Aussi, ces tourbières ont-elles bénéficié d'intervention volontaire de réhabilitation dans les années 1990 : élimination du boisement d'Epicea (avec débardage à cheval et évacuation des rémanents), colmatage partiel de quelques drains. Cette réhabilitation se poursuivra probablement dans le cadre du plan de gestion de la Réserve en voie de création.

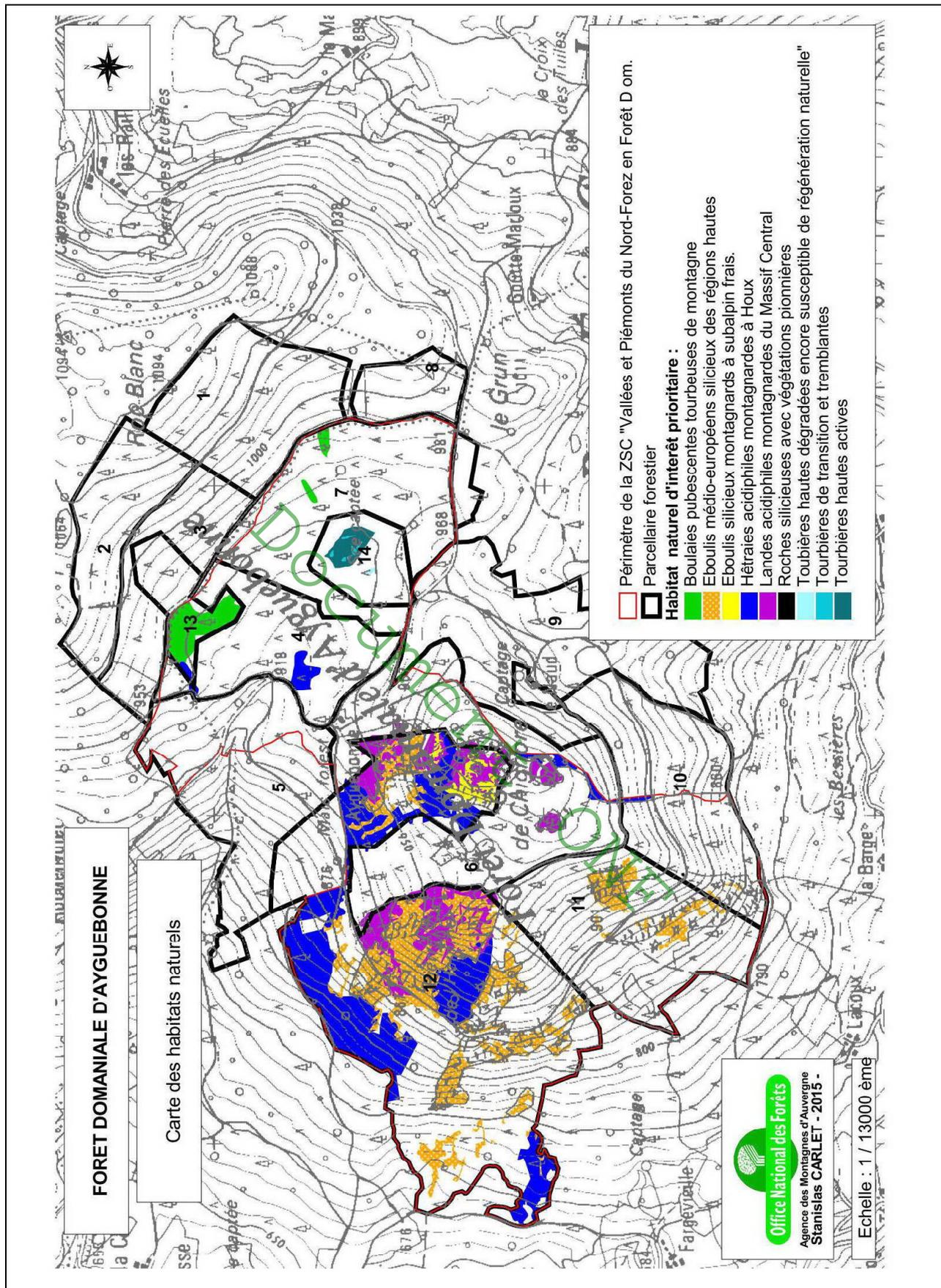
- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Cf. carte de la fonction écologique au chapitre 1.1.3 ci-avant.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Voir la carte page suivante.

Document ONE



1.3.3 Fonction sociale

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		162 ha	154 ha	0 ha	316 ha

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

La forêt se situe dans l'unité paysagère du Mont du Forez (code 2.03).

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Le Livradois- Forez est soumis à la réglementation des reboisements. La forêt domaniale n'est pas concernée par cette réglementation.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt est en partie située sur les flancs du Grun de Chignore qui domine la vallée de la Dore entre les villes de THIERS et de COURPIERE.

Les points de vision privilégiés en vision externe sont COURPIERE, VOLLORE-VILLE et le lac d'AUBUSSON (voir carte ci-après). A partir de ces points, seul le versant Ouest du Puy de Chignore est vu, de près comme de loin, par un large public. Les parcelles 6-10-11-12 présentent une forte sensibilité paysagère. Les formations les plus structurantes du paysage sont les éboulis des parcelles 6-11-12 et les peuplements résineux des parcelles 6-10-11

En vision interne, la forêt est peu sensible dès lors que les coupes restent progressives sans intervention brutale de type coupe rase, exclue ici.

La fréquentation est encouragée par les guides touristiques qui mettent en valeur le Grun de Chignore et son panorama et plus globalement, l'attractivité de cette forêt considérée comme un lieu de détente, de quiétude et de découverte.

- **Description succincte des équipements structurants**

Il existe deux sentiers pédagogiques, l'un intitulé « les secrets de la forêts d'Ayguebonne » matérialisé par des bornes thématiques le long de la piste forestière partant à l'Ouest de la ferme du Naud, l'autre en périphérie de la tourbière.

Signalons par ailleurs une croix et une table d'orientation au Grun de Chignore (point culminant de la forêt).

- **Classements réglementaires**

Sans objet

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Grun de Chignore	Point culminant (1074m) qui présente une vue exceptionnelle sur la vallée de la Dore et la chaîne des Puys et le massif du Sancy Présence d'une croix érigée le 04/01/1901 <i>(ancienne base d'envol pour le vol libre qui n'est plus autorisé maintenant)</i>	Moyenne et surtout estivale	Promenades, découvertes (chaos granitiques...) et trails organisés : Un sentier d'accès est balisé depuis le bourg de Vollore-Ville.
Tourbière	Formation naturelle remarquable faisant l'objet d'un sentier de découverte		
Maison forestière d'Ayguebonne	Clairière entretenue, panneau informatif		Lieu de pique-nique (particuliers, associations...)
Boulaie tourbeuse	Curiosité naturelle, panneau informatif		Promenade, découverte

- **Equipements structurants existant par sites**

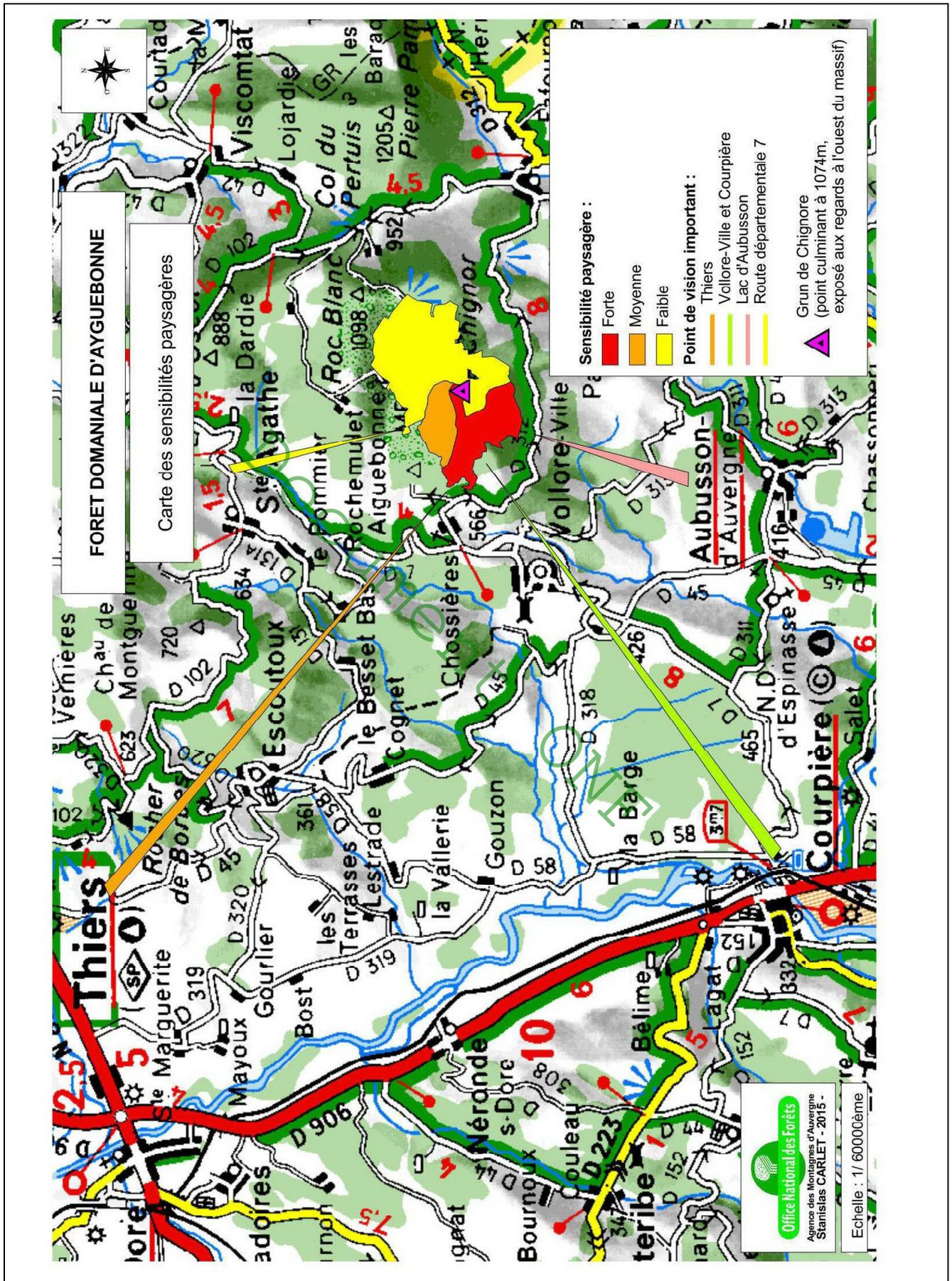
Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Ferme du Naud	Départ d'un sentier pédagogique avec bornes informatives	Pas d'impact sur le milieu mais possibilité de conflit d'usage momentanés lors de coupes à proximité	Bornes informatives à maintenir en bon état (le maître d'ouvrage étant le PNR)
Tourbière et boulaie tourbeuse	Sentier pédagogique, panneaux informatifs	Pas d'impact sur les milieux	Maintenance des panneaux à assurer (ONF)

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Parcelles 6p-10p-11-12p	Vision externe : flanc Ouest du Grun de Chignore très exposé aux regards de la vallée de la Dore, des villes de Courpière et de Thiers
Intermédiaire	Parcelles 6p-12p	Vision externe : Versant Nord du Grun de Chignore visible de quelques routes départementales et autres voies de communication.

Voir carte, page suivante.

- Carte sensibilités paysagères



- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Depuis quelques temps, une insatisfaction est exprimée par les habitants de Vollore-Ville qui ne voient plus le sommet du Grun de Chignore. De fréquentes sollicitations ont été transmises afin de rétablir une continuité visuelle entre le village et ce sommet pour que la croix implantée ici puisse être vue de depuis le centre bourg.

Par ailleurs, la communauté de commune de Courpière a missionné en 2015 l'école **Agro-Paris-Tech** de Clermont-Ferrand pour étudier les possibilités de valorisation de la forêt d'Ayguebonne. Cette étude aborde le sujet après une enquête succincte de « satisfaction ».

Il en ressort la demande forte susdite de Vollore-Ville mais aussi, plus largement, les habitants des communes constitutives de la COMCOM interrogés souhaitent une meilleure signalétique et un balisage renforcé des accès au site et des sentiers, tout en conservant l'aspect sauvage des lieux. La monotonie et l'importance des peuplements résineux ne sont pas reconnus comme éléments favorables. Par ailleurs, la problématique de la cohabitation des activités sportives ou de loisirs, très diverses et souvent peu compatibles, (cueillette, chasse, promenades, randonnées, trail, engins à moteur ...) ne trouve pas de réelles solutions dans cette étude qui invite au dialogue entre les autorités locales, les professionnels du tourisme, les naturalistes et les représentants des différentes catégories d'usagers.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Seule l'exploitation forestière peut altérer momentanément la qualité de l'accueil (voies de desserte temporairement fermées à la circulation automobile et parfois aux promeneurs en cas de danger identifié lors des exploitations (par câble notamment).

Il n'y a pas d'évènement programmé qui pourrait altérer la qualité paysagère des lieux (interne ou externe). Néanmoins une étude spécifique paysagère par un spécialiste sera pertinente pour intégrer au mieux la protection paysagère dans la gestion de cette forêt : les directives de gestion seront adaptées en conséquence le cas échéant. Ce sera l'occasion notamment de bien asseoir sur le terrain l'assiette des coupes nécessaire pour évaluer comment rendre la croix de Chignore visible du centre bourg de Vollore-Ville. En première analyse à ce jour, il semblerait que seul un évènement d'ordre naturel pourrait dégrader fortement la physionomie de cette forêt : tempête (chablis, volis) ou un incendie – ce qui n'est pas à exclure à cause du changement climatique.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Deux projets possibles de mise en valeur de l'accueil et des paysages ont été recensés :

- Possibilité de créer deux sentiers de découverte (parcours long et parcours court) du Grun de Chignore en partance de la MF d'Ayguebonne.
- Demande de la part du bourg de Vollore-Ville de rendre la croix du Grun de Chignore visible de la place du village ; demande qui pourrait être satisfaite durant la période d'application du présent aménagement.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat	rapproché	éloigné	
4 captages de La Monnerie, au profit de la Montel ; parcelle 7	8,29 ha	oui	oui	non	Interdictions : - Les coupes à blanc - Les traitements chimiques - Le stationnement d'engins forestiers - Le stockage d'hydrocarbures - Le sous-solage et le labour - le stockage permanent du bois (un mois maximum) de plus : - Les engins d'exploitation évoluant ici devront être en bon état - en cas d'épandage de produit, obligation de nettoyer et d'en informer les services de l'Etat et la collectivité - les exploitants devront être informés de leurs obligations Préconisations de gestion : voir paragraphe suivant
2 captages dit de la Rochmulet, au profit de Courpière ; un en forêt en parcelle 5 et un hors forêt.	3,85 ha	oui	oui	non	
2 captages dit de Montbartoux, au profit de Courpière ; parcelle 12	9,08 ha	oui	oui	non	
1 captage du Naud ; parcelles 6 et 9	2,00 ha	oui	oui	non	
1 captage hors forêt, au profit de Chouvel ; parcelle 9 impactée	3,32 ha	oui Hors forêt	oui	non	

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Les risques sont essentiellement liés à l'exploitation forestière d'où les prescriptions nombreuses visées au tableau précédent qui ont pour but de prévenir la pollution des eaux potables. En outre il est demandé au gestionnaire de mettre en œuvre le débardage et l'entretien des chemins pendant la période où le sol est ressuyé ou en période de gel ; Enfin , il est recommandé que la largeur des andains recueillant les rémanents ne devra pas excéder 3 mètres.

Au total les périmètres de protection rapprochés des captages représentent une surface cumulée 28ha soit environ 10% de la surface de la forêt domaniale d'Ayguebonne. La carte de ces périmètres se trouve en annexe N°7.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		316 ha			316 ha

Au siècle dernier, ces terrains ont été acquis par l'Etat au titre de la restauration des terrains en montagne (RTM). La situation n'était pas la même qu'aujourd'hui : sols plus dénudés risquant de se mettre en mouvement sur les versants les plus pentus et, surtout, les rus de l'Allier et de ses affluents qui menaçaient régulièrement les activités humaines en aval du bassin. A ce titre d'importants travaux de boisement ont été engagés au fur et à mesure des acquisitions depuis 1937. Aujourd'hui ces peuplements forestiers jouent pleinement leur rôle de protection. A noter que le contexte de déprise agricole à cette époque facilita l'acquisition des terrains par l'Etat.

Aujourd'hui, selon une étude récente du service spécialisé RTM (voir tableau ci-dessous), seuls de faibles risques de ravinements et d'érosion du sol ont été identifiés sur environ 51% de la surface (les zones sur versant dotées d'un sol constitué) bien contenus par le manteau boisé, et surtout les enjeux (infrastructures ou bâtiments menacés) sont inexistantes. L'étude conclut que la forêt domaniale d'Ayguebonne assure son rôle de protection tant que la gestion forestière assure le renouvellement durable des peuplements.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Sans objet

- **Expertises réalisées**

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation - Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
Etude des aléas et des risques	2012	Forêt	Cartographie aléas-enjeux des forêts domaniales du Puy-de-Dôme	Seuls les aléas « évènement Torrentiel » et « Erosion » sont potentiellement présents mais il n'y a pas d'enjeux et donc leur contrôle n'impose pas de contraintes particulières de gestion.

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Néant

- **Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

L'étude RTM susdite porte sur la globalité des peuplements forestiers. Elle permet d'identifier les aléas et les superficies concernées (cf. annexe N° 8)

Document ONE

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux <i>Points forts - Points faibles</i>	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Fonction de production	
<p>La productivité de bois résineux est d'un bon niveau sur les 2/3 de la surface de cette forêt. La fonction de production est donc prépondérante tout en préservant les éléments naturels remarquables dans le respect des statuts de protection mis en place.</p>	<p>L'objectif en termes de production ligneuse est de produire du bois de qualité résineux (Sapin, Epicea, Pin, Douglas, Mélèze) au sein de peuplements mélangés (où le Hêtre doit prendre une place significative dans un but paysager et cultural) tout en respectant la faune, la flore et les habitats naturels.</p>
<p>Les boisements ont été conduits ici sur une période relativement restreinte ce qui aboutit aujourd'hui à des peuplements de même génération (50-75 ans) induisant un déséquilibre marqué des classes d'âge.</p>	<p>La structure équiennne des peuplements issus de plantation conduit à conserver le traitement de la futaie régulière, excepté dans les peuplements périphériques de la tourbière sur sols mouilleux où une conversion en futaie irrégulière sera engagée.</p> <p>Parmi les peuplements traités en futaie régulière, ceux qui arrivent à maturité (économique) durant la période d'aménagement seront régénérés avec détermination afin d'amorcer dès-à-présent le rééquilibrage des classes d'âge nécessaire à une gestion durable sans période de rajeunissement massif.</p>
Fonction écologique	
<p>Bien que très anthropisée, cette forêt recèle des milieux naturels remarquables (éboulis, zones humides et hêtraies anciennes) riches en biodiversité. De nombreuses espèces tant animales que végétales rares et protégées y ont été recensées.</p>	<p>La gestion forestière définie dans les prochaines décennies sera compatible avec les documents d'objectif des deux sites NATURA 2000 existants. En outre il est décidé d'affirmer plus encore la protection des milieux à travers un projet de réserve biologique : celle-ci visera à préserver la tourbière ainsi qu'une boulaie tourbeuse, les éboulis et les principales hêtraies avec tous les cortèges d'espèces faunistiques et floristiques qui leur sont inféodés.</p> <p>En outre, la gestion mettra en œuvre au sein des peuplements productifs une série d'actions visant à maintenir voire à développer la flore et la faune notamment les espèces dépendantes des bois morts, à cavité ou dépérissants ceci dans le respect des instructions sur la biodiversité en vigueur à l'ONF.</p>

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
La forêt occupe une grande partie du massif granitique du Chignore qui par ses dimensions et son altitude reste un élément géomorphologique structurant du paysage.	La qualité paysagère du site sera préservée d'une part en l'absence de prélèvements sur une grande partie du massif visible (future réserve biologique) et d'autre part à travers des mesures paysagères spécifiques au moment de régénérer les peuplements mûrs. Une action spécifique sera engagée pour satisfaire la demande de Vollore-Ville consistant à ouvrir de façon raisonnée les peuplements sur les flancs du Chignore afin de rendre visible le sommet, portant une croix connue localement, depuis le centre bourg.
La forêt est attractive pour les habitants du territoire ainsi que pour des touristes avertis (documents et sites internet de promotion). Elle est un lieu apprécié de promenade, de découverte et de cueillette.	La qualité de l'accueil sera maintenue voire améliorée par la création programmée de deux sentiers d'accès nouveaux pour atteindre le Grun de Chignore. Par ailleurs, la maison forestière d'Ayguebonne pourrait être aménagée et valorisée pour accueillir et informer les visiteurs, à travers des partenariats locaux.
Plusieurs captages d'eau potable assurent l'alimentation d'agglomérations périphériques.	La gestion forestière se conformera aux prescriptions qui accompagnent les périmètres de protection immédiate et rapprochés des captages en forêt mais aussi des captages à proximité de la forêt dont les périmètres de protection empiètent sur la forêt domaniale.
La chasse est une activité traditionnelle sur ce massif.	La pratique de la chasse perdurera ici. Un bail réglera les modalités de cette activité et de la location éventuelle de la maison forestière du Naud aux chasseurs. Il sera préconisé en particulier que le plan de chasse au chevreuil devra être en totalité réalisé pour bien réguler cette espèce qui menace la régénération, surtout celles de Douglas qui seront engagées.
Protection contre les risques naturels	
Les boisements constitués pour la rétention des terrains au siècle dernier jouent pleinement leur rôle de protection contre les risques naturels aujourd'hui.	Une gestion classique « en bon père de famille » permettra de pérenniser le rôle protecteur du peuplement s reconnu par une étude spécialisée récente du service RTM.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Le cerf est en expansion en Auvergne. L'arrivée du cerf ici représente une menace pour la régénération des peuplements. En effet, le cerf, en cas de surpopulation, éradique les semis des essences sensibles que sont le sapin pectiné et le Douglas.	La forêt est dans une zone d'exclusion du cerf à cause des lourds dégâts que cette espèce occasionne aux cultures et aux forêts ainsi que, par effet induit, à la biodiversité. Les régénérations de Sapin et de Douglas devant être préservées pour assurer l'avenir de la forêt, il est souhaitable que cette zone d'exclusion soit pérennisée.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Surface dans l'aménagement passé
Futaie régulière	174,70 ha	231,45 ha
Futaie irrégulière	41,50 ha	0,00 ha
Sous-total : sylviculture de production	216,20 ha	231,45 ha
Hors sylviculture	99,82 ha	85,36 ha
Total : surface retenue pour la gestion	316,02 ha	316,81 ha

NB : les surfaces hors sylviculture comprennent un îlot de sénescence, un projet de réserve biologique ainsi que l'ensemble des milieux naturels improductifs dispersés hors réserve. cf. Annexe N°10.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences-objectif	Précisions	Répartition sur la surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		Surface	Part				
Sapin pectiné	Sauf en cas de changement climatique défavorable	10,51 ha	5%	11 ans	50 cm	Hêtre, Epicea, Mélèze	14
Douglas	Essence qui a vocation à occuper plus de terrain sauf difficulté liée au dégât de gibier	53,96 ha	25%	65 ans	55 cm	Hêtre, Epicea commun	14 ; 19
Mélange objectif sapin/épicéa*	Mélange à favoriser là où les deux essences sont déjà en place	142,68 ha	66%	100 ans	50 cm	Hêtre, Pin sylvestre	5 ; 14 ; 19
Mélange objectif sapin/Douglas	Mélange à favoriser là où les deux essences se côtoient déjà	9,05 ha	4%	110 ans	50 cm	Hêtre, Pin sylvestre,	14
Surface en sylviculture de production		216,20 ha	100%				

*Les peuplements d'épicéa des parcelles 4 et 7 seront convertis en futaie irrégulière pour mieux gérer et préserver la zone tampon autour de la tourbière, constituée terrains humides fragiles et destinée à être classée en réserve biologique.

Ici, les nappes phréatiques sont d'utilité publique car elles alimentent vraisemblablement les captages d'eau proches. De fait, toutes les actions qui modifieraient les sols sont prohibées, ainsi que toute transformation brutale des peuplements qui participent à l'épuration et à la stabilisation des nappes.

Dans ces conditions stationnelles hydromorphes, il est difficile de prévoir de manière certaine la dynamique de régénération naturelle des peuplements en place et donc de prévoir des essences-objectif.

Compte-tenu des essences en place, il est probable que ce mélange sera constitué de sapin et d'épicéa ; d'où la solution retenue de conserver les cônes de semis qui s'installeront spontanément et d'y retenir ce mélange objectif.

Toutes les autres essences spontanées seront conservées, même les feuillus divers, diminuant ainsi probablement l'intensité du niveau de production.

En cas de défaillance de la régénération naturelle, le recours à des plantations de complément pourra être envisagé, de préférence à base de pin sylvestre, essence qui fait défaut dans cette forêt et qui pourrait relativement bien prospérer sur ces stations mouilleuses.

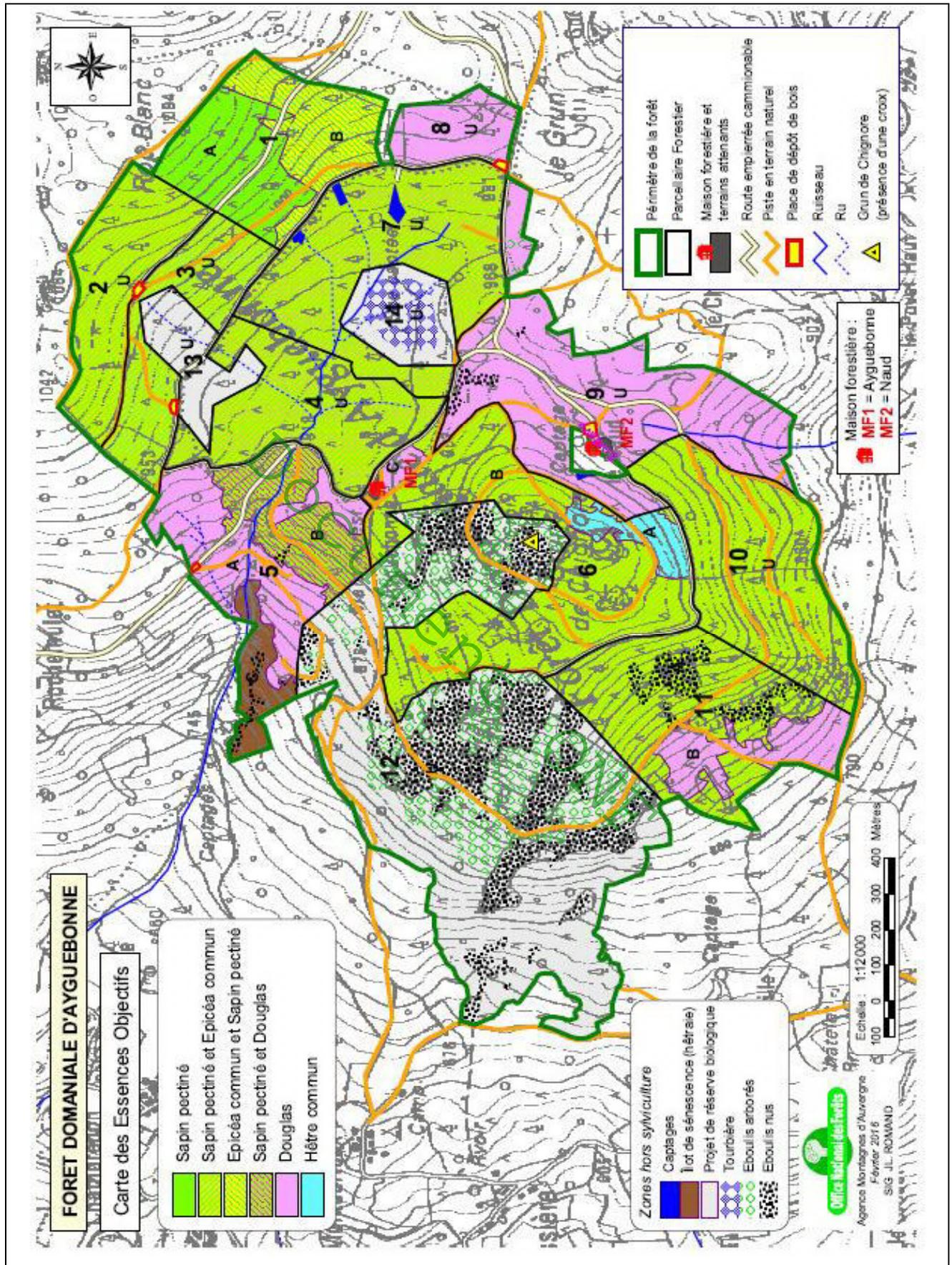
En conclusion, le peuplement cible sera un mélange intime de résineux (sapin, épicéas, pin) et de feuillus (bouleau, aulne, saule) et, dans les zones les plus saines, de hêtre, de sapin pectiné et d'épicéa. A long terme, on peut espérer que la sapinière-hêtraie s'implante durablement, compte-tenu de la forte humidité atmosphérique locale.

Voir aussi prescriptions spéciales en 2.5.2 B

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Mélèze	Quelques bouquets épars et une jeune plantation	0,83 ha	120 ans	50 cm	Hêtre	14
Epicéa de Sitka	Parcelles 5-4-7	25,00 ha	90 ans	45 cm	Epicéa commun Feuillus autochtones	5

Sur l'ensemble de la forêt, le hêtre sera maintenu en mélange et en essence d'accompagnement mais ne sera pas érigé au statut d'essence-objectif. Ainsi, il sera amélioré et prélevé dans les peuplements au même titre que les résineux. En revanche, il constitue l'essence principale des îlots de sénescence, où les tiges actuelles seront donc préservées sur recommandation des naturalistes (cf. tournée de concertation du 1er octobre 2015).

- Carte des essences objectif



2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière : parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Le traitement en futaie régulière portera sur les groupes d'amélioration, les groupes de régénération et l'îlot de vieillissement tels que définis au chapitre 2.4. La surface concernée est de 179ha52 dont 174ha68 en sylviculture.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)	205,56 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	29,57 ha
Surface d'équilibre (Se)	36,47 ha

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	39,00 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So) → INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	39,00 ha	5,00 ha
Surface à terminer (St) → INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	22,84 ha	0,00 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})	0,00 ha	0,00 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	39,00 ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Cette analyse est basée sur les familles de peuplement selon l'essence principale. Cette approche fournit une bonne estimation de la situation actuelle des peuplements des groupes traités en futaie régulière (AME+REG+ILV+ATT) et de leur évolution dans les années à venir.

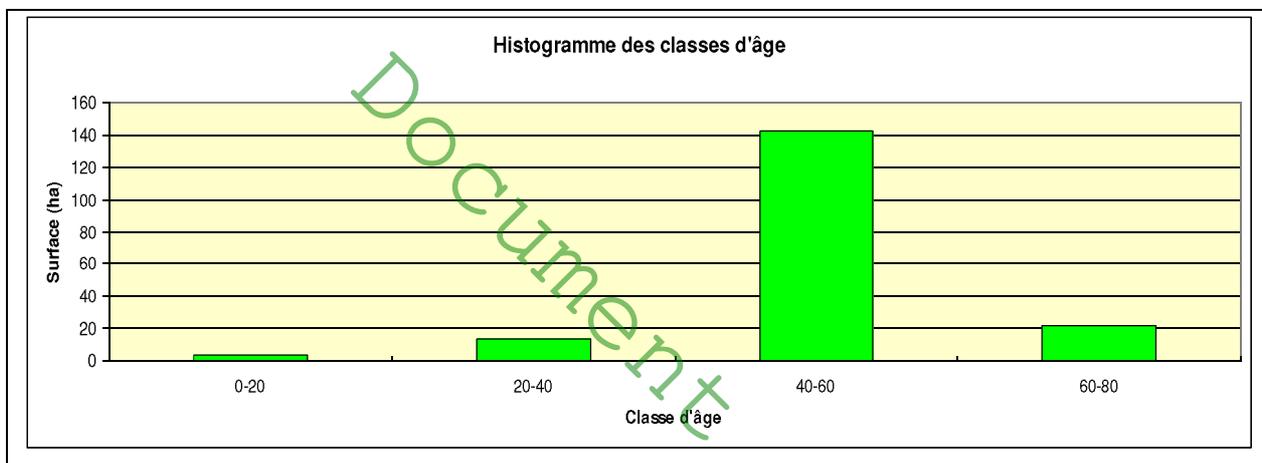
Cette analyse confirme le fait que s'il n'y a pas d'urgence à régénérer bon nombre de peuplements dans les 20 ans qui viennent, la prochaine période sera confrontée à la nécessité d'augmenter très significativement les surfaces à régénérer, à savoir la totalité des peuplements ayant atteint les critères maximaux et la moitié des optimaux soit environ 100 ha. Cette surface conséquente conforte l'idée qu'il faut activement réaliser durant les 20 prochaines années les mises en régénération sur une surface significative (39 ha retenus).

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2	Période 3
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0,00 ha	4,23 ha	23,67 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	14,65 ha	22,03 ha	132,03 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	22,03 ha	123,78 ha	2,12 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	123,78 ha	2,12 ha	0,98 ha
Total	160,46 ha	152,17 ha	158,80 ha

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2	Période 3
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement		3,85 ha	
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie		14,65 ha	22,03 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	14,65 ha	22,03 ha	123,78 ha
Total	14,65 ha	40,53 ha	145,82 ha

Ce tableau confirme la nécessité d'engager les régénérations en première période ; de les poursuivre énergiquement en deuxième période ; et, enfin, de les achever en troisième période. Un étalement judicieux et pondéré des renouvellements sur 3 périodes dans les peuplements soumis au traitement régulier devrait réduire le déséquilibre des classes d'âge constaté aujourd'hui et qui apparaît dans l'histogramme suivant :



2.3.2 Futaie irrégulière : parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Le traitement en futaie irrégulière portera sur les groupes irréguliers, tels que définis au chapitre 2.4.

Selon l'esprit décrit au niveau des essences, la conversion en irrégulier sera réalisée progressivement dans le temps ; notamment, sans hâter l'acquisition des semis dans les jeunes peuplements (pas d'irrégularisation par ouverture de trouées), mais en profitant des opportunités de récolte des tiges à maturité.

La surface concernée est de 42,00 ha, dont 41,52 ha en sylviculture.

Structure générale des peuplements		Globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	30 m ² /ha	42 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20%	0%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	200 t/ha	78 tg/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		6,3 ha		

Attention : Les valeurs indiquées ci-dessus, concernant la régénération et les perches, ne sont pas pertinentes à ce stade, puisqu'il s'agit ici de peuplements de futaie régulière fermée et plutôt vieillie pour lesquels la conversion en irrégulier va seulement débuter lors de cet aménagement. Dans ce contexte, il est donc normal qu'à l'état initial la régénération naturelle soit quasiment nulle et le nombre de perches, insuffisant.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Groupe de régénération

Libellé groupe	Code du groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface totale	dont surf. en sylviculture	Surf. à ouvrir So	Surf. à terminer St	Essence objectif	Surface par groupe
Groupe de régénération	Unité de gestion à ouvrir et à terminer								
	REG	1	1B	8,63 ha	8,63 ha	8,63 ha	8,63 ha	S.P/EPC	39.00 ha
		5	5A	12,31 ha	12,31 ha	12,31 ha	0,00 ha	DOU	
		11	11B	6,33 ha	6,33 ha	6,33 ha	6,33 ha	DOU	
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer								
REG	3	3U	11,73 ha	11,73 ha	11,73 ha	7,88 ha	EPC		
Total				39.00 ha	39.00 ha	39.00 ha	22,84 ha		

Autres groupes à traitement sylvicole régulier

Libellé du groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code du groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
Amélioration de peuplements	AME	1	1A	10,51 ha	10,51 ha	10	139,50 ha Dont 134,66 ha en sylviculture
		2	2U	13,35 ha	13,35 ha		
		5	5B	9,05 ha	9,05 ha		
		6	6B	29,93 ha	29,57 ha		
		8	8U	7,60 ha	7,34 ha		
		9	9U	28,13ha	26,96 ha		
		10	10U	22,08 ha	22,08 ha		
11	11A	18,85 ha	15,80 ha				
Ilot de vieillissement**	ILV	6	6C	1,02 ha	1,02ha	10	1,02 ha

Groupes à traitement sylvicole irrégulier

Groupe irrégulier*	IRR	4	4U	17,08 ha	17,08 ha	9	42,00 ha Dont 41,52 ha en sylviculture
		7	7U	24,92 ha	24,44 ha		

Groupes hors sylviculture

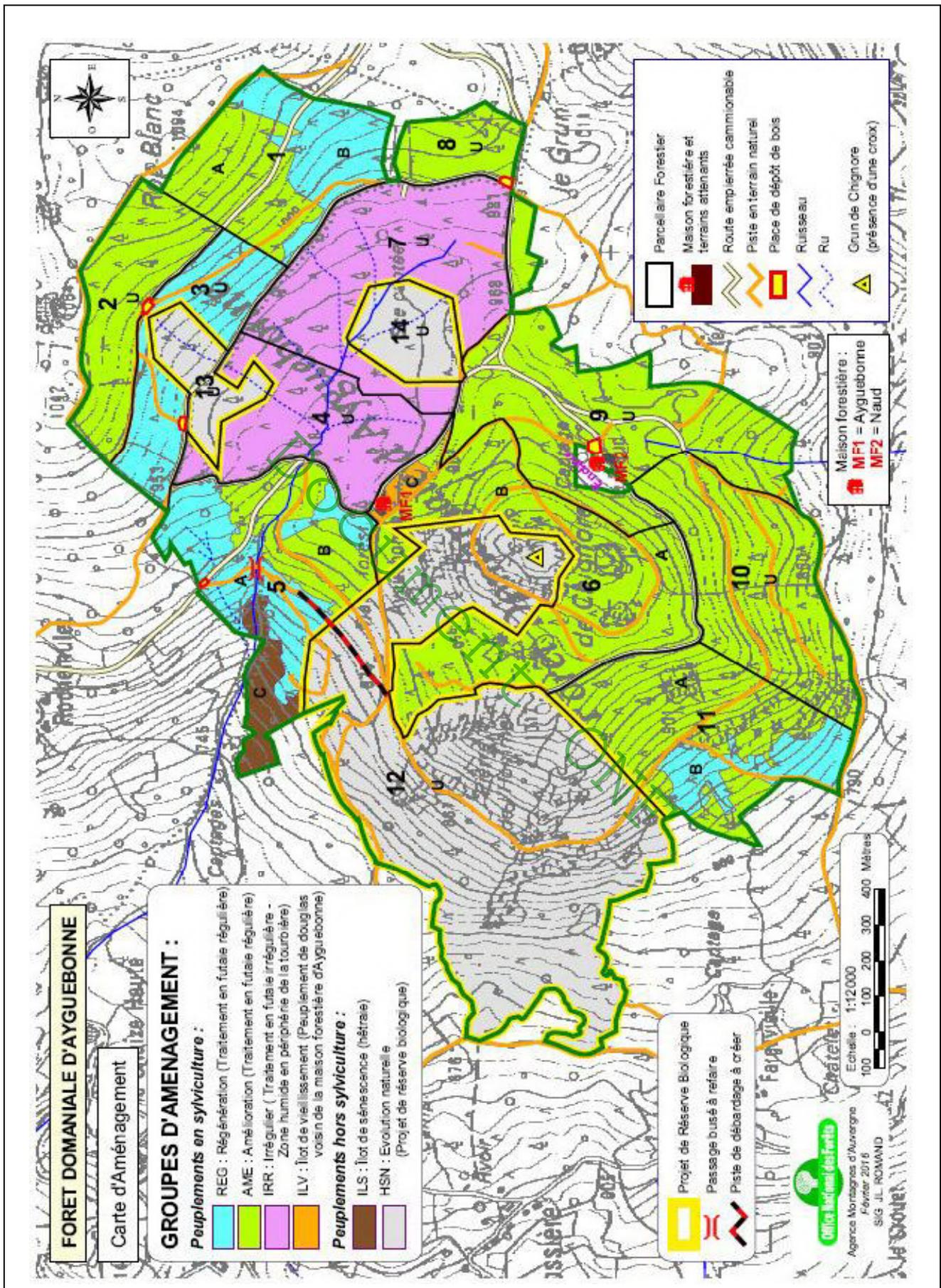
Ilot de sénescence***	ILS	5	5C	4,15 ha	0,00 ha		7,23 ha
		6	6A	3,08 ha	0,00 ha		
Hors sylviculture <i>Evolution naturelle</i>	HSN	12	12U	74,56 ha	0,00 ha		82,11 ha
		13	13B	4,79 ha	0,00 ha		
		14	14B	2,76 ha	0,00 ha		
Hors sylviculture	HSY	13	13A	1,29 ha	0,00 ha	6	5,16 ha
		14	14A	3,87 ha	0,00 ha	10	
TOTAL				277,02 ha	177,2° ha		277,02 ha

*Peuplements à convertir en irrégulier sur 2 périodes, en intégrant l'enjeu de préservation des milieux de la zone tampon de la tourbière,

** peuplement « cathédrale » de Douglas à faire durer pour des motifs paysagers à côté de la MF

***Les peuplements de Hêtre seront laissés à leur évolution naturelle

- Carte d'aménagement



B - Constitution de divisions

La réserve biologique en projet constitue dès maintenant une division et regroupe deux types de zones :

- une surface en libre évolution totale, sur 74,56 ha, pour les éboulis et la hêtraie à houx,
- une surface avec quelques interventions possibles selon les choix du futur plan de gestion, sur 12,71 ha, dans la tourbière et la boulaie tourbeuse, notamment pour rester en conformité avec les choix NATURA2000 dans ces milieux.

Type de division	Unité de gestion			Totaux
	P ^{lle}	UG	Surface	
<i>Non intervention</i>	12	12U	74,56 ha	74,56ha
<i>Travaux de génie écologique envisageables</i>	13	13A	1,29 ha	6,08ha
		13B	4,79 ha	
	14	14A	3,87 ha	12,71ha
		14B	2,76 ha	
TOTAL				87,27ha

Un statut de RBD permettra tout à fait des interventions de génie écologique pour la sauvegarde d'espèces ou d'habitats si cela est nécessaire : le futur plan de gestion de la réserve précisera les situations concernées.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Il n'a pas été jugé nécessaire de définir des unités de gestion linéaires.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'a pas été jugé nécessaire de définir des unités de gestion ponctuelles.

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Description de l'action	Localisation	Longueur	Coût indicatif unitaire de l'action (HT)	Coût total	I/E
Périmètre des parcelles à entretenir	Toutes parcelles	26 965 ml	0.38 €	10 290 €	E
Périmètre de la forêt à entretenir	Totalité	11 190 ml	0.45 €	5 000 €	E
Parcellaire à rectifier (création)	Parcelles 4-5-8-12-13-14	6 239 ml	0.72 €	4 500 €	I
Périmètre de la forêt à refaire	Parcelles 6-7-8	200 ml	0.75 €	150 €	I
Ancien périmètre forestier à supprimer	Proximité des parcelles 6-7-8	150 ml	0.40 €	60 €	I
Coût total FONCIER				20 000 €	
Coût moyen annuel FONCIER				1 000 €/an	
Coût total TRAVAUX FONCIER-I-				4 710 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX FONCIER-I-				236 €/an	
Coût total TRAVAUX FONCIER -E-				15 290 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX FONCIER-E-				765 €/an	

- Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

Il convient de mettre à jour et d'actualiser les conventions pour les terrains concédés aux collectivités ou sociétés d'exploitation des eaux qui ont construit et utilisent des captages d'eau potable (Cf. annexe N° 9)

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- Guides de sylviculture : Sapinières du massif Central, Douglas 2007 et modificatif 2012
- Bulletin technique - BT31 : Epicéa

B – Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Exercice	Unité de gestion		Groupe	Surf UG	Surf. à par-courir	Type de Peupl. principal	Code coupe	Observations
	P.	UG						
2016	5	5A	REG	12,31	5,00	FDOUG	RE	
2016	9	9U	AME	28,13	22,31	FEPCM	AMEL	Toutes uep, sauf uep 9.12 "sous le Naud" passée au câble en 2013
2017	4	4U	IRR	17,08	17,08	FSPEM	IRR	Coupe à câble
2018	7	7U	IRR	24,92	24,44	FEPCM	IRR	Coupe à câble
2018	14	14A	HSY	3,87	3,87	IEPCI	RA	Coupe à câble (éliminer une partie du peuplement selon indications RB)
2019	8	8U	AME	7,6	7,34	FEPCM	AMEL	
2020	1	1A	AME	10,51	10,16	FSPEM	AMEL	
2020	2	2U	AME	13,35	13,35	FSPEM	AMEL	
2021	13	13A	HSY	1,29	1,29	FEPCG	AMEL	
2021	3	3U	REG	11,73	11,34	FESPG	RE	Coupe d'ensemencement ; passer partout sauf dans les DOU (2024)
2021	6	6B	AME	29,93	29,57	FEPCM	AMEL	Ne pas passer dans les Hêtres (voir coupes conditionnelles)
2021	6	6C	ILV	1,02	1,02	FDOUG	AMEL	Première coupe légère dans llot de vieillissement de DOU
2022	1	1B	REG	8,63	8,63	FEPCG	RE	Coupe d'ensemencement
2024	3	3U	REG	11,73	0,39	FDOUG	RE	Coupe d'ensemencement dans le DOU uniquement (passée avec 5A)
2024	5	5A	REG	12,31	12,31	FDOUG	RS1	Coupe à câble (coupe secondaire) Ne pas passer dans les Hêtres (voir coupes conditionnelles)
2024	5	5B	AME	9,05	9,05	FSPEM	AMEL	Coupe à câble
2025	9	9U	AME	28,13	26,96	FEPCM	AMEL	Dont coupe à câble sur zone humide (7ha)
2025	4	4U	IRR	17,08	17,08	FSPEM	IRR	Coupe à câble

2026	7	7U	IRR	24,92	24,44	FEPCM	IRR	Coupe à câble
2026	14	14A	HSY	3,87	3,87	IEPCI	RA	Coupe à câble (éliminer le reliquat de peuplement selon indication du plan de gestion de la RBD)
2027	3	3U	REG	11,73	11,34	FEPCG	RS1	TOU sauf DOU (2030); coupe secondaire
2028	10	10U	AME	22,08	16,90	FEPCM	AMEL	Coupe à câble
2028	11	11A	AME	18,85	8,50	FEPCM	AMEL	Coupe à câble
2029	1	1B	REG	8,63	8,63	FEPCG	RS1	Coupe secondaire
2029	8	8U	AME	7,6	7,34	FS.PM	AMEL	
2030	11	11B	REG	7,6	6,33	FDOUG	RE	Coupe à câble Coupe d'ensemencement
2030	1	1A	AME	10,51	10,16	FS.PM	AMEL	
2030	2	2U	AME	13,35	13,35	FSPEM	AMEL	
2030	3	3U	REG	11,73	0,39	FDOUG	RD	DOU uniquement ; Coupe définitive
2030	5	5A	REG	12,31	12,31	FDOUG	RS2	Coupe secondaire ou, si possible, définitive
2030	5	5B	AME	9,05	9,05	FSPEM	AMEL	
2031	6	6B	AME	29,93	29,57	FEPCM	AMEL	
2031	6	6C	ILV	1,02	1,02	FDOUG	AMEL	Deuxième coupe légère dans îlot de vieillissement de DOU
2031	13	13A	HSY	1,29	1,29	FEPCG	AMEL	
2033	3	3U	REG	11,73	11,34	FEPCG	RD	Coupe définitive
2034	1	1B	REG	8,63	8,63	FEPCG	RD	Coupe définitive
2035	9	9U	AME	28,13	26,96	FEPCM	AMEL	Dont coupe à câble sur zone humide (7ha)
2035	4	4U	IRR	17,08	17,08	FSPEG	IRR	Coupe à câble
2035	7	7U	IRR	24,92	24,44	FEPCG	IRR	Coupe à câble

Lors de la rédaction de l'aménagement, le programme des coupes n'a pas pu être mieux lissé par année, compte-tenu du rattrapage progressif des prélèvements sur l'ensemble des peuplements après les premières éclaircies. Le gestionnaire utilisera au mieux la latitude sur la désignation des coupes réglées pour s'adapter à la réalité des exploitations et à la réaction des peuplements, et ainsi peut-être mieux lisser dans le temps les volumes prélevés annuellement.

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
Motif	Localis.	Prescriptions
Protection de la qualité des eaux	Parc 4 à 7	Se conformer aux prescriptions des cahiers des charges des périmètres de protection des captages d'eau potable, notamment pour éviter la pollution des sols par les engins de débardage.
Favoriser l'ensemencement dans le groupe irrégulier	Parc.4-7	<p>L'ensemencement sera engagé à partir de zones favorables à cette phase : bouquets d'arbres mûres, zones d'instabilité et de chablis etc.. Les coupes suivantes seront assises en fonction de la réaction observée des peuplements. La régénération considérée comme acquise sera constituée de toutes les essences forestières tant feuillues que résineuses qui coloniseront le milieu, sachant que le but recherché sera d'obtenir un peuplement mélangé, le plus irrégulier possible (le processus de régénération pourra s'étaler sur plus de 40 ans), conciliant production et protection du milieu. Si des trouées demeurent sans régénération naturelle, du Pin sylvestre - espèce rustique - pourra être introduit artificiellement tout en améliorant la diversification des essences forestières.</p> <p>Cette conversion en irrégulier ne fait pas disparaître les risques de chablis consécutifs à l'ouverture du couvert dans des épicéas plutôt instables. En cas de renversées massives, il conviendra de tout couper, de reboiser par points d'appui les parties de sol les plus saines (en pin sylvestre surtout) et de laisser la nature constituer le peuplement de bourrage.</p>
Exploitation et des coupes de débardage Douglas	Parc.11	Les coupes de Douglas dans l'UG 11B seront des coupes de régénération. Les exploitations se feront en priorité par câble avec remontée des bois en amont. Les arbres seront vidangés de préférence houppier compris pour éviter l'accumulation de rémanents au sol qui formerait un obstacle préjudiciable à l'installation et à la croissance des semis. Lors de la première exploitation au câble, les bois ont été stockés sur la piste sise en amont de la parcelle où se situaient les arrivées des lignes de câble. Les bois étaient ensuite repris par porteur des points de stockage jusqu'à la place de dépôt la plus proche à port de camion.
	Parc 5	<p>Les coupes prévues en 2024 et 2030, dans l'UG 5A, sont des coupes de régénération à fort prélèvement. Elles se situeront sur la rive gauche du ruisseau inclus dans le site NATURA 2000 « Dore et affluents ». Ce ruisseau peut être impacté en termes de turbidité par le départ d'éléments meubles dû à l'évolution des engins de débardage et de leur chargement.</p> <p>C'est pourquoi il est prescrit un débardage par câble aérien, moins agressif que le débardage traditionnel.</p> <p>Dans ce souci de protection, la coupe programmée en 2030 est encore prévue en coupe secondaire bien que, sur un plan sylvicole, il serait préférable que ce soit la définitive : la décision sera prise le moment venu.</p>
Intervention dans l'îlot de vieillissement	Parc 6	Le peuplement de l'UG6C fera l'objet de deux interventions à prélèvement léger, essentiellement dans un but sanitaire et de sécurisation des lieux relativement fréquentés par le public, surtout si le site de la maison forestière d'Ayguebonne est mis en valeur en termes d'accueil du public.
Ouverture d'un couloir visuel		A l'occasion du premier passage en coupe dans l'UG 6C (prévu en 2021) un couloir visuel pourra être réfléchi ouvert pour répondre à la demande des habitants de Vollore-Ville de pouvoir observer le sommet du Chignore à partir du village. L'implantation, la forme et la largeur de ce couloir devront faire l'objet d'une étude préalable par un paysagiste afin que cette ouverture soit la plus harmonieusement possible intégrée dans le paysage.
Elimination progressive des résineux	Parc 13	Les épicéas qui sont actuellement dans la future RB, en amont de la route forestière, seront progressivement éliminés en tant qu'essence allochtone non souhaitée dans la future RB. Sauf prescriptions contraires du futur plan de gestion de la réserve, le passage en coupe dans la parcelle 3 qui englobe cette zone sera l'occasion pour procéder à cette opération d'élimination (passages programmés en 2021 et 2031).

Interventions sylvicoles améliorantes dans les zones de hêtre	Parc 5-6	Ce hêtre de montagne, issu de taillis, constitutif des UG 5C et 6A, ne donne pas des produits de grande qualité. Ils feront l'objet de coupes spécifiques et massifiées pour en faciliter la commercialisation. Ces coupes sont programmées à titre conditionnel ; ainsi le gestionnaire pourra-t-il en décider le marquage et la mise en vente, dès lors que le marché du bois (bois énergie, bois d'industrie) manifestera de l'intérêt pour ce type de produit. A noter que ces hêtraies, qui feront encore l'objet de coupes d'amélioration, devront être pérennisées au titre des engagements environnementaux édictés au chapitre 2.5.3 ci-après.
---	----------	---

- **Volume présumé récoltable**

Groupe	Surface terrière		Volume (tige + houppier)		Dont volume tige à récolter	
	Moyenne annuelle	Durant l'aménagement	Moyenne annuelle	Durant l'aménagement	Moyenne annuelle	Durant l'aménagement
AME	57 m2/an	1 137 m2	595 m3/an	11 920 m3	567 m3/an	11 340 m3
REG	91 m2/an	1 820 m2	1 076 m3/an	21 520 m3	926 m3/an	18 520 m3
IRR	49 m2/an	980 m2	471 m3/an	9 412 m3	446 m3/an	8 920 m3
Totaux	197 m2/an	3 937 m2	2 142 m3/an	42 853 m3	1 939 m3/an	38 780 m3

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée sera réalisé sur la base de la surface terrière. Toutefois, les volumes commerciaux récoltés, issu des données du système d'information, feront aussi l'objet d'un suivi selon les procédures habituelles.

C – Desserte

La desserte est assurée de façon complexe par des routes et pistes de statuts différents, tantôt les voies appartiennent à l'Etat, tantôt aux collectivités. Les dépenses d'entretien sont régulièrement assumées par l'ONF et la commune de Volorre-Ville. Des discussions ont déjà eu lieu pour imaginer un plan de circulation intégré dans un schéma d'accueil du public qui prendrait en compte l'intégralité des activités sur le massif, au-delà de la seule forêt domaniale (voir chapitre 245A ci-après). Ce schéma permettrait de mieux définir le niveau d'usage par chacun et la charge d'entretien afférente.

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Longueur	Commentaire	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Routes forestières							
DES1	1	Création d'un passage busé	Plle 5	-	Buse spéciale : section carrée.	10 000 €	I
DES2	1	Curage des renvois d'eau (2 fois par an)	47 unités	-	2 passages par an	32 000 €	E
DES3	1	Rechargement/compactage/mise en forme et arasement d'accotement de routes existantes empierrées	Forêt	-		32 000 €	E
Pistes forestières							
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
Coût total DESSERTE (€)						74 000 €	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						3 700 €	

*I = investissement ; E = entretien

- **Guide technique de référence**

Documentation technique sur la création et l'entretien des voies de desserte.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		UG concernées	Surface à travailler	Précautions Observations	Coût unitaire (HT)	Coût total indicatif (HT)	I/E
Code	Libellé						
	Crochetage	1B	9,00 ha	1B-5A-11B-3U	400 €	3 600 €	I
	Assistance à la régénération naturelle	1B-5A-11B-3U	7,00 ha	complément sur 20% de la surface dans le groupe de régénération	5 000 €	35 000 €	I
	Dégagement manuel ciblé de semis, dépressage		18,00 ha	Passage sur 60% de la surface environ	450 €	8 100 €	I
	Cloisonnement sylvicole	1B-5A-11B-3U	35,00 ha	1B-5A-11B-3U	600 €	21 000 €	I
	Assistance à la régénération naturelle	4U-7U	2,00 ha	Introduction de Pin sylvestre dans le groupe irrégulier	5 000 €	10 000 €	I
	Dégagement manuel et dépressage	11A partie	3,00 ha	Plantation de Douglas 2 passages	600 €	3 600 €	I
	(dans EPC, DOU, MEL)	5B-10U	2,00 ha	Coupe non commercialisable mais nécessaire au plan sylvicole	1 800 €	3 600 €	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES						84 900 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES						4 245 €/an	

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Habitats remarquables

- **Zones humides :**

Une étude générale sur le fonctionnement du système hydrologique de la dépression où se situent captages, tourbières et zones humides sises dans le groupe irrégulier est d'ores et déjà programmée (2016). Les conclusions de cette étude pourront orienter les décisions quant aux modalités d'interventions dans ces zones (sylviculture, devenir de la tourbière etc), aussi bien hors réserve, que dans la réserve. L'information du public, les interdictions de passage d'engins lourds et le débardage par câble, contribueront à la protection des milieux.

Le plan de gestion de la future réserve fixera les objectifs et le plan d'action spécifique pour la tourbière et la boulaie tourbeuse ainsi que pour les peuplements résineux périphériques maintenus dans l'assiette géographique de la réserve.

Nota : La chasse devra être rendue compatible avec la préservation de la tourbière ; en effet, on observe une sur-fréquentation de cet habitat fragile en période de chasse. En outre, concernant les pratiques afférentes à la chasse, il conviendra de statuer sur toutes les actions susceptibles de dénaturer le territoire classé en réserve naturelle, tels les lâchers de gibier ou les agrainages.

- **Eboulis :**

La fonction écologique des éboulis se manifeste au travers des habitats spécifiques et des espèces qui s'y trouvent. Les éboulis nus ne sont pas les plus riches à cet égard. En revanche, les éboulis arborés ainsi que les landes sont à préserver voire à accompagner dans leur évolution naturelle tout en conciliant les exigences du DOCOB NATURA 2000 (qui, lui, tend à favoriser les éboulis nus) avec le développement des éboulis arborés (couvert feuillu) riches en biodiversité (scarabées rares etc.). L'enrésinement éventuel de ces éboulis sera surveillé et le cas échéant combattu. Par contre les corridors boisés entre les éboulis seront conservés. Dans ces corridors, le Sapin pectiné sera favorisé au détriment de l'Épicéa et du Douglas qui seront progressivement éliminés. Les gros feuillus souvent bas branchus seront conservés car ils offrent de véritables microhabitats aux insectes spécialisés.

La fréquentation dans les éboulis et tout particulièrement dans la réserve sera canalisée et certaines activités agressives seront bien entendu prohibées (trial, moto-cross...).

Enfin rappelons qu'une étude visant la connaissance des lichens qui prospère dans ces zones rocheuses sera engagée dès 2016. De même un suivi de la dynamique de végétalisation par le CBNMC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) aura lieu en parcelle 12 (en RB) selon le « système de quadrats ».

Le plan de gestion de la réserve fixera les objectifs et le plan d'action spécifique pour les éboulis.

Nota :

1/ En cas de conflit majeur entre les objectifs de la RB I (pour les éboulis notamment) et ceux du DOCOB, ce sont les mesures arrêtées par le plan de gestion de la RB qui seront retenus.

2/ La cueillette des myrtilles dans la sera vraisemblablement interdite après une phase de transition et d'information du public.

B - Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV- UG 6C)	1,02 ha
	Total	1,02 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	7,23 ha
	Réserve biologique dirigée :(maintien de vieux hêtre et autres feuillus, vieux sapins dans les corridors...)	40,00 ha
	Total	47,23 ha

Remarque : la surface boisée dans la RBD est de 40 ha, soit 46% de la surface, tous peuplements confondus (feuillus peu productifs comme résineux productifs)

Engagement environnemental retenu	Observations	Surface
Maintenir des milieux ouverts.	Parcelles les plus concernées : 6, 11 et 12. De fait, les éboulis sans sols constitués se maintiennent naturellement sans végétation arborée. Les éboulis ayant un maigre sol interstitiel présente une tendance à la colonisation par les feuillus (sorbier, bouleau...) à des degrés divers ; cette évolution naturelle sera contrôlée le cas échéant et fera l'objet de prescription spéciale au sein du plan de gestion de la RBD	68ha
Maintien des peuplements constitués de Hêtre dans les zones à vocation de production.	Parcelles les plus concernées : 4 partie, 5 partie et 6 partie. Au-delà des hêtraies à houx – qui seront totalement indemne d'intervention humaine dans la RBD parcelle 12 – les autres hêtraies recensées feront également l'objet d'une attention particulière : elles bénéficieront tout d'abord de coupes d'amélioration puis, à terme, elles seront régénérées afin de conserver des peuplements conséquents de feuillus dans cette forêt.	8ha
Maintenir de zones humides et de leur fonctionnalité.	Parcelles les plus concernées : 4, 5 partie, 7, 9 partie, 13 et 14 Respect des ruisseaux et des zones humides existantes. Les réseaux de drainage installés lors du boisement originel ne seront ni entretenus ni réactives. A noter qu'une étude sur le fonctionnement hydraulique de la tourbière et des zones humides environnantes est d'ores et déjà programmée pour 2016. Les résultats de cette étude pourront conditionner les modalités d'intervention sylvicole dans les parcelles 4 et 7.	62ha
Constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts sénescents, à cavités...).	Maintien d'arbres morts, sénescents et à cavité en conformité avec les instructions en vigueur (bois mort ou sénescent : au moins une tige par hectare de diamètre 35 et + ; bois à cavité vieux bois : 2 tiges par hectare au minimum).	
Maintien des tiges isolées de hêtre dans les peuplements de résineux.	Les hêtres disséminés dans les peuplements résineux seront conservés ; ils jouent un rôle paysager et cultural et ils ont vocation à devenir des arbres « bio », c'est-à-dire des arbres qui, en vieillissant, deviendront des refuges, notamment pour les insectes saproxyliques, et s'incorporeront à la trame de vieux bois	
Conserver des bois morts au sol.	Se conformer aux instructions en vigueur, en particulier : pas d'incinération des rémanents, Ne pas récolter systématiquement les chablis isolés et conserver les houppiers démantelés sur le parterre des coupes.	
Maintenir quelques souches hautes (arbres tarés au pied).	Cela sera fait chaque fois que possible	

3/ Même réflexion pour la cueillette dans la RB, parcelle 12 qui sera vraisemblablement interdite après une phase de transition et d'information du public.

En première approche et sous réserve de prescriptions différentes ou complémentaires émanant des plans de gestion spécialisés (DOCOB, plans de gestion des Réserves), des préconisations sont édictées dans les tableaux suivants par espèces ou « familles » d'espèces.

Le chiffrage des coûts de ces actions, qui engagent des dépenses dédiées au-delà des actes de gestion courants respectueux de l'environnement, reste global et d'une valeur très approximative ; il sera affiné dans documents de gestions spécialisés. Aussi ces coûts estimatifs apparaîtront-ils uniquement au bilan dans la rubrique des dépenses conditionnelles : ce montant forfaitaire est de 30 000 euros. Des recettes compensant en tout ou partie ces dépenses pourraient trouver leur origine au travers de contrats NATURA 2000 ou de budgets spécifiquement affectés à la gestion des réserves naturelles.

1/ ESPECES ANIMALES

Espèce ou famille	Prescription	Remarques
Chauves-souris	Maintien de micro-habitats (vieux arbres à cavité, par exemple), zones ouvertes, lieux de chasse privilégiés etc.	Dans cette forêt les chauves-souris (10 espèces recensées) ne sont pas considérées comme un enjeu majeur mais leur présence doit être maintenue voire favorisée dans le cadre des grands équilibres écologiques
Fourmis	Nombreuses fourmilières à préserver	Le contournement et la non-destruction des fourmilières seront prescrits dans les clauses particulières d'exploitation,
Le Hêtre	Hors RBD, les hêtraies ne feront l'objet d'aucune intervention (îlots de sénescence UG 5C et 6A)	L'objectif affiché est bien de pérenniser les peuplements de hêtre, d'origine ancienne ou récente, qui se trouvent dans cette forêt
Les oiseaux	Façonner sur le long terme des peuplements diversifiés, mélangés et les plus hétérogènes et stratifiés possibles grâce au maintien des mosaïques observées dans la plupart des parcelles, que l'on ne cherchera donc pas à homogénéiser. Pour les peuplements monospécifiques étendus sur une parcelle entière, cette préconisation devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie lors de la prochaine période d'aménagement, laquelle verra les renouvellements s'intensifier.	Les caractéristiques actuelles de la forêt (diversité des essences, reboisements anarchiques en mosaïque, maintien des feuillus), de milieux (alternance de milieux ouverts et fermés) des peuplements (boisement au fur et à mesure des acquisitions aboutissant à des âges variés) Ces caractéristiques très favorables à l'avifaune doivent être maintenues voire améliorées

Particularité des rapaces	En cas de présence avérée de rapaces, des précautions quant aux exploitations et aux distances de non-intervention autour des nids seront respectées durant les périodes de reproduction.:	Généralement, les normes sont les suivantes :			
		Espèces	Période de reproduction		Distance minimale à respecter autour du nid
			Début	Fin	
		Bondrée apivore	1er mai	1er septembre	150 m
		Milan noir	15 mars	15 juillet	150 m
		Milan royal	15 février	16 juillet	150 m
		Circaète Jean-le-blanc	15 mars	1er septembre	250 m
		Aigle botté	1er avril	15 août	250 m
		Faucon pèlerin	1er février	20 juin	200 m
Grand-duc d'Europe	1er décembre	1er août	200 m		
Les insectes	Favoriser les mélanges d'essences et la constitution d'un sous-étage Garder des lisières variées présentant une grande diversité d'arbuste Conserver des pistes et route en terrain naturel essentiel à la formation de flaques favorables aux insectes et en particulier où le Grand Mars changeant s'abreuve. Préservation de la tourbière où 3 espèces de libellule ont été observées Conserver des arbres creux ou morts, niches écologiques de nombreux coléoptères xylophages	Comme pour l'avifaune, l'alternance de milieux, la diversité des essences et la stratification sont favorables à l'entomofaune.			
	Cas particulier des lépidoptères	Lors des travaux de fauchages le long des pistes forestières, en exposition chaude, en parcelles 10, 11 et 12 notamment, seront minimalistes afin de préserver une partie de la végétation de bordure très favorable aux papillons.			
		Les lépidoptères peu communs observés dans cette forêt sont inféodés aux associations arbustives présentes le long des pistes et des zones de contact avec les éboulis. Elles se composent de saules Marsault, de bouleaux d'alisiers blancs, de sorbier des oiseleurs, de ronces et autres.			

2/ ESPECES VEGETALES

Espèce ou famille	Prescription	Remarques
Le Hêtre	Hors RB, les hêtraies ne feront l'objet d'aucune intervention (îlot de sénescence des UG 5C et 6A)	L'objectif affiché est bien de pérenniser les peuplements de Hêtre d'origine ancienne ou récente qui se trouvent dans cette forêt. Le statut d'îlot de sénescence est sans doute le meilleur moyen pour le faire mais la dynamique différentielle Sapin/Hêtre dans les régénérations pourrait contrarier cet objectif.

Bétulaie	Parcelle 13 : Arrachage des résineux s'ils s'avéraient trop envahissants	L'épicéa commun a tendance à coloniser les peuplements feuillus, or l'enrésinement des boulaies n'est pas souhaitable
Lycopode sélagine	Ne pas inciter la fréquentation des zones où prospère cette plante rare sur ce territoire et dont l'avenir n'est pas assuré, surtout si le réchauffement climatique s'accroît. <i>Le dénombrement et le suivi des populations sont préconisés</i>	Les milieux qui hébergent ces espèces sont ici très fragiles.
Lycopode en massue	<i>Le dénombrement et le suivi des populations sont préconisés</i>	
Canneberge à petits fruits et Sphaigne de Magellan	Ne pas drainer les tourbières. Prohiber le passage des engins dans les zones tourbeuses. Arrachage des bouleaux s'installant dans la tourbière : les bouleaux qui s'implantent dans la tourbière ont pour effet d'accroître son dessèchement en période estivale et son enrichissement ce qui est défavorable aux espèces inféodées à ces milieux chimiquement très pauvres et qui doivent rester imprégnés d'eau toute l'année. Relevés piézométriques avant et après les coupes programmées dans les parcelles 4-7. <i>Il est préconisé le dénombrement et le suivi des populations</i>	Plantes qui poussent dans les milieux tourbeux, et qui sont sensibles au piétinement, au tassement et au dessèchement.
Myrrhede odorant	Interdire la cueillette de cette plante utilisée comme condiment, éliminer les plantes concurrentes et engrillager les bouquets conséquents. (Nota : cette espèce s'appelle aussi cerfeuil musqué)	Plante sans doute témoin de l'occupation ancienne de ces terrains
Campanule à feuilles de lierre	Il est préconisé le dénombrement et le suivi des populations.	La forêt domaniale d'Ayguebonne doit rester un véritable refuge pour cette espèce qui est en régression dans les Bois Noirs
Sceau de Salomon multiflore	Préserver les hêtraies	La préservation des hêtraies sera favorable à ces espèces remarquables mais pas rares dans le Puy-de-Dôme.
Circée de Paris		

D – Réserves biologiques et réserves naturelles

La création d'une réserve biologique a été réfléchiée en parallèle de la démarche de révision de l'aménagement, afin de coordonner toutes les actions de préservation des différents habitats remarquables, habitats d'espèces et espèces remarquables elles-mêmes. Si elle est créée, elle devra être dotée de son propre plan de gestion qui définira les actions dans ces UG. Le contour de cette future réserve a été établi en concertation avec les référents environnement afin d'intégrer d'ores et déjà le contour de ces UG particulières, pour lesquelles l'aménagement ne prévoit donc pas une gestion sylvicole classique.

Division	Parcelle	
	P ^{lle}	Surface
RBD	12	74,56 ha
	13	6,08 ha
	14	6,63 ha
		87.27 ha

E – Documents techniques de référence

DOCOB, Plan (s) de gestion des réserves, DRA des Montagnes d'Auvergne, instructions et notes de service en vigueur à l'ONF, (en particulier l'instruction 09T71 du 29/10/2009 ayant pour objet la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques) ainsi que tous documents techniques disponibles (cahier des habitats et des espèces, etc.).

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Ouverture d'un couloir visuel dans la parcelle 6 pour rendre visible le sommet du Grun de Chignore du bourg de Vollore-Ville.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations :**

L'accueil, la circulation et la fréquentation ne seront pas volontairement favorisés par l'Etat propriétaire, au-delà de la situation actuelle, mais elles peuvent faire l'objet de quelques actions améliorantes :

- Création d'une maison d'accueil en utilisant la maison forestière d'Ayguebonne. Ce projet pourrait faire l'objet de partenariat extérieur le cas échéant : PNR, COMCOM etc.
- Création de deux sentiers pédagogiques pour accéder au sommet du grun de Chignore.

Sur ce sujet, l'ONF reste à l'écoute des sollicitations des collectivités locales pour une mise en valeur touristique renforcée du site, dès lors que ces actions touristiques ne sont pas incompatibles avec la gestion sylvicole choisie, que ce soit au regard de la mobilisation des bois ou au regard de la préservation des habitats ; une étude de schéma d'accueil du public raisonné et concerté pourrait donc être envisagée.

Nota :

1/ Les activités traditionnelles comme la cueillette familiale des myrtilles et des champignons, voire plus marginalement, du houx, resteront tolérées.

En revanche, toutes les pratiques organisées dans un but lucratif (cueillette dite « industrielle ») seront prohibées ou maîtrisées et régulées au travers de concessions à titre payant.

2/ Le VTT est autorisé mais doit rester canalisé et contrôlé car il peut engendrer des phénomènes d'érosion non négligeables et créer une menace pour les milieux les plus fragiles.

3/ La pratique du quad, de la moto « verte », et de tout autre véhicule tout-terrain, de même que l'équitation, devront se conformer à la réglementation nationale et départementale : seules les voies ouvertes à la circulation publique peuvent être empruntées.

Toute divagation en dehors de ces voies doit être réprimée car les engins à moteur – dont la présence en forêt va croissant – représentent une des plus grandes menaces exercées à ce jour sur les milieux naturels accessibles (après les changements climatiques et le déséquilibre forte-gibier).

- **Schéma d'accueil du public**

La forêt d'Ayguebonne, une des rares forêts domaniales dans le département du Puy de Dôme et la seule dans la région de Thiers, intéresse plus particulièrement le PNR et autres collectivités locales pour une mise en valeur touristique du site. A ce titre le PNR a installé par le passé un parcours

pédagogique autour du Grun de Chignore dont l'entretien lui incombe. Un accueil du public plus structuré et plus intense pourrait être envisagé avec le PNRLF comme avec les collectivités locales. Un véritable schéma d'accueil du public serait nécessaire définissant les actions (étude de fréquentations...) et les équipements (maison de la forêt, sentiers, aires d'accueil...) à réaliser dans les prochaines années. La définition d'un plan de circulation des engins à moteur concerté avec les communes concernées sur tout le massif serait une première étape indispensable compte-tenu des conflits d'usage actuels, entre professionnels de la forêt et des loisirs de plein-air, prenant en compte la fragilité des milieux, la quiétude de la faune, la protection des espèces remarquables, la protection des eaux de surface et souterraine...

• **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité	Description de l'action	Localisation	S. ou q.	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (HT)	I/E*
ACCUEIL DU PUBLIC							
1	1	Conditionnel** Création de sentiers pédagogiques		2 U	Un circuit court et un circuit long (départ : MF d'Ayguebonne)	40 000 €	I
2	2	Conditionnel ** Installation d'une table d'orientation	Grun de Chignore	1 U		8 000 €	I
3	1	Conditionnel** Aménagement d'un point d'accueil d'une salle pour l'abri, le pique-nique et l'information	MF d'Ayguebonne	1 U	Réfection et adaptation du bâtiment Aménagement des abords (tables bancs, poubelles, emplacement sécurisé pour grillades)	80 000 €	I
4	1	Entretien du sentier de découverte de la tourbière et de la boulaie tourbeuse et autres sentiers pédestres autour du Grun	P 4-7-14	1 U	Entretien du sentier et des panneaux	15 000 €	E
5	1	Entretien annuel des abords de la MF d'Ayguebonne	P6	0,3 ha	Débroussaillage, tonte et ramassage de débris sur les environs, entretien des équipements éventuels	8 000 €	E
PAYSAGE							
6		Ouverture d'un couloir visuel	P6	1 U	Etude paysagère d'intégration	6 000 €	I
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE						157 000 €	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE						7 850 €/an	
Dont : coût moyen annuel investissement -I						6 700 €/an	
Et dont : coût moyen annuel entretien - E						1 150 €/an	

* I = investissement ; E = entretien

** Conditionnel = Action conditionnée au fait de trouver un ou des partenaires extérieurs susceptibles de co-financer les équipements. A ce titre, 60% du montant des travaux conditionnels (128 000 euros au total) sont portés arbitrairement dans le bilan au niveau des recettes conditionnelles (subventions, participation des collectivités locales, du PNR etc.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Les coupes devront s'intégrer dans le paysage : une vigilance s'imposera au niveau de l'assiette des coupes, de leur intensité, de l'implantation des lignes de câbles et des cloisonnements éventuels.

- **Documents techniques de référence**

DRA des Montagnes d'Auvergne, instructions et notes de service en vigueur à l'ONF.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Sans utilité dans la situation actuelle ; cette carte pourra illustrer le schéma d'accueil concerté évoqué précédemment si celui-ci était élaboré.

B - Ressource en eau potable

Les captages en eau potable existants dans la forêt domaniale d'Ayguebonne témoignent de son importance en terme de ressource en eau potable et de l'intensité de son exploitation actuelle. On en dénombre 7 auxquels s'ajoute un huitième dans l'enclave du Naud. Si d'autres besoins étaient exprimés par les collectivités locales et en fonction des conclusions d'étude hydrogéologique engagées par celles-ci, il sera accordé des concessions de terrain pour satisfaire ces besoins, d'autant plus qu'ils feront vraisemblablement l'objet d'arrêté préfectoral d'utilité publique.

Il est nécessaire de faire le point sur les concessions existantes, leur adéquation avec la situation de terrain et leur mises à jour, voire leur constitution pour celles qui ne sont pas encore régularisées.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La chasse est exercée au travers d'un bail qui arrive à son terme, ainsi le lot sera remis en adjudication en 2016, sachant que l'exécution du plan de chasse est une nécessité pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique dans ce massif.

La pêche ne s'exerce pas en forêt domaniale d'Ayguebonne (en l'absence de population piscicole) mais le ruisseau principal au Nord, qui y prend sa source, petit affluent du Cros, développe une richesse halieutique exploitée plus en aval, d'où l'intérêt répété de gérer la forêt dans le respect de l'environnement et du réseau hydrographique pour préserver la pureté des eaux de surface et des eaux souterraines.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation (UG)	Intensité des dégâts	Protection utilisée	Observations	Cible à atteindre
Douglas	3U-5A-11B	A quantifier lors des mises en régénération	Pression de chasse	Demander aux chasseurs d'intensifier la chasse dans ces parcelles	Plans de chasse adaptés à négocier avec les chasseurs et à réaliser dans leur intégralité.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

La chasse est pratiquée par un adjudicataire dont le bail arrive à échéance. L'ONF détenteur du droit de chasse, lui délègue la réalisation des espèces soumises à plan de chasse.

Elle concerne :

- le gros gibier : sanglier et chevreuil
- le petit gibier : lièvre, bécasse, pigeon ramier, renard

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Battue (gros gibier)	Voir plans de chasse ci-dessous	Chasse privilégiée – soumis à plan de chasse
Approche, affût (petit gibier)		Peu pratiquée

- **Programme d'actions Chasse**

Bail de chasse à renégocier et chaque année, plan de chasse à établir de concert avec les chasseurs et la préfecture pour tendre au mieux vers l'équilibre sylvo-cynégétique.

Les derniers plans de chasse étaient les suivants :

Saison		Chevreuil	Sangliers adultes	Observation
'2012-2013	Obtenu	10	2	Les plans cervidés sont réalisés au 2/3 seulement. Il conviendra d'exiger leur réalisation en totalité, au risque sinon, de voir les dégâts de gibier augmenter
	Réalisé	6	0	
'2013-2014	Obtenu	9	2	
	Réalisé	6	0	
'2014-2015	Obtenu	9	2	
	Réalisé	6	0	
'2015-2016	Obtenu	7	2	
	Réalisé			

D - Pastoralisme

Le pâturage ne s'exerce pas dans cette forêt domaniale. La protection des habitats et des espèces végétales remarquables dans cette forêt interdit toute autorisation en la matière, même en période de crise pour l'élevage (canicule estivale prolongée).

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Maisons forestières du Naud et d'Ayguebonne	Néant	Cf. Carte d'aménagement	Entretien des bâtiments
Murets, vestiges d'occupations du site avant la reforestation engagée au siècle dernier	Néant	Forêt	Ne pas détruire les vestiges lors des exploitations

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Ce programme est en interaction avec le programme d'action en faveur de l'accueil du public exposé précédemment.

Lors de la concertation liée à la démarche de révision de l'aménagement, une étude plus poussée des richesses culturelles de la domaniale a été envisagée conjointement entre PNRLF et ONF, le PNRLF disposant d'un spécialiste sur ce thème du patrimoine culturel. Cette action pourrait être mise en œuvre dès le début de l'aménagement, afin de compléter les informations existantes sur les richesses patrimoniales de cette forêt (vestiges de village, pièges à loup, autres ?).

- **Documents techniques de référence**

Néant

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Le maintien des boisements actuels permet d'assurer la fonction de protection de la forêt contre les aléas identifiés par le service RTM.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Non nécessaire

C - Documents techniques de référence

Sans objet. En cas de nécessité insoupçonnée à ce jour, s'adresser au service RTM de la région Rhône-Alpes.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Néant

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Maintenir le territoire en zone d'exclusion du cerf et négocier chaque année le plan de chasse chevreuil pour maintenir le niveau des populations de façon compatible avec le programme de renouvellement des peuplements.

C – Crises sanitaires

Sans objet ; à surveiller les peuplements d'Epicea (scolytes, fomes) et de Sapin (dépérissement en cas de sécheresse estivale importante).

- **Documents de référence**

Documentation et informations dispensées par le DSF (Département santé des forêts) d'Auvergne et toute documentation technique et scientifique sur les ravageurs en forêt.

D - Tassement des sols

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Voir en annexe n°10 la carte des zones à fort enjeux écologique nécessitant des mesures de précaution lors d'éventuelles interventions.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

L'ONF adhère au programme PEFC pour les forêts domaniales de la région Auvergne.

B – Autres actions

Néant

2.5.8 Analyse NATURA 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

La forêt domaniale d'Ayguebonne représente 42% de la surface de la ZSC « Vallée et piémonts du Nord-Forez » ce qui est considérable. Elle recèle la totalité des habitats tourbeux et une grande partie des éboulis ainsi que de la hêtraie mais d'étendue de moindre importance. L'analyse détaillée des impacts de l'aménagement consignés dans le tableau ci-dessous porte sur les habitats de ce site.

En ce qui concerne le site NATURA 2000 « Dore et affluents » qui est sensible surtout en ce qui concerne les eaux alimentant le réseau hydrographique du site, les préconisations techniques consistant à minimiser les effets négatifs du débardage rendent compatible l'aménagement avec le DOCOB. En effet, les coupes situées dans ce site ou à proximité seront exploitées par le câble aérien ce qui évitera toute atteinte au sol dont les éléments de dégradation pourraient se retrouver dans le ruisseau aval. Par ailleurs les ripisylves feuillues seront maintenues lors des mises en régénération : les résineux ne seront pas favorisés à proximité des cours d'eau sans pour autant être récoltés en un seul passage, au risque de déstructurer ; les feuillus (aulnes, saules, bouleaux) seront à l'inverse privilégiés sur une distance d'au moins environ 10m des ruisseaux.

Le projet de création d'une réserve biologique qui englobe la quasi-totalité des habitats d'intérêt communautaire, est un acte de gestion volontaire et fort de la part l'Etat pour préserver de façon exemplaire les milieux naturels.

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site NATURA 2000 « Vallées et piémont du Nord-Forez » (zone spéciale de conservation).**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés et surface occupée sur le site		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact et surface possiblement impactée		Actions de préservation prévues par l'aménagement <i>(hors prescriptions plus précises du futur plan de gestion de la réserve biologique)</i>	Effets attendus et nature du bilan
Les Hêtraies à houx	206,00 ha	Création d'une réserve biologique	8,00 ha	Non-intervention	Positif
		Hors réserve : Maintien de la hêtraie tout en y assurant des interventions sylvicoles traditionnelles	4,00 ha	Coupes d'amélioration avant renouvellement des peuplements	Neutre
Les éboulis	20,80 ha	Création d'une réserve biologique dirigée	19,00 ha	Non-intervention	Positif
Les landes	15,20 ha		3,70 ha		
La boulaie tourbeuse	4,00 ha	Préservation	4,80 ha	Hors réserve : non-intervention	
La tourbière	2,41 ha	Création d'une réserve biologique	4,00 ha	1/ Abandon des réseaux de drainage de toutes les zones humides. 2/ Interventions de réhabilitation, de protection et de suivi selon un programme concerté et consigné dans le plan de gestion de la réserve naturelle. 3/ Vidange des produits d'exploitation (résineux résiduels) par câble aérien.	
			2,41 ha		
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site NATURA 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site NATURA 2000 (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Sans objet

Document ONE

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière parties de forêt à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	39ha	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	22.84ha	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière : parties de forêt à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	42m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	0-15%	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	78tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
	Taillis simple	Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S _{taillis})	ha	Périodique (max. 5 ans)
Taillis sous futaie ou taillis fureté	Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S _{TSF})	ha	Périodique (max. 5 ans)	
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²). Tiges précomptables.	3937m ²	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement (m ³). Tiges précomptables et non précomptables.	42 853m ³	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Ont participé à la conception de cet aménagement : Ludovic POUGET, agent patrimonial, Laurent LATHUILLIERE, responsable « environnement », Aude TESSIER, chargée de sylviculture montagne

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	30/09/2015	par : Stanislas CARLET, chargé de missions, projets complexes	Signé
Vérifié le :	10/02/2016	par : Aude TESSIER, chargée de sylviculture montagne	Signé
Proposé le :	26/02/2016	par : Jean-Louis RIFFAUD, directeur d'Agence	Signé

Consultation des parties intéressées, le : **01/10/2015**
Consultation des communes de situation, le : **06/04/2016**
(Réunion de présentation)

Cet aménagement a été modifié par la DFRN, avant envoi pour approbation au Ministère en charge des forêts.

Le 14 octobre 2021

Le responsable planification et évaluation de la gestion des forêts


Régis BIBIANO

LISTE DES ANNEXES :

Annexes	
Numéro	Titre
0	Extrait des matrices cadastrales
1	Parcellaire forestier
2	Typologie des peuplements Auvergne-Limousin
3	Résultats d'inventaire statistique
44	Carte des voies de desserte et de leur statut foncier
5	Carte des modes d'exploitation préconisés
6	Carte de la desserte
7	Carte des périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable
8	Calcul des aléas, des enjeux et des risques concernant la protection assurée par la forêt contre les risques naturels.
9	Etat des concessions des captages d'eau potable
10	Carte des zones sensibles ou à préserver
11	Richesse de la forêt domaniale d'Ayguebonne en oiseaux
12	Présentation de la ZNIEFF I : Puy de Chignore-Roc blanc
13	Liste des Unités élémentaires de peuplement

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE DEPARTEMENTALE	PUY DE DOME
COMMUNE	SAINTE-AGATHE

concernant les propriétés inscrites au folio sous
le nom de :

ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
AI	10	LA FONT	00	04	94			0,0494			
AI	11	LA FONT	00	38	81			0,3881			
AI	12	LA FONT	03	32	20			3,3220			
AI	13	LA FONT	00	10	69			0,1069			
AI	14	LA FONT	00	14	12			0,1412			
AI	74	LA FONT	01	54	98			1,5498			
AI	75	LA FONT	00	61	00			0,6100			
AI	78	LA FONT	02	27	65			2,2765			
AK	8	LES REDONS	00	22	20			0,2220			
AK	9	LES REDONS	00	23	40			0,2340			
AK	10	LES REDONS	00	15	65			0,1565			
AK	11	LES REDONS	00	43	30			0,4330			
AK	12	LES REDONS	00	24	26			0,2426			
AK	13	LES REDONS	00	21	85			0,2185			
AK	14	LES REDONS	00	17	01			0,1701			
AK	15	LES REDONS	00	14	58			0,1458			
AK	16	LES REDONS	00	20	10			0,2010			
AK	17	LES REDONS	00	00	24			0,0024			
AK	18	LES REDONS	03	34	15			3,3415			
AK	19	LA FONT	00	44	20			0,4420			
AK	20	LA FONT	40	01	08			40,0108			
AK	22	LA FONT	05	85	95			5,8595			
AK	23	BOIS REVATS	01	68	40			1,6840			
AK	24	BOIS REVATS	00	03	19			0,0319			
AK	25	BOIS REVATS	00	01	66			0,0166			
AK	26	BOIS REVATS	00	01	44			0,0144			
AK	27	BOIS REVATS	00	02	20			0,0220			
AK	28	BOIS REVATS	00	09	45			0,0945			
AK	29	BOIS REVATS	00	63	40			0,6340			
AK	30	BOIS REVATS	00	20	66			0,2066			
AK	32	BOIS REVATS	00	20	30			0,2030			
AK	34	BOIS REVATS	00	03	36			0,0336			
AK	57	BOIS REVATS	00	02	90			0,0290			
AK	58	LA FONT	00	17	22			0,1722			

Surface cadastrale totale : 63 ha 26 a 54 ca

Surface relevant du Régime Forestier : 63,2654 hectares

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE DEPARTEMENTALE	PUY DE DOME
COMMUNE	NOHANENT

concernant les propriétés inscrites au folio
sous le nom de :

Commune de Nohanent

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	OBSERVATIONS		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
D	147	Les Avers	09	11	00	BF	2	43,63	9,1100	AP	12/05/1972
D	148	Les Avers	01	38	00	BF	2	6,61	1,3800	AP	12/05/1972
D	254	Roubinet	00	44	10	BF	2	2,12	0,4410	DM	12/05/1926
D	291	La Mine	01	25	70	BF	2	6,01	1,2570	OR	10/9/1897
D	296	La Mine	01	19	90				1,1990	OR	10/9/1897
		dont		19	90	BT	3	2			
		dont	01	00	00	BF	2	15			
D	302	La Mine	02	23	20				1,2300	OR	10/9/1897
		dont	01	00	20	P	1	15			
		dont	01	23	00	BF	2	11,2			
AN	1	La Mine Est	00	82	60	T	3	11,2	0,8260	OR	10/9/1897
AN	249	Les Vigeraux	00	76	05	BF	2	3,64	0,7605	OR	10/9/1897
D	292	La Mine	02	49	30	BF	2	45	1,4930	OR	10/9/1897
C1	62	Puy de Charade	01	23	50	BF	2	1,12	1,2350	AP	03/03/1956
C1	70	Puy de Charade	02	60	60	BT	3	0,61	2,6060	AP	03/03/1956
C1	77	Puy de Charade	14	14	70	BT	3	0,16	14,1470	AP	03/03/1956
C1	80	Puy de Charade	01	99	40	BT	3	1,01	1,9940	AP	03/03/1956
C1	95	Puy de Charade	00	13	15	BT	3	0,14	0,1315	AP	03/03/1956
C1	98	Les Rivaux Sud	06	82	30	BR	1	133,81	6,8230	AP	03/03/1956
C1	143	Les Rivaux Sud	00	25	50	BF	2	1,22	0,2550	AP	03/03/1956
C1	155	Les Rivaux Sud	02	08	00	BR	1	40,8	2,0800	AP	03/03/1956

Surface cadastrale totale : **48 ha 97 a 0 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : **46,9680 hectares**

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE DEPARTEMENTALE	PUY DE DOME
COMMUNE	VOLLORE-VILLE

concernant les propriétés inscrites au folio sous
le nom de :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
AC	55	LE RIVAL	00	88	50			0,8850			
AC	108	SOUS LE CHIGNORE	00	92	60			0,9260			
AC	109	SOUS LE CHIGNORE	00	10	75			0,1075			
AC	110	SOUS LE CHIGNORE	00	47	30			0,4730			
AC	111	SOUS LE CHIGNORE	00	32	97			0,3297			
AC	112	SOUS LE CHIGNORE	07	14	80			7,1480			
AC	113	SOUS LE CHIGNORE	04	24	70			4,2470			
AC	114	SOUS LE CHIGNORE	00	37	40			0,3740			
AC	115	SOUS LE CHIGNORE	32	71	20			32,7120			
AD	1	LE RECA	16	15	20			16,1520			
AD	2	LE RECA	01	44	70			1,4470			
AD	3	LE RECA	03	13	20			3,1320			
AD	4	PRADAT	01	77	00			1,7700			
AD	5	PRADAT	01	52	30			1,5230			
AD	6	PRADAT	00	92	20			0,9220			
AD	7	PRADAT	06	90	10			6,9010			
AD	8	PRADAT	27	64	30			27,6430			
AD	9	PRADAT	05	03	40			5,0340			
AD	10	PRADAT	07	19	10			7,1910			
AD	11	PRADAT	00	78	70			0,7870			
AD	12	PRADAT	00	10	70			0,1070			
AD	13	AIGUEBONNE	04	42	90			4,4290			
AD	14	AIGUEBONNE	00	84	60			0,8460			
AD	15	AIGUEBONNE	03	63	70			3,6370			
AD	16	AIGUEBONNE	01	25	50			1,2550			
AD	17	AIGUEBONNE	00	21	20			0,2120			
AD	18	AIGUEBONNE	00	00	21			0,0021			
AD	19	AIGUEBONNE	02	33	70			2,3370			
AD	20	AIGUEBONNE	02	43	30			2,4330			
AD	21	AIGUEBONNE	01	27	70			1,2770			
AD	22	AIGUEBONNE	22	82	60			22,8260			
AE	1	LE PAQUIER	01	81	00			1,8100			
AE	2	LE PAQUIER	01	36	00			1,3600			
AE	3	LE PAQUIER	00	47	20			0,4720			
AE	4	LE PAQUIER	02	27	10			2,2710			
AE	9	LA COMMUNETTE	00	64	50			0,6450			
AE	10	LA COMMUNETTE	01	09	00			1,0900			
AE	88	CHOUVEL	01	18	20			1,1820			
AE	95	CHOUVEL	02	28	10			2,2810			

AE	114	CHOUVEL	03	10	48				3,1048		
AE	115	CHOUVEL	02	02	30				2,0230		
AE	117	CHOUVEL	00	21	00				0,2100		
AH	13	GRUN DE CHIGNORE	00	86	30				0,8630		
AH	14	GRUN DE CHIGNORE	01	42	40				1,4240		
AH	15	GRUN DE CHIGNORE	01	07	70				1,0770		
AH	16	GRUN DE CHIGNORE	01	27	70				1,2770		
AH	17	GRUN DE CHIGNORE	25	94	70				25,9470		
AH	18	LE NAUD	16	37	60				16,3760		
AH	19								0,0000		
AH	20	LE NAUD	00	02	40				0,0240		
AH	21	LE NAUD	00	04	40				0,0440		
AH	22	LE NAUD	00	05	60				0,0560		
AH	23	LE NAUD	02	40	20				2,4020		
AI	11	BOIS DE CHIGNORE	02	87	80				2,8780		
AI	12	BOIS DE CHIGNORE	00	88	80				0,8880		
AI	13	BOIS DE CHIGNORE	22	59	10				22,5910		
AI	14	BOIS DE CHIGNORE	01	14	90				1,1490		
AI	15	BOIS DE CHIGNORE	00	24	00				0,2400		

Surface cadastrale totale : 252 ha 75 a 1 ca

Surface relevant du Régime Forestier : 252,7501 hectares

Document ONE

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE DEPARTEMENTALE	PUY DE DOME
COMMUNE	NOHANENT

concernant les propriétés inscrites au folio
sous le nom de :

Commune de Nohanent

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	OBSERVATIONS		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
D	147	Les Avers	09	11	00	BF	2	43,63	9,1100	AP	12/05/1972
D	148	Les Avers	01	38	00	BF	2	6,61	1,3800	AP	12/05/1972
D	254	Roubinet	00	44	10	BF	2	2,12	0,4410	DM	12/05/1926
D	291	La Mine	01	25	70	BF	2	6,01	1,2570	OR	10/9/1897
D	296	La Mine	01	19	90				1,1990	OR	10/9/1897
		dont		19	90	BT	3	2			
		dont	01	00	00	BF	2	15			
D	302	La Mine	02	23	20				1,2300	OR	10/9/1897
		dont	01	00	20	P	1	15			
		dont	01	23	00	BF	2	11,2			
AN	1	La Mine Est	00	82	60	T	3	11,2	0,8260	OR	10/9/1897
AN	249	Les Vigeraux	00	76	05	BF	2	3,64	0,7605	OR	10/9/1897
D	292	La Mine	02	49	30	BF	2	45	1,4930	OR	10/9/1897
C1	62	Puy de Charade	01	23	50	BF	2	1,12	1,2350	AP	03/03/1956
C1	70	Puy de Charade	02	60	60	BT	3	0,61	2,6060	AP	03/03/1956
C1	77	Puy de Charade	14	14	70	BT	3	0,16	14,1470	AP	03/03/1956
C1	80	Puy de Charade	01	99	40	BT	3	1,01	1,9940	AP	03/03/1956
C1	95	Puy de Charade	00	13	15	BT	3	0,14	0,1315	AP	03/03/1956
C1	98	Les Rivaux Sud	06	82	30	BR	1	133,81	6,8230	AP	03/03/1956
C1	143	Les Rivaux Sud	00	25	50	BF	2	1,22	0,2550	AP	03/03/1956
C1	155	Les Rivaux Sud	02	08	00	BR	1	40,8	2,0800	AP	03/03/1956

Surface cadastrale totale : **48 ha 97 a 0 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : **46,9680 hectares**

1.

Document ONE

COMPARAISON ENTRE ANCIEN ET NOUVEAU PARCELLAIRE

ANCIEN PARCELLAIRE		NOUVEAU PARCELLAIRE		
Parcelle	Surface (ha)	Parcelle	Surface (ha)	Statut de Réserve biologique en projet
1	19,38	1	19,14	<i>"Forêt de production"</i>
2	13,99	2	13,35	
3	18,31	3	11,73	
4	29,92	4	17,08	
5	19,43	5	25,51	
6	37,88	6	34,03	
7	18,39	7	24,92	
8	18,27	8	7,6	
9	32,24	9	28,13	
10	23,29	10	22,08	
11	24,91	11	25,18	
12	60,80	12	74,56	
		13	6,08	RBD
		14	6,63	
TOTAL	316,81	TOTAL	316,02	

TYPOLOGIE DES PEUPELEMENTS AUVERGNE - LIMOUSIN

- Notions principales -

Dans cette typologie, les peuplements sont décrits par types représentant des catégories de diamètres, puis regroupés en familles. La notion de strates se rajoute pour décrire les types hétérogènes.

1 – LES CATEGORIES DE DIAMETRES :

- Les petits bois **PB** comprennent les diamètres 20 et 25 cm
- Les bois moyens **MB** comprennent les diamètres 30 à 40 cm
- Les gros bois **GB** comprennent les diamètres 45 à 60 cm
- Les très gros bois **TGB** comprennent les diamètres 65 cm et plus

Les catégories de diamètres se combinent pour donner des types, eux-mêmes regroupés en familles.

2 – LES STRATES :

Chaque peuplement peut être divisé en 3 strates :

- **Strate haute** : hauteur supérieure aux 2/3 de la hauteur que peut atteindre à terme l'essence objectif.
- **Strate moyenne** : hauteur comprise entre 1/3 et 2/3 de la hauteur maximale que peut atteindre à terme l'essence objectif.
- **Strate basse** : hauteur comprise entre 3 mètres et 1/3 de la hauteur maximale que peut atteindre à terme l'essence objectif.

Le nombre de strates présentes permet d'apprécier l'hétérogénéité et la dynamique du peuplement (potentiel de rajeunissement).

Par commodité d'écriture, les taillis-sous-futaie seront considérés comme une "strate" à part notée "S" et les taillis "T".

PEUPELEMENTS DE SURFACE TERRIERE > 15 m²

Famille des peuplements en croissance active :	Descripteurs supplémentaires :
T1 : Peuplement à PB seuls	essence(s) et tranche d'âge
T2 : Peuplement à PB et BM	
T3a : Peuplement à BM seuls	<i>exemple : T2 EPC 20-40</i>

Famille des peuplements en maturation :	Descripteurs supplémentaires :
T3m : Peuplement à BM seuls	essence(s) et tranche d'âge
T4 : Peuplement à BM et GB	
T4bis : Variante : T4 à dominance de GB	<i>exemple : T3m P.S 40-60</i>

Famille des peuplements mûrs :	Descripteurs supplémentaires :
T5 : Peuplement à GB seuls	essence(s) et tranche d'âge
T5bis : Variante : T5 riche en TGB	
T6 : Peuplement à GB et PB	<i>exemple : T5bis DOU 60-80</i>

Famille des peuplements hétérogènes :	Descripteurs supplémentaires :
T3 : Mélange PB+BM+GB, riche en BM	nb strates (2 ou 3 ou "S" pour TSF ou "T" pour TS)
T7 : Mélange PB+BM+GB, riche en GB	+ nb de perches + essence(s)
T8 : Mélange PB+BM+GB, riche en PB	<i>exemples :</i>
T9 : Peuplement mélangé PB, BM et GB	<i>T9:3 - 150 - S.P+HET ou T8:S - 0 - CHE</i>

PEUPELEMENTS DE SURFACE TERRIERE < 15 m² (et espaces hors sylviculture)

R : Régénération ou plantation, hauteur < 3m	P : Perches de diamètre 10 ou 15 cm
G : Gaulis, hauteur > 3m et diamètre < 7,5 cm	C : Peuplements clairs à sur-réserves

ZNBF : Zone non boisée à vocation forestière	CHA : chablis	FRI : friche	RAS : coupe rase
---	----------------------	---------------------	-------------------------

ZNBN : Zone non boisée sans vocation forestière	AGR : terre agricole	EBO : éboulis	EMP : emprise
ERO : zone d'érosion	LAN : lande, fruticées	MTO : marais, tourbière	PAL : pelouse d'altitude
PRP : protect. physique	PSI : pelouse silicicole	RBI : réserve biologique	ROC : rocher, falaise
		PHU : prairie humide	AUT : autre

NB : Les symboles "/" ou "\" suivis d'une essence indiquent respectivement la présence de régénération (ou de taillis pour les TSF) sous le peuplement principal ou de surréserves au-dessus du peuplement.

S.P	12,2	4,9	4,7	3,3	3,8	6,4	2,3	2,1	0,8	0,4	24,1	2,2	23	0,09	0,34
TOTAL	40,3	30,6	33,9	60,0	65,7	64,0	70,8	55,8	42,7	18,7	418,3	47,6	559	0,11	0,38

Parcelle 5		UG : 5A		Surface: 12,31 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	12,6	6,1	2,9	1,2									4,1	0,2	1	0,04	0,22
A.R		0,5	0,9	0,5	0,5								1,9	0,1	1	0,06	0,27
DOU	1,4	4,4	7,0	10,9	14,3	14,5	24,7	16,3	22,3	19,0	8,5	9,2	146,8	23,5	308	0,16	0,45
EPC	7,6	9,4	19,3	22,9	22,8	20,5	20,3	9,9	3,9	2,6	1,0	3,4	126,6	12,5	138	0,10	0,35
EPS				0,5	0,5	2,0	4,1	2,0	5,0	0,5		0,5	14,8	2,4	30	0,16	0,45
HET	5,3	3,4		1,0		1,2	3,2	0,5	0,5	0,5			7,6	0,9	9	0,12	0,39
MEL		0,6				0,6	0,6	1,3	0,6	0,6	0,6	0,6	5,8	1,1	14	0,19	0,49
S.P	15,2	17,5		8,2	8,6	8,0	9,8	9,8	4,7	2,2	1,4	0,4	70,3	7,1	79	0,10	0,36
TOTAL	42,1	41,4	48,1	45,3	46,2	47,4	62,7	39,9	37,0	25,4	11,6	14,1	377,8	47,7	580	579,95	0,13

Parcelle 5		UG : 5B		Surface: 9,05 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	7,2	3,7	2,4	0,2	0,7	0,7	0,6	0,2	0,9	0,6			2,6	0,1	1	0,03	0,20
A.R			0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,2	0,9	0,6			6,1	0,6	7	0,12	0,38
DOU	1,6	5,9	16,8	12,4	2,3	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0	0,0	1,2	34,1	2,0	22	0,06	0,27
EPC	4,1	24,6	46,2	24,8	16,3	11,2	6,7	1,9	2,0	0,5	0,9	0,5	110,9	6,9	67	0,06	0,28
EPS		0,5	0,5	3,0	0,5	1,8	1,4	0,9	0,5				6,4	0,8	10	0,13	0,41
HET	20,2	5,9	5,7	3,0	4,8	2,4	4,6	5,6	2,3	0,4	0,3		29,2	3,0	29	0,10	0,36
MEL					0,2	0,4	2,0	1,6	1,2				5,3	0,8	10	0,15	0,43
P.S						0,9							0,9	0,1	1	0,13	0,40
S.P	19,4	33,5		47,6	46,8	27,8	29,7	10,7	7,8	2,2	0,5		224,6	17,5	180	0,08	0,32
TOTAL	52,5	73,6	124,1	88,7	71,6	44,4	45,9	20,9	15,1	5,1	1,7	1,7	419,1	31,9	325	325,02	0,08

Parcelle 5		UG : 5C		Surface: 4,15 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	29,1	58,2	23,8	21,2	5,3	2,6							52,9	2,4	19	0,05	0,24
DOU	5,3	15,9	7,9	5,3							2,6		15,9	1,3	15	0,08	0,32
EPC			1,1	2,2	1,7								5,0	0,3	2	0,05	0,26
HET	31,7	31,7	37,0	34,4	26,4	5,3	26,4	13,8	7,9	5,3		2,6	159,2	14,4	135	0,09	0,34
S.P	29,1	5,3		5,3	2,6			2,6					10,6	0,8	9	0,08	0,32
TOTAL	95,2	111,1	75,2	63,0	33,4	10,6	26,4	16,4	7,9	5,3	2,6	2,6	243,5	19,2	180	180,21	0,08

Parcelle 6		UG : 6A		Surface: 3,08 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F			16,7										16,7	0,5	3	0,03	0,20
EPC			5,6										5,6	0,2	1	0,03	0,20
HET	50,0	100,0	100,0	94,4	72,2	94,4	44,4	5,6	5,6	11,1	11,1		438,9	35,3	324	0,08	0,32
TOTAL	55,6	100,0	122,2	94,4	72,2	94,4	44,4	5,6	5,6	11,1	11,1		461,1	36,0	328	0,08	0,32

Parcelle 6		UG : 6B		Surface: 29,93 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	1,2	5,1	3,1	0,6	0,2								3,9	0,1	1	0,04	0,22
DOU			1,0	1,0	1,0		1,0						3,0	0,2	3	0,08	0,32
EPC	2,1	9,7	24,5	44,3	60,4	41,1	28,7	7,1	2,2	1,4	0,3	0,6	210,5	17,0	174	0,08	0,32
HET				0,6	0,2	0,2							1,0	0,1	1	0,08	0,31
S.G	0,4																
S.P		0,9	15,4	35,0	41,6	42,2	26,9	5,7	1,7				168,5	13,8	141	0,08	0,32
TOTAL	3,8	15,7	43,0	81,4	103,3	83,5	56,8	12,8	3,9	1,4	0,3	0,6	387,0	31,3	320	319,54	0,08

Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	23,2	28,7	14,6	1,0	5,6	1,0	4,5						41,4	2,6	23	0,06	0,28
DOU		0,6		0,6	0,6	1,1	1,7	1,1					5,1	0,7	9	0,14	0,43
EPC	1,1	1,7	5,8	25,4	24,2	27,2	14,4	7,1	2,2				106,5	9,2	95	0,09	0,33
P.S		0,6	1,1										2,2	0,1	1	0,04	0,23
S.P	9,0		3,0	14,8	26,9	20,0	17,4	5,3	3,6	0,6			91,5	8,5	90	0,09	0,34
TOTAL	33,3	31,5	24,6	55,9	52,7	53,4	34,0	18,6	7,0	0,6			246,7	21,1	218	0,09	0,33

Parcelle 11		UG : 11B		Surface: 6,33 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	8,6	4,3	5,7	2,9		3,5							12,1	0,7	5	0,05	0,26
DOU		1,4	7,2		9,9	26,8	33,3	41,3	48,3	52,6	27,1	14,3	260,7	48,9	651	0,19	0,49
TOTAL	8,6	5,7	12,9	2,9	9,9	30,4	33,3	41,3	48,3	52,6	27,1	14,3	272,8	49,5	657	0,19	0,49

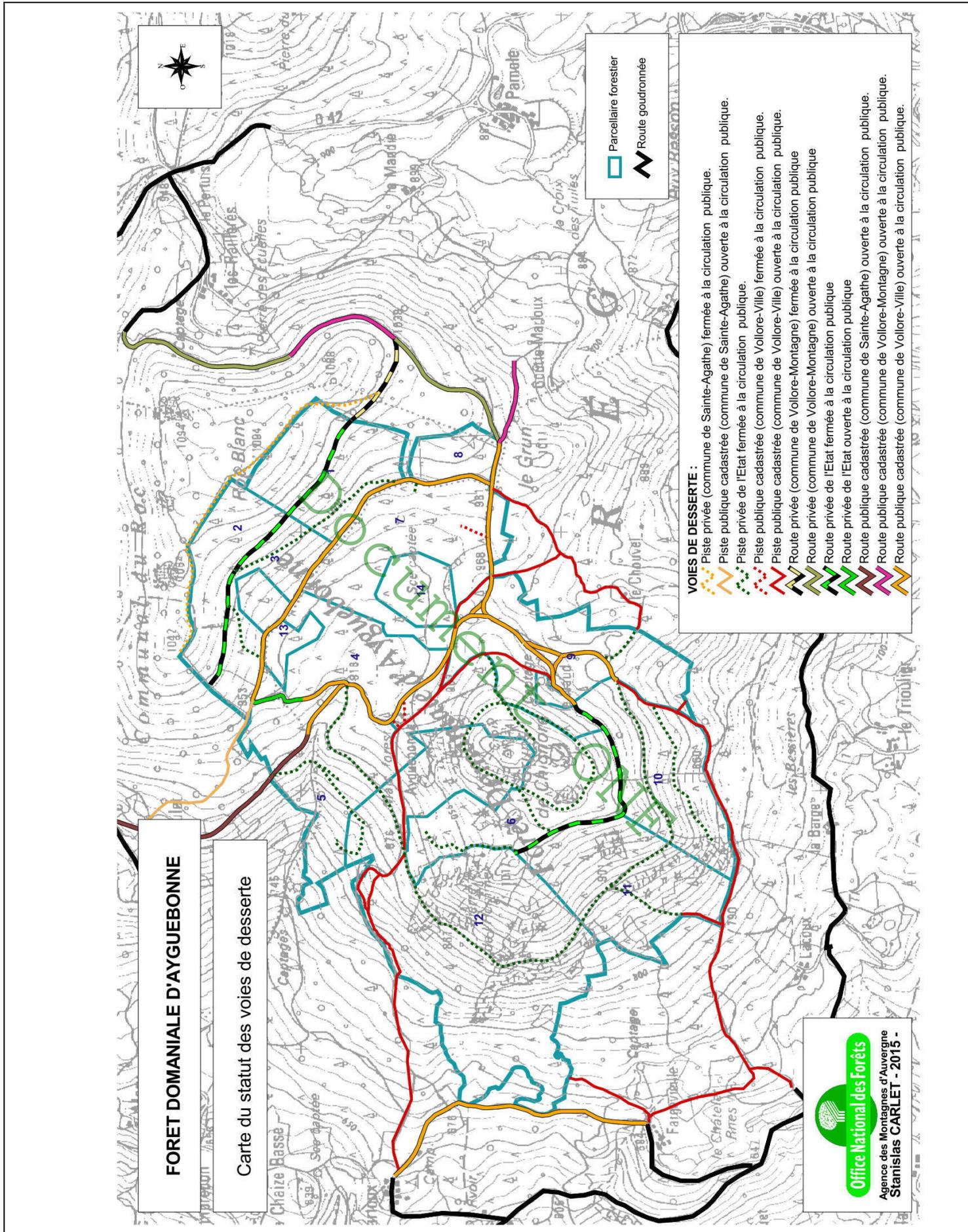
Parcelle 12		UG : 12U		Surface: 74,56 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	46,0	68,7	4,4	0,9	0,2								5,5	0,2	1	0,04	0,21
CHA	3,9	6,7	12,7	9,0	11,2	14,0	10,2	5,0	2,3	0,8	0,8		66,0	5,9	55	0,09	0,34
CHE	1,4	4,7	9,6	5,5	4,4	0,1	0,3	1,7		1,4			22,8	1,5	13	0,07	0,29
DOU	2,7	1,6	0,3	0,1	0,1	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	2,8	0,5	6	0,17	0,46
EPC	0,1	0,8	1,3	2,1	1,2	0,8	0,4	0,1					5,9	0,4	4	0,06	0,28
HET	3,0	6,2	8,6	9,1	14,0	6,9	13,6	4,0	3,0	1,6			61,3	5,9	55	0,10	0,35
S.G					0,1	0,2	0,1	0,1	0,1				0,6	0,1	1	0,13	0,41
S.P	2,2	4,3	6,4	5,7	5,3	1,2	0,6	0,6	0,2				19,9	1,2	11	0,06	0,27
TOTAL	59,4	92,9	43,3	32,4	36,3	23,6	25,6	12,0	5,8	4,1	1,1	0,7	184,9	15,6	146	0,08	0,33

Parcelle 13		UG : 13A		Surface: 1,29 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	13,2	2,2	4,5	4,5									9,0	0,4	3	0,04	0,23
EPC	15,5	50,9	53,1	40,8	41,3	36,0	36,5	36,4	23,1	9,3	6,2	3,1	285,9	30,0	336	0,10	0,37
HET		3,1															
S.P	9,3	5,3	4,5	2,2	2,2	2,2	4,5						15,7	1,2	12	0,08	0,31
TOTAL	38,0	61,6	62,1	47,5	43,6	38,3	41,0	36,4	23,1	9,3	6,2	3,1	310,5	31,5	351	0,10	0,36

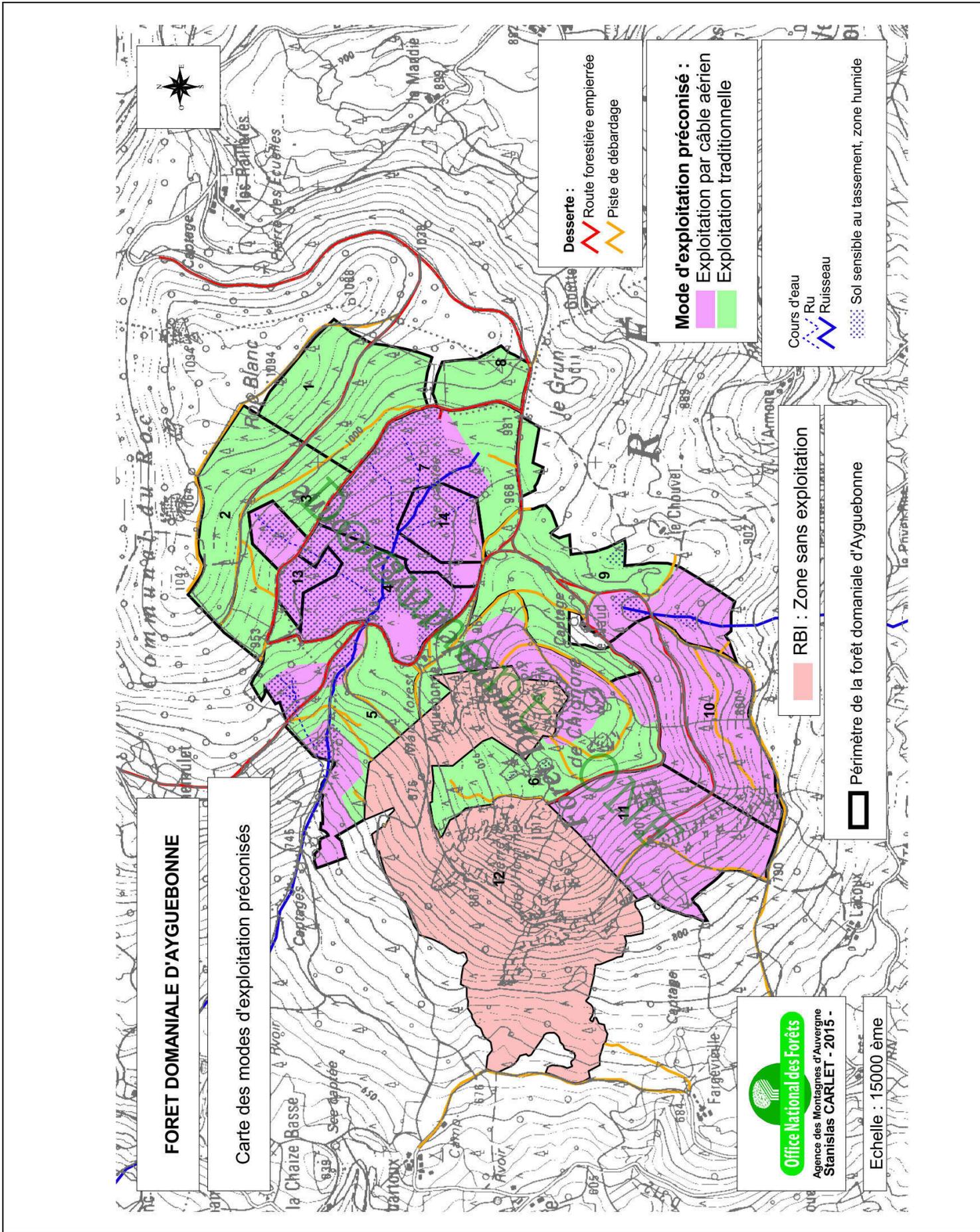
Parcelle 13		UG : 13B		Surface: 4,79 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65 et +	NT	G	V	Gmoy	Dg
A.F	227,7	128,6	91,8	58,8	47,8	7,3							205,7	9,9	77	0,05	0,25
EPC	29,4	14,7	18,4	7,3	3,7	3,7							33,1	1,6	13	0,05	0,24
HET	11,0	11,0				3,7			3,7			11,0	18,4	7,8	92	0,43	0,74
S.P	3,7																
TOTAL	271,8	154,3	110,2	66,1	51,4	14,7			3,7			11,0	257,1	19,2	182	0,07	0,31

Parcelle 14		UG : 14A		Surface: 3,87 ha													
Essence	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65	NT	G	V	Gmoy	Dg
DOU	3,9	9,8	19,6	17,6	17,6	5,9	2,0						54,8	3,4	37	0,06	0,28
EPC	3,6	21,4	42,7	96,1	35,6	32,0	71,2	39,2	21,4		3,6	10,7	352,4	36,8	411	0,10	0,36
EPS									7,1	3,6			10,7	2,2	30	0,21	0,52
HET						0,8							0,8	0,1	1	0,10	0,35
S.P	67,7	13,9	5,3	6,0	11,3	8,3	6,5	6,0	5,3	2,3		1,5	52,3	5,9	67	0,11	0,38
TOTAL	75,1	45,0	57,7	121,7	64,5	46,9	77,6	47,1	33,7	5,8	3,6	12,2	470,8	48,4	546	0,10	0,36

CARTE DES VOIES DE DESSERTE ET DE LEUR STATUT FONCIER



CARTE DES MODES D'EXPLOITATION PRECONISES



DONNEES RTM

Fichier : SynthèseAleaEnjeu_63_DD.xls - Onglet : Detail
Imprimé le : 16/07/2015

Classe végétale	*
Forêt	AYGUEBON
Périmètre	*
Division	<toutes>

Traitement données cartographie Alea-enjeu

Département : **63**

Date d'analyse : **11/04/2012**

Analyse faite à partir des couches SIG des Divisions Domaniales RTM
(selon enjeux résultants)

Calcul Alea / Enjeu / Risque

Code risque	SUPERFICIE, et aussi linéaire équivalent pour les torrents														
	Avec aléa					Avec aléa et enjeu									
	NUL	par note aléa			TOTAL	NUL	Par niveau enjeu résultant			TOTAL	NUL	Par niveau risque			TOTAL
faible		moyen	fort	faible			moyen	fort	faible			moyen	fort		
Avalanches	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9	0,0	0,0	0,0	0,0	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
Ravinement	157,8	165,2	0,0	0,0	322,9	165,2	0,0	0,0	0,0	157,8	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
Torrent (en ha)	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9	0,0	0,0	0,0	0,0	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
<i>Torrent (en km) (1)</i>			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Glissement de terrain	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9	0,0	0,0	0,0	0,0	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
Chute de blocs	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9	0,0	0,0	0,0	0,0	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
Affaissement	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9	0,0	0,0	0,0	0,0	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
Tous sauf ravinement	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9	0,0	0,0	0,0	0,0	322,9	322,9	0,0	0,0	0,0	322,9
Tous aléas	157,8	165,2	0,0	0,0	322,9	165,2	0,0	0,0	0,0	157,8	322,9	322,9	0,0	0,0	322,9
%Superficie	49%	51%	0%	0%	100%	51%	0%	0%	0%	49%	100%	100%	0%	0%	100%

(1) Par application d'une largeur moyenne de 25 m

ETAT DES CONCESSIONS DE CAPTAGES D'EAU POTABLE

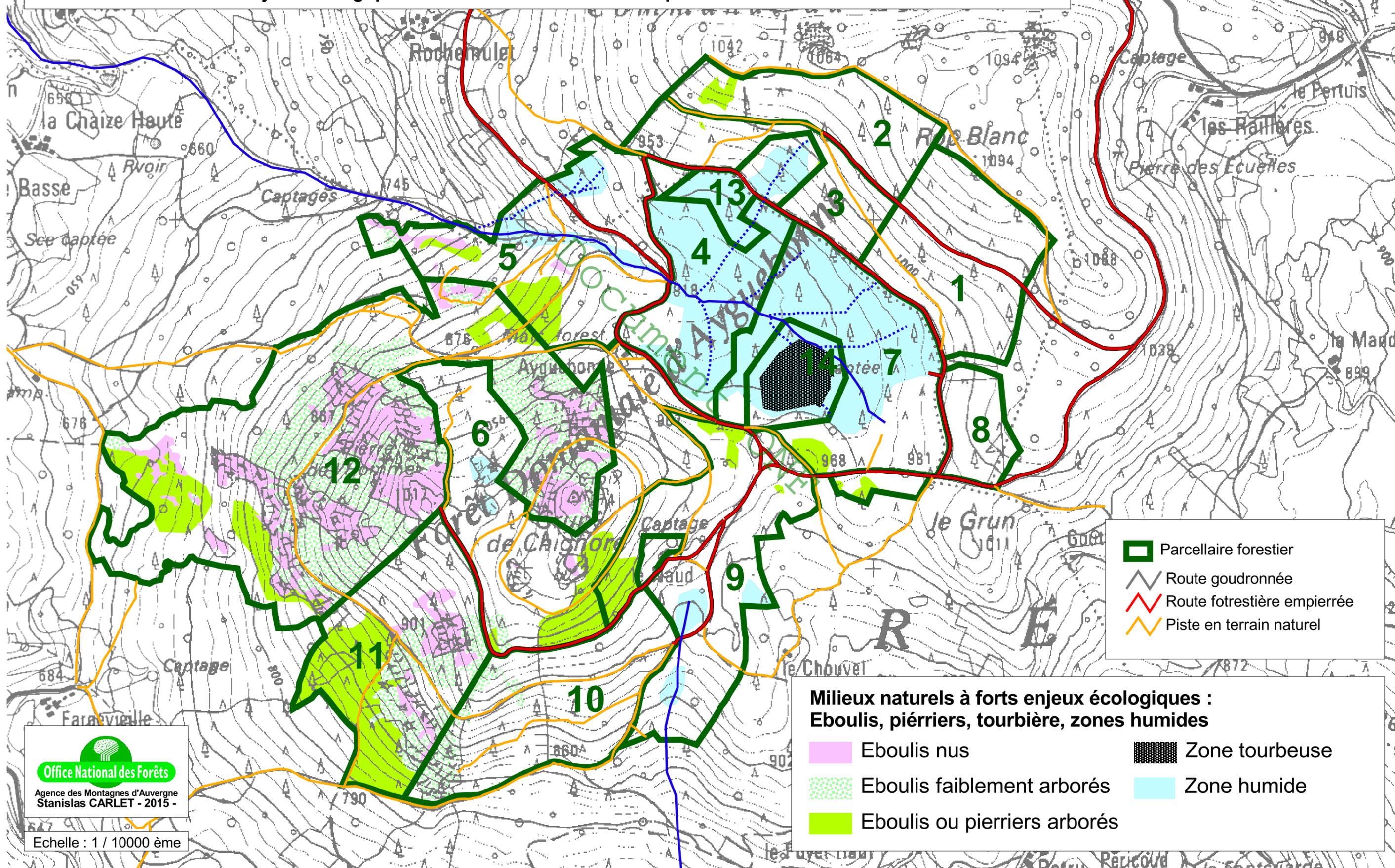
Numéro d'ordre	Nature	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Observations	Parc. For.	"Client"	Date de l'acte	Échéance	Montant HT	Montant capitalisé	Date de révision
1	Source d'intérêt général ou privé 4 captages L'aménagement précèdent signale 6 captages	?	AD 7 Vollere-Ville AD 8 Vollere-Ville AD 9 Vollere-Ville AK 20 Sainte-Agathe AK 22 Sainte-Agathe	AD 7, 8, 9 Vollere-Ville (périmètre immédiat + rapproché) AK 20, 22 Sainte-Agathe (périmètre rapproché) Pas de document cartographique à disposition pour localiser les périmètres de captages rapprochés et d'en calculer l'emprise	7	Commune de La Monnerie le Montel	16/12/2003	01/01/2009	470.51	NON	01/01/2010

ENJO

Numéro d'ordre	Nature	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Observations	Parc. For.	"Client"	Date de l'acte	Échéance	Montant HT	Montant capitalisé	Date de révision
2	Mise à disposition de l'emprise du périmètre de protection immédiat (et rapproché?) du captage d'une source pour l'alimentation en eau potable	Rochemulet (1 captage en forêt domaniale, 1 captage hors forêt (mais périmètre de protection rapproché concerne la forêt domaniale))	AD 1 Vollore-Ville AC 55 Vollore-Ville	Surface du périmètre de protection immédiat (selon la convention) : 900m2 mais le calcul sous SIG donne 2443m2 au total dont : -Surface en forêt domaniale (Parcelle cadastrale AD 1) : 1979m2 (c'est cette surface qui devrait apparaître dans la convention) -Surface hors forêt domaniale : 464m2 Par parcelle cadastrale :AD 1 Vollore-Ville : 18800m2 (mais 38500m2 calculés par le SIG) AC 55 Vollore-Ville : 8850m2 Périmètre de protection rapproché (selon la convention) : 27650m2(mais 47350m2 calculés par le SIG) dont : AD 1 Vollore-Ville : 18800m2 (mais 38500m2 calculés par le SIG) AC 55 Vollore-Ville : 8850m2	5	Commune de Courpière	20/09/2007	?	97.38	?	?
3	Mise à disposition de l'emprise du périmètre de protection immédiat(et rapproché) du captage de sources pour l'alimentation en eau potable	Montbartoux (2 captages en forêt domaniale)	AC 115 Vollore-Ville(2 sources captées +périmètre de protection rapproché) AC 113 Vollore-Ville (périmètre de protection rapproché)	1 regard de jonction à l'ouest (en forêt) Surface occupée par les périmètres de protection immédiats : 90m2 chacun Surface occupée par le périmètre de protection rapproché: AC 113 : 7340m2 officiel mais 10170m2 (calcul sous SIG); AC 115 : 79350m2 officiel mai 80630m2 (calcul sous SIG).	12	Commune de Vollore-Ville	?	?	122.75	?	?

Numéro d'ordre	Nature	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Observations	Parc. For.	"Client"	Date de l'acte	Échéance	Montant HT	Montant capitalisé	Date de révision
4	Mise à disposition de l'emprise du périmètre de protection immédiat(et rapproché) du captage de source pour l'alimentation en eau potable:	Captage du Naud	AH 17 Vollore-Ville AH 18 Vollore-Ville	Le périmètre de protection immédiat est à cheval sur la parcelle AH 18 appartenant à l'Etat (ONF) pour 427m2 et sur la parcelle AH 19 appartenant à la commune de Vollore-Ville pour 352m2 vendue à commune Vollore -Ville (en 1976?) La parcelle AH 19 aurait été vendue en 1976 mais Un état du cadastre du 16/05/1978 porte cette parcelle au nom de "l'Etat par l'ONF" Surface occupée par le périmètre de protection rapproché: AH 17 : 1000m2 selon AP du 16/05/2078? mais 8200m2 (calcul sous SIG); AH 18 : mais 1500m2 selon AP du 16/05/2078? mais 12075m2 (calcul sous SIG); AH 19 : mais 1500m2 selon AP du 16/05/2078? mais cette parcelle n'est plus portée au nom de l'Etat au cadastre, elle aurait été vendue à la commune de Vollore-Ville comme dit ci-dessus	9 (péri. imm+rappro) 6 (péri. rappro seulement)	Commune de Vollore-Ville	23/03/1977	?	Doc illisible	?	?
5	Emprise de captage : périmètre de protection rapproché (mais captage hors forêt)	Chouvel	AE 95 Vollore-Ville AE 114 Vollore-Ville AE 115 Vollore-Ville AE 117 Vollore-Ville	Surface concernée par parcelle cadastrale : (calcul sous SIG) AE 95 Vollore-Ville: 15016m2 AE 114 Vollore-Ville: 12106m2 AE 115 Vollore-Ville: 4860m2 AE 117 Vollore-Ville: 1557m2 A l'instar des autres concession ne faudrait-il pas établir une concession pour clarifier la situation et obtenir une compensation pour la servitude engendrée par ce périmètre rapproché?	9	?	?	?	?	?	?

Carte des zones à forts enjeux écologiques nécessitant des mesures de préservation lors d'interventions éventuelles



RICHESSSE DE LA FORET d'AYGUEBONNE EN OISEAUX

D'après une étude de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) de 1995 -
(Voir pour plus de compléments l'annexe 14 de l'aménagement forestier pour la période 1999-2013)

NICHEURS	NICHEURS SEDENTAIRES	NICHEUR ET HIVERNANT	NICHEUR ou MIGRATEUR ou HIVERNANT	MIGRATEUR OU HIVERNANT	OISEAUX DE PASSAGE Nichant dans un secteur proche (ou estivant)
Circaète Jean-le-Blanc	Autour des palombes	Bec croisé des sapins	Buse variable	Pipit farlouse	Milan royal
Pigeon colombin	Epervier d'Europe	Bouvreuil pivoine	Bécasse des bois	Grive litorne	Busard Saint Martin
Pigeon ramier	Chouette hulotte		Alouette des champs	Grive musicienne	Faucon crecerelle
Coucou gris	Chouette de Tengmalm		Merle noir	Grive mauvis	Focon hobereau
Hibou moyen -duc	Pic vert		Pinson des arbres	Grive draine	Martin noir
Engoulevent d'Europe	Pic noir		Tarin des Aulnes	Pouillot fitis	Hirondelle rustique
Torcol fourmilier	Pic épeiche			Pinson du nord	Hirondelle des fenêtrés
Alouette lulu	Troglodyte mignon			Busard des roseaux	Milan noir
Pipit des arbres	Rougegorge familier				
Bergeronnette des ruisseaux	Mésange nonnette				
Bergeronnette grise	Mésange boréale				
Cinglé plongeur	Mésange huppée				
Accenteur mouchet	Mésange noire				
Rougequeue noir	Mésange bleue				
Rougequeue à front blanc	Mésange charbonnière				
Tarier des prés	Sittelle torchepot				
Traquet moiteux	Grimpereau des bois				
Locustelle tachetée	Grimpereau des jardins				
Hypolaïs polyglotte	Geai des chênes				
Fauvette grise	Pie bavarde				
Fauvette des jardins	Cornelle noire				
Fauvette à tête noire	Grand Corbeau				
Pouillot de Bonelli					
Pouillot siffleur					
Pouillot véloce					
Roitelet huppé					
Roitelet triple -bandeau					
Gobemouche gris					
Gobemouche noir					
Mésange à longue queue					
Pie grièche écorcheur					
Étourneau sansonnet					
Serin sini					
Venturon montagnard					
Verdier d'Europe					
Charbonneret élégant					
Linotte mélodieuse					
Gros bec casse- noyaux					
Bruant jaune					
Bruant zizi					
Bruant fou					

CORRESPONDANCE UEP ET TYPES DE PEUPLEMENT
Liste des Unités élémentaires de peuplement
(Pincipales caractéristiques des UEP selon la première typologie MC)

Annexe N° 13

uep*	SURF.(HA) UEP	Type élémentaire de peuplement	Famille*	PARCELLE	SURF.(HA) PARCELLE	UG <i>Attention: elles ne sont pas toujours dans l'ordre alphabétique ni regroupées</i>	SURF.(HA) UG	GROUPE			
1,01	0,35	T1 S.P	CA	1	19,14	A	10,51	AME			
1,02	10,16	T3a S.P	CA								
1,03	8,63	T4 EPC	MAT			B	8,63	REG			
2,01	0,57	C S.P+A.F	C	2	13,35	U	13,35	AME			
2,02	0,26	T3a P.S	CA								
2,03	10,27	T3m S.P+EPC	MAT								
2,04	0,77	T2 S.P+EPC	CA								
2,05	0,87	T1 S.P	CA								
2,06	0,61	T3a EPC+S.P	CA								
3,01	5,92	T4 EPC+S.P	MAT	3	11,73	U	11,73	REG			
3,02	1,06	T7-170p S.P+EPC	IRR								
3,03	3,54	T3a S.P+EPC	CA								
3,04	0,31	T2 DOU	CA								
3,05	0,51	T4 EPC+DOU	MAT								
3,06	0,39	T5 DOU+EPC	MUR								
4,01	0,31	T5 DOU	MUR	4	17,08	U	17,08	IRR			
4,02	1,51	T2 DOU+EPC	CA								
4,03	1,22	T5 EPC+MEL	MUR								
4,04	0,35	T2 EPC	CA								
4,05	0,34	T5 EPC	MUR								
4,06	0,77	T3a HET	CA								
4,07	10,30	T4 A.R+EPC	MAT								
4,08	0,30	T3a S.P+EPC	CA								
4,09	0,94	T7-130p S.P+EPC	IRR								
4,10	0,60	T1 DOU	CA								
4,11	0,08	T3a EPC+DOU	CA								
4,12	0,20	T4 S.P	MAT								
4,13	0,16	P S.P	P								
5,01	1,10	T3m EPC+A.R	MAT	5	24,72	A		REG			
5,02	0,68	T1 S.P+EPC	CA			B		AME			
5,03	0,43	T3a S.P	CA			A		REG			
5,04	1,10	T5 DOU	MUR			A	12,31	REG			
5,05	0,07	T8-0p EPC+HET	IRR			C		ILS			
5,06	0,21	T4 HET	MAT			B		AME			
5,07	3,28	T9-80p HET	IRR			C		ILS			
5,08	0,99	T4 EPC+S.P	MAT			B	9,05		AME		
5,09	0,05	T3m DOU+EPC	CA								
5,10	0,18	T3m S.P+HET	CA								
5,11	0,17	T3m S.P	CA								
5,12	0,90	T3m S.P	CA			A		REG			
5,13	1,66	T5 EPC+S.P	MUR			B		AME			
5,14	0,97	T4BIS S.P+HET	MAT			A		REG			
5,15	3,62	T4BIS DOU	MAT			B		AME			
5,16	0,39	T1 DOU	CA			A		REG			
5,17	2,95	T2 S.P+EPC	CA			B		AME			
5,18	0,55	T2 S.P	CA			C	3,36	ILS			
5,19	0,01	EBO	ZNBN			A			REG		
5,20	1,74	T5 DOU	MUR								
5,21	0,74	T5 EPC	MUR								
5,22	0,68	T3a DOU	CA								
5,23	1,11	T3m EPC	MAT								
5,24	0,56	T4 S.P	MAT								
5,25	0,58	T4 A.R+S.P	MAT								
6,01	11,85	T3a S.P	CA	B						AME	
6,02	0,85	T3a EPC	CA	6	34,03	B	29,93	AME			
6,03	3,08	T3 HET	CA								
6,04	11,65	T3a EPC	CA								
6,05	1,03	T3a S.P	CA								
6,06	0,25	T1 EPC	CA								
6,07	2,24	C A.F	C								
6,08	0,36	EMP	ZNBN								
6,09	0,54	T4 EPC	MAT								
6,10	1,02	T5 DOU	MUR						C	1,02	ILV
6,11	0,91	T2 S.P+EPC	CA						B		AME
6,12	0,25	T4BIS EPC	MAT								
7,01	0,81	T9-0p EPC+S.P	IRR						7	24,92	U
7,02	1,49	T5 EPC+S.P	MUR								
7,03	0,87	P S.P	P								
7,04	2,05	T4 EPC	MAT								
7,05	0,48	EMP	ZNBN								
7,06	0,57	T3m S.P	MAT								
7,07	1,78	T3m S.P	MAT								
7,08	13,39	T3m EPC+A.R	MAT								
7,09	1,97	T2 DOU	CA								

7,10	0,33	T9-200p EPC+DOU	IRR
7,11	1,18	T3m DOU+EPC	MAT



Document ONE

8,01	0,08	T1 EPC	CA	8	7,60	U	6,28	AME
8,02	0,30	T1 S.P	CA					
8,03	1,03	T3a DOU	CA					
8,04	3,76	T3m EPC	MAT					
8,05	0,42	T3a DOU	CA					
8,06	1,51	T3a EPC	CA					
8,07	0,26	EBO	ZNBN					
8,08	0,09	T3a DOU	CA					
8,09	0,15	P S.P+EPC	P					
9,01	5,57	T3a EPC	CA	9	28,13	U	28,13	AME
9,02	2,68	T1 EPC	CA					
9,03	0,22	EBO	ZNBN					
9,04	1,36	T2 EPC	CA					
9,05	0,06	EMP	ZNBN					
9,06	0,77	T4 S.P	MAT					
9,07	1,85	T4 DOU	MAT					
9,08	0,63	T7-0p HET	IRR					
9,09	0,56	T3m HET	MAT					
9,10	0,81	C A.F	C					
9,11	0,13	C CHE	C					
9,12	5,52	T4 DOU	MAT					
9,13	0,83	T2 EPC	CA					
9,14	0,33	EMP	ZNBN					
9,15	0,65	T3a S.P+EPC	CA					
9,16	4,87	T3a EPC	CA					
9,17	0,51	EBO	ZNBN					
9,18	0,28	T2 EPC	CA					
9,19	0,05	EBO	ZNBN					
9,20	0,18	T4BIS EPC	MAT					
9,21	0,27	T4BIS EPC	MAT					
10,01	7,44	T3a EPC	CA	10	22,08	U	22,08	AME
10,02	4,35	C A.F	C					
10,03	0,54	T8-0p HET+A.F	IRR					
10,04	2,94	T3m S.P	MAT					
10,05	0,44	T5 DOU	MUR					
10,06	1,27	T3a S.P	CA					
10,07	4,27	T4BIS DOU	MAT					
10,08	0,83	G MEL	G					
11,01	0,30	T3a A.F	CA	11	25,18	A		AME
11,02	4,45	T3m EPC	MAT			B		REG
11,03	2,99	T5 DOU	MUR			A	18,85	AME
11,04	3,75	T3a S.P+EPC	CA			B	6,33	REG
11,05	2,20	R DOU	R			A		AME
11,06	3,34	T4BIS DOU	MAT					
11,07	3,05	EBO	ZNBN					
11,08	5,10	C A.F	C					
12,01	0,52	T2 A.F	CA	12	74,56	U	74,56	HSN Future RBD Division I
12,02	1,17	T5 DOU	MUR					
12,03	9,20	T9-0p A.F+CHE	IRR					
12,04	8,18	T4 HET	MAT					
12,05	0,16	T2 S.P	CA					
12,06	6,92	T3m A.F	CA					
12,07	25,35	EBO A.F	ZNBN					
12,08	19,28	EBO A.F	ZNBN					
12,09	0,10	T3a A.F	CA					
12,10	1,15	T3a S.P+EPC	CA					
12,11	1,86	T2 S.P	CA					
12,12	0,67	T9-100p S.P+EPC	IRR					
13,01	0,26	T1 EPC	CA	13	6,08	A	1,29	HSN Future RBD Division II
13,02	0,60	T5 EPC	MUR			B	4,79	
13,03	0,43	T3a EPC	CA					
13,04	4,75	T8-0p A.F+HET	IRR					
13,05	0,04	EBO	ZNBN					
14,01	0,46	T3a DOU	CA	14	6,63	A	3,87	
14,02	2,89	T7-0p EPC	IRR			B	2,76	
14,03	0,52	T4 S.P	MAT					
14,04	2,76	MTO	ZNBN					

*FAMILLE :

C = Clair, P = Perchis, G = Gaulis, CA= Croissance Active, MAT = en maturation, MUR = Mur, IRR = Irrégulier, ZNBN = Vide non boisable